



Mairie du Haillan
Département de la Gironde

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 septembre 2025 à 18h30

(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-25)

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le mercredi 12 novembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire, Andrea KISS. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux, le mercredi 5 novembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs : Andrea KISS, Monique DARDAUD, Philippe ROUZÉ, Catherine MOREL, Ludovic GUITTON, Madame Hélène PROKOFIEFF, Jean-Michel BOUSQUET, Martine GALES, Daniel DUCLOS, Marie-Pierre MAILLET, Stéphane BOUCHER, Laurent DUPUY-BARTHERE, Benoît VERGNE, Anne GOURVENEC, Antoine VERNIER, Patrick JULIENNE, Gülen SAFAK-BUDAK, Béatrice GUELIN-LEBLANC, Christian TROUILLOUD, Catherine DESENY, Cécile MEVEL, Cécile AJELLO, Bruno BOUCHET, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY, Eric VENTRE et Erika VASQUEZ.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Eric FABRE à Monsieur Laurent DUPUY-BARTHERE, Madame Carole GUERE à Madame Anne GOURVENEC, Monsieur Michel REULET à Monsieur Daniel DUCLOS, Madame Christine ONDARS à Madame Monique DARDAUD, Madame Cécile MEVEL à Madame Béatrice GUELIN-LEBLANC, Madame Aurélie DUFRAIX à Monsieur Hervé BONNAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

SECRETAIRE DE SEANCE SUPPLEANT : Hélène PROKOFIEFF

La séance est ouverte à 18h00

Andrea KISS : Chers collègues, bonsoir. Je vais vous proposer que nous démarrions ce conseil municipal.

Nous avons le quorum malgré un certain nombre d'absents qui ont donné procuration : Éric FABRE à Laurent DUPUY-BARTHERE, Carole GUERE à Anne GOURVENNEC, Michel REULET à Daniel DUCLOS, Christine ONDARS à Monique DARDAUD, Cécile MEVEL à Béatrice GUELIN-LEBLANC et Aurélie DUFRAIX à Hervé BONNAUD.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Catherine MOREL et Hélène PROKOFIEFF comme suppléante. À l'issue de notre ordre de jour qui, si je ne me trompe pas, compte 14 ou 15 délibérations, nous aurons une question orale qui nous a été posée par Monsieur VENTRE. Je vous propose sans tarder que nous démarrions notre ordre du jour.

Délibération n°D2025_11_80

APPROBATION DU PROCES VERBAL ET CLÔTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

Les séances du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du Procès-Verbal reprenant l'intégralité des débats.

Chaque Procès-Verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Conseil peuvent intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications le cas échéant. Celles-ci sont alors enregistrées au Procès-Verbal suivant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2025 ci-annexé ;

Article 2 : QUE chaque membre présent appose sa signature ou que mention soit faite de la cause qu'il a empêché de signer.

Andrea KISS : Concernant ce PV, avez-vous des remarques ou des suggestions de modification à y apporter ? Je n'en vois pas.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 33**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2025_11_81

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNICATION

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

Aux termes des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat.

Le Code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations. Par délibération n°08-20 du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a ainsi délégué ses compétences à Madame La Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil Municipal, Madame La Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

Décision n° **DM2025_09_108** : Signature d'une convention avec l'association Les Amis du Monde Diplomatique pour l'organisation d'une conférence le 13 novembre 2025 à la bibliothèque pour un montant de 200 € TTC.

Décision n° **DM2025_09_109** : Achat de la concession Pésigné T165-R (part ville : 185.33 € et part CCAS : 92.67 €).

Décision n° **DM2025_09_110** : Signature d'une convention avec l'association les K'arionnés pour l'animation à titre gratuit d'un atelier de cartes à collectionner le 24 janvier 2026 à l'occasion de la fête du jeu.

Décision n° **DM2025_09_111** : Encaissement du remboursement d'un montant de 7 377.20 € concernant sinistre causé par la tempête de grêle du 13 juin 2025 sur le plafond du Dojo.

Décision n° **DM2025_10_112** : Demande de subvention de 259 € auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre du règlement d'intervention pour la prévention des déchets en soutien à l'organisation d'un stand découverte de la technique de Furoshiki dans le cadre du Marché de Noël.

Décision n° **DM2025_10_113** : Demande de subvention de 605.90 € auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre du règlement d'intervention pour la prévention des déchets en soutien à l'organisation d'une conférence de la famille Zéro Déchets dans le cadre de la semaine Européenne de réduction de déchets.

Décision n° **DM2025_10_114** : Demande de subvention de 1191.40 € auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre du règlement d'intervention pour la prévention des déchets en soutien à la collecte et à la valorisation des coquilles à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Décision n° **DM2025_10_115** : Demande de subvention de 581.59 € auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre du règlement d'intervention pour la prévention des déchets en soutien à l'organisation d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets dans le cadre du festival Le Haillan est dans la place.

Décision n° **DM2025_10_116** : Signature d'un contrat de cession avec l'association Co-Organik-Prod pour le spectacle La Maison rue des Érables le 6 décembre 2025 à la bibliothèque pour un montant de 746.20 € TTC

Décision n° **DM2025_10_117** : Renouvellement de concession T143-3 (part ville : 185.33 € et part CCAS : 92.67 €).

Décision n° **DM2025_10_118** : Achat de la concession Sanchez T167 Bis-R (part ville : 185.33 € et part CCAS : 92.67 €).

Décision n° **DM2025_10_119** : Renouvellement de concession Gady / Dongey (part ville : 142.67 € et part CCAS : 71.33 €).

Décision n° **DM2025_10_120** : Signature d'une convention de médiation avec l'Iddac et la Compagnie Fracas pour organiser la répartition des tâches entre les parties et préciser la prise en charge financière, technique et logistique des actions culturelles.

Décision n° **DM2025_10_121** : Signature d'une convention de médiation avec l'Iddac et la Compagnie Des Figures pour organiser la répartition des tâches entre les parties et préciser la prise en charge financière, technique et logistique des actions culturelles.

Décision n° **DM2025_10_122** : Signature d'un avenant à la convention de location de la salle de spectacles de L'Entrepôt avec TL PROD afin de modifier les conditions financières et encaisser un montant de 1850 € HT pour leur spectacle Star 70 du 11 octobre 2025

Décision n° **DM2025_10_123** : Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour l'organisation de la 15ème édition de la manifestation Le Haillan Chanté du 10 au 13 juin 2026.

Décision n° **DM2025_10_124** : Achat de la concession Sanchez T42-R (part ville : 185.33 € et part CCAS : 92.67 €). Annule et remplace la DM2025_10_118.

Décision n° **DM2025_10_125** : Achat de la concession Couleau T10-R (part ville : 142.67 € et part CCAS : 71.33 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : DE PRENDRE acte du présent relevé des Décisions Municipales

Éric VENTRE : Madame le Maire, bonsoir à tous. Je vais poser beaucoup moins de questions sur ces décisions municipales que vous avez prises ces derniers temps.

Je voudrais que vous m'apportiez des éléments sur la 2025/0911 concernant le dojo à 7 377,20 € exactement. C'est une somme qui a dû être remboursée par un assureur. Vous avez entrepris des travaux sans attendre d'avoir cette somme. Où en sont-ils exactement s'ils ne sont pas terminés ?

Andrea KISS : Pour moi, ces travaux sont terminés parce que suite à la grêle, on avait eu une très grosse infiltration sur le côté du bâtiment et nous n'attendons généralement pas le remboursement de l'assurance pour faire les travaux, surtout lorsqu'il s'agit de salles associatives qui sont très utilisées, même si le sinistre a eu lieu à la mi-juin et que la saison était quasiment terminée, mais en règle générale, surtout quand ce sont des « petits travaux », on les fait dès que possible de manière à pouvoir rendre la salle aux associations au plus vite.

Aviez-vous d'autres questions ? Très bien.

Je vous propose que l'on prenne acte de la présentation de ces décisions.

Le Conseil Municipal prend acte.

Délibération n° D2025_11_82

BORDEAUX METROPOLE – RAPPORT ANNUEL 2024 – COMMUNICATION

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bordeaux Métropole a présenté son rapport annuel d'activité 2024, témoignant d'une année marquée par une dynamique forte, un niveau d'investissement record et la poursuite d'une action publique ambitieuse au service des 28 communes du territoire.

Malgré un contexte économique et institutionnel contraint, la Métropole a su maintenir une trajectoire budgétaire maîtrisée tout en intensifiant son action dans les grands domaines de compétence : mobilité, habitat, environnement, développement économique et solidarité territoriale.

En 2024, plusieurs réalisations emblématiques ont vu le jour :

- Inauguration du pont Simone-Veil, symbole fort d'une métropole en mouvement et de nouvelles mobilités partagées ;
- Déploiement de la ligne G de bus express entre Saint-Aubin-de-Médoc et Bordeaux, contribuant à la structuration du réseau métropolitain ;
- Poursuite du développement du RER Métropolitain avec 35 trains supplémentaires par semaine, favorisant la cohésion territoriale ;
- Le développement des mobilités douces grâce à de nouveaux aménagements cyclables et au Réseau Vélo Express (ReVE) ;
- Accélération du programme "1 million d'arbres" et renforcement des politiques de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'air ;
- L'agrément de plus de 3500 logements locatifs sociaux
- Livraison et rénovation de plusieurs écoles ;
- Développement des réseaux de chaleur et massification du photovoltaïque, traduisant l'ambition d'arriver à produire une énergie 100 % renouvelable et locale à l'horizon 2050 ;
- Soutien à l'emploi et à l'innovation avec la poursuite des grands projets économiques (Aéroparc, InnoCampus, Arc Rive Droite) et l'accueil d'événements d'envergure comme les Jeux Olympiques 2024, qui ont contribué au rayonnement du territoire.

La Métropole a également poursuivi son engagement pour une gouvernance partagée avec les communes, notamment à travers les contrats de co-développement et le dialogue territorial renforcé.

En matière de transition écologique, la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE), la création du Fonds Air Bois, le développement du Plan Climat, et l'accompagnement des

habitants dans la rénovation énergétique illustrent sa volonté d'agir concrètement pour un territoire durable et solidaire.

Pour la commune du Haillan, ces actions se traduisent par plusieurs avancées concrètes :

- La poursuite des aménagements cyclables et des voiries métropolitaines, notamment dans le cadre du Réseau Vélo Express et de la requalification des axes structurants vers Mérignac et Saint-Médard ;
- La cession par Bordeaux Métropole d'un immeuble rue Georges-Clémenceau à la Ville du Haillan, permettant la réalisation d'un futur équipement public communal ;
- La mise en œuvre locale du programme "1 million d'arbres", contribuant à la trame verte et à la préservation de la biodiversité urbaine ;
- L'évolution du service de collecte et du tri des déchets, avec l'extension des consignes de tri et l'adaptation des fréquences, accompagnée d'une campagne d'information renforcée auprès des habitants.

Ces actions témoignent du partenariat actif entre Bordeaux Métropole et la Ville du Haillan, au service de la qualité de vie des Haillanais et du développement harmonieux du territoire.

Le compte administratif 2024 confirme la solidité des finances métropolitaines. Avec un niveau d'investissement inédit de 710,45 Millions d'Euros, soit 842 € par habitant, Bordeaux Métropole se positionne sur la première marche du podium des métropoles qui investissent pour leurs habitants et leur territoire.

Les recettes totales atteignent 2 304,36 Millions d'Euros, en hausse de 10,9 %, tandis que les dépenses totales s'élèvent à 2 018,7 Millions d'Euros (+5,2%).

L'année se solde par un résultat net positif de 246,4 Millions d'Euros, en forte progression par rapport à 2023 (+128 %), témoignant d'une gestion rigoureuse et d'une anticipation prudente des besoins de financement futurs.

L'épargne nette s'établit à 151,35 Millions d'Euros, permettant à la Métropole de maintenir une capacité de désendettement soutenable (moins de 8 années) tout en continuant à investir massivement pour l'avenir.

Au-delà des chiffres, ce rapport souligne la force d'une œuvre collective : celle des élus, des agents et des partenaires du territoire.

Leur engagement quotidien, leur expertise et leur capacité d'adaptation constituent le socle du développement harmonieux de la Métropole.

Le dialogue territorial et les contrats de co-développement renforcent la coopération entre Bordeaux Métropole et les communes, pour construire ensemble un territoire plus durable, inclusif et résilient.

VU l'article L5211-39 du Code Général des collectivités territoriales ;

VU le rapport annuel d'activité 2024 de Bordeaux Métropole ;

VU le compte administratif 2024 ;

CONSIDERANT que ces rapports présentent un bilan des décisions prises et des actions engagées dans les différents champs de compétences de Bordeaux Métropole, et qu'ils doivent faire l'objet d'une communication devant le Conseil Municipal de chaque commune adhérente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : DE PRENDRE ACTE du rapport annuel d'activité 2024 établi par Bordeaux Métropole, intégrant les principaux éléments du compte administratif 2024.

Andrea KISS : Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Éric VENTRE : Oui, Madame le Maire, je vais revenir sur la page 40 sur la gestion et l'optimisation des cimetières sur la métropole. Il apparaît clairement que la Métropole est un acteur majeur sur la mise en place des cimetières. Qu'en est-il au Haillan, puisque dans cette démarche-là, page 38, on ne voit rien apparaître au Haillan alors que cela fait quand même de nombreuses années que nous attendons impatiemment un cimetière.

Andrea KISS : Je vais vous répondre tout de suite, mais nous avons déjà répondu précédemment à une question, je crois, en fin de conseil à ce sujet.

Nous sommes, comme beaucoup de communes de la Métropole, effectivement confrontés à une quasi-saturation de nos cimetières. Je vous rappelle que nous en avons deux. Nous avons le cimetière historique, le nouveau cimetière qui avait été développé il y a maintenant trois mandats et que, dans ce cadre, nous nous sommes mis en quête de foncier pour pouvoir travailler à une deuxième extension du cimetière.

Le premier terrain qui avait été identifié, qui a été racheté par la Métropole, est un terrain qui était impropre à la réalisation d'un cimetière à cause de la nappe affleurante. C'est-à-dire que dès que vous creusez à 50 cm, vous avez de l'eau partout et c'est déjà le cas dans nos cimetières actuels. C'est une problématique à laquelle nous sommes confrontés peut-être un peu plus que les autres communes.

Nous continuons à chercher et, comme je l'avais déjà expliqué, il y a un terrain sur lequel nous avons fait une proposition il y a déjà plusieurs mois au propriétaire et, pour l'instant, nous n'avons pas eu de réponse de sa part. C'est la Métropole d'ailleurs qui a fait cette proposition en notre nom auprès de ce propriétaire. Pour l'instant, nous patientons, puisque c'est le seul terrain qui pourrait correspondre car il est bien évident, et je l'avais déjà dit, que compte tenu des finances communales, il est hors de question aujourd'hui que la Ville fasse comme elle l'avait fait avec la première extension, c'est-à-dire qu'elle achète du foncier à bâtir à prix d'or pour réaliser un cimetière.

Est-ce que vous vouliez un complément ?

Éric VENTRE : Oui. Donc, en fait, clairement, on est au même point que finalement les années précédentes, en étant assez terre à terre. Vous faites le choix de ne pas acheter des terrains à prix d'or. Est-ce qu'il ne faudra pas en arriver là parce qu'il n'y a pas de solution ? C'est quand même quelque chose auquel il faudra penser pour les années à venir.

Jean-Michel BOUSQUET : Bonsoir chers collègues. Pour compléter les propos de Madame le Maire, deux choses concernant le cimetière.

La première, il faut regarder plus globalement. Le besoin est là bien évidemment, mais les solutions existent à plusieurs niveaux. Aujourd'hui, pour reprendre les propos que nous avons déjà tenus, que j'avais déjà tenus moi aussi au précédent Conseil, les deux cimetières actuels font actuellement l'objet de reprises de concessions permettant d'inhumer sur ces cimetières des Haillanais qui le souhaitent ou dont le deuil nécessite une inhumation sur le territoire. C'est ce qui se produit. Une dizaine de concessions ont été reprises l'année dernière. La démarche se poursuit.

Pour être tout à fait transparent pour les personnes qui nous écoutent, il s'agit de concessions qui sont, soit échues et dont la famille n'a pas souhaité la renouveler, soit de concessions qui sont sans titulaire identifié, connu, après plusieurs périodes de recherche, et pour être précis, après plusieurs années, notamment moins de deux ans, de constat et d'information sur place.

Ce n'est pas quelque chose qui se fait à la légère, ce n'est pas quelque chose qui se fait de façon irrespectueuse, mais c'est quelque chose qui se met en place et qui permet d'assurer la possibilité de mise à disposition de concessions sur l'ancien cimetière essentiellement.

Il y a aujourd'hui des caveaux disponibles pour les Haillanais au cimetière du Haillan. Il ne faut pas que le fait qu'il faille un cimetière supplémentaire obère l'idée qu'il existe encore des solutions sur le territoire. C'est pour les inhumations, soit en pleine terre, soit dans des caveaux.

Les solutions de type colombarium pour les familles qui le souhaitent disposent aujourd'hui encore de places en quantité suffisante.

C'est sur ce qui existe aujourd'hui. Pour rentrer dans la logique des partenariats avec Bordeaux Métropole, les parcs cimetières métropolitains aujourd'hui sont au nombre de deux, à savoir celui d'Artigues et celui de Mérignac, qui sont gérés directement par la Métropole et qui sont liés à un seuil de superficie supérieur.

Parallèlement à cela, la Métropole accompagne les communes sur des reprises de concessions, les aménagements de cimetières et les réflexions. C'est ce que nous avons fait pour la reprise de concessions.

Dire qu'il ne se passe rien, c'est faux. Dire qu'aujourd'hui il y a besoin d'un cimetière, c'est vrai. Dire que nous ne faisons rien, c'est faux parce que, justement, comme le disait Madame le Maire, la recherche de terrains aujourd'hui est une réalité.

Pour revenir sur la question de l'opposition des usages entre les terrains d'habitation et le cimetière, nous l'avons déjà évoqué et je crois qu'il est important là aussi de préciser clairement qu'il ne s'agit pas exclusivement d'une volonté économique de la part de l'équipe municipale de ne pas dépenser des fortunes sur un terrain à bâtir. C'est une réalité au vu de nos finances. C'est un argument, mais ce n'est pas le seul.

L'autre argument, c'est que la Ville, au même titre d'ailleurs que l'ensemble des communes de l'agglomération aujourd'hui, est en déficit de logements. On en a déjà longuement parlé en Conseil Municipal. C'est une réalité. Donc, utiliser des terrains à bâtir pour y mettre un cimetière si celui-ci est nécessaire, c'est priver les Haillanais potentiels de logements à venir à un moment où c'est cruellement nécessaire. Je pense qu'il faut que nous gardions une vision d'ensemble avec toute la hauteur nécessaire et que nous poursuivions la réflexion que nous avons déjà menée sur les terrains concernés. Il ne faut pas rêver, les terrains constructibles nécessiteraient les mêmes études préalables que les terrains sur lesquels nous travaillons.

Donc, ce ne serait pas un gain de temps, ce ne serait pas responsable et je pense qu'il faut que l'on travaille sur le fond, et c'est ce que nous faisons.

Andrea KISS : Et pour compléter les propos de Jean-Michel BOUSQUET, vous dire aussi que c'est beaucoup plus difficile d'installer un cimetière dans un tissu déjà bâti, car il y a une réglementation extrêmement stricte et que vous avez des questions d'éloignement, par exemple par rapport aux riverains, qui font que des terrains d'une certaine taille, qui permettraient d'accueillir un cimetière et qui répondraient à l'ensemble des critères réglementaires, ne sont pas faciles à trouver.

Erika VASQUEZ : Madame le Maire, mesdames, messieurs les conseillers, bonsoir. Dans ce rapport d'activité qui est assez dense sur Bordeaux Métropole, il me semble important de rappeler pour celles et ceux qui nous écoutent que c'est un établissement public de coopération intercommunale, ce qu'on appelle un EPCI, au service des 28 communes qui la composent et qu'elle agit au quotidien pour plus de 800 000 habitants dans des domaines essentiels tels que le transport, le logement, le tourisme, la transition écologique, la gestion de l'eau, l'urbanisme, l'économie.

Le budget de Bordeaux Métropole s'élève à 2 176 M€ pour 2025.

Nous pourrions discuter longuement sur ce bilan, sur l'utilisation, la répartition de ces fonds, de leur pertinence, de cet argent qui est investi dans les différents domaines. Vous l'avez cité, notamment si je reprends l'agrément de plus de 3500 logements locatifs sociaux, l'accélération du programme 1 million d'arbres, il n'y a pas de problème.

Ce qui me semble devenir capital et qui commence à interroger beaucoup de nos concitoyens, c'est le sens, le rôle des métropoles dans la construction de la démocratie, de la participation citoyenne dans les projets métropolitains.

J'ai un exemple à vous donner pour étayer ce questionnement dans le cadre de l'utilisation des finances publiques qui m'a choqué. Un marché a été passé par la régie de l'eau Bordeaux Métropole pour concevoir et fabriquer des carafes d'eau siglées Eau de Bordeaux. Montant de l'opération : à peu près 500 000 €. La somme n'est pas neutre pour la régie qui a absorbé les services d'assainissement et qui devra faire face inéluctablement à un mur d'investissements dans les prochaines années.

À l'heure où les collectivités territoriales, comme toutes les administrations publiques, sont sommées de faire des économies, de rationaliser les dépenses, de hiérarchiser les priorités, ce type de choix, pour moi, est assez incompréhensible. Comme cela se fait dans plusieurs départements, l'opération vise à promouvoir la consommation d'eau du robinet. Les carafes sont appelées à être distribuées aux usagers dans des établissements publics, les restaurants et les cafés. Elles pourront également être vendues et dernièrement, il y a un élu qui a déclaré : « Ce n'est pas un bel objet qui changera les comportements. Ce qui fait la différence, ce sont les campagnes de sensibilisation efficaces, des tarifs justes, une eau de qualité et des gestes simples au quotidien, pas un produit de marketing. »

À mon sens, l'opération a un goût d'inutilité. Elle est aussi choquante d'un point de vue budgétaire. 500 000 € pour des carafes, c'est plus que les 400 000 € que la régie de l'eau consacre aux chèques eau destinés à aider les foyers les plus précaires. En d'autres termes, on consacre plus d'argent à un objet vitrine qu'à un dispositif de solidarité.

J'aurai un autre écueil aussi à vous soumettre, mais celui-là est assez récurrent. Bordeaux Métropole est championne de France de la pollution et des embouteillages. Ce n'est pas moi

qui le dis, c'est la presse. Les usagers des transports, du tram par exemple, sont soumis à des pannes exaspérantes, des rames bondées, voire surchargées, des incidents, des interruptions à répétition. Le mur de 2030, un horizon où le réseau TBM devra transporter 800 000 voyageurs par jour, soit 300 000 de plus par rapport à aujourd'hui. Or, le tram est au bout de ses capacités, sans parler des retards permanents du TER, des bus, etc.

Alors, dans ce contexte, Madame, vous voulez supprimer la voiture, faire des ZFE en niant, malheureusement, le quotidien, les impératifs, les contraintes de vos administrés.

N'y a-t-il pas, à mon sens, un impératif à revoir la copie de ces mobilités douces impulsées par la Métropole, car cela ne marche pas et coûte cher ? Tout miser sur la marche et le vélo ne permettra pas d'aller très loin à mon sens, sauf pour vous peut-être, Madame le Maire, qui habitez à 300 m de la mairie, votre lieu de travail. Peut-être que demain vous serez obligée de reprendre le chemin de l'Éducation Nationale et nous verrons si le vélo sera votre mode de transport régulier.

Madame, vous avez l'habitude de vous défausser sur les questions, les problèmes soulevés par vos concitoyens, en disant régulièrement : « Ce n'est pas moi, c'est la Métropole. Ce n'est pas moi, c'est la Métropole. » Combien de fois l'avons-nous entendu ? Mais c'est bien elle qui, avec votre consentement, votre soutien, vous aviez parfaitement le droit de le refuser, qui a investi 1 200 000 € pour mettre à sens unique l'avenue de la République, ce qui crée de vastes embouteillages et qui est contraire à la volonté de vos administrés.

Vous participez à des politiques qui dégradent la circulation, la qualité de vie de vos administrés, auxquelles s'ajoutera l'intensification du centre-ville à venir.

Madame le Maire, à quel moment défendez-vous les Haillanais dans ces politiques métropolitaines ?

La Métropole a effectué un déploiement impressionnant de projets d'aménagement et de transition écologique avec des investissements record de 710 M€. Mais est-ce la demande de la population ? Les politiques successives ont favorisé des intercommunalités et des métropoles qui ont aujourd'hui des effets sur nos cadres de vie, sur ce que nous ne déterminons pas nécessairement comme prioritaire et essentiel.

Comment parvenir à une politique participative métropolitaine cohérente sur un territoire intercommunal où les communes ont des intérêts souvent divergents et où les maires ont des stratégies qui privilégient l'intérêt de leur commune, parfois à juste titre face à la machinerie métropolitaine ? Un exemple : Madame BOST, Présidente de la Métropole, maire d'Eysines, n'est-elle pas la plus mauvaise élève quant à l'application de la mise en place des mobilités douces ?

Les mobilisations citoyennes s'organisent et témoignent de ce que l'on pourrait qualifier de relocalisation du politique. Dans certaines villes comme Nantes, Toulouse, Grenoble et Bordeaux, des listes citoyennes ont cherché à questionner le rôle et l'implication de la Métropole dans des transformations urbaines et politiques qu'elles suscitent à l'échelle de leurs communes.

Pour terminer sur ce bilan, rappeler que la dette de Bordeaux Métropole a explosé de 24 % en une année, passant de 1,51 milliard € en 2024 à 1,9 milliard € en 2025. Une épargne nette qui a chuté de 79 %. Les charges financières pour le remboursement de la dette ont augmenté

de 150 % en 5 ans, atteignant 45 millions € par an. J'espère que nous n'arriverons pas à la situation du Département avec 99 millions € de déficit.

Madame le Maire, vous le répétez régulièrement. À l'heure où l'austérité des finances publiques nationales annonce des jours difficiles pour les collectivités locales, il est indispensable d'interroger la population, population qui aura bientôt à se prononcer dans les urnes.

Deux choix devront être faits entre des gestions néolibérales tournées vers l'attraction des ressources, des emplois, du capital, au détriment de la justice sociale, de l'équité, de l'accès aux services sociaux, de santé, à l'éducation, voire à l'emploi, ou inciter les politiques publiques à garantir le plus possible à ceux qui ont le moins.

Je vous remercie Madame.

Andrea KISS : Il y a beaucoup de choses dans tout ce que vous nous avez raconté. La première concernant les carafes, je vous renvoie vers le débat que l'on a eu en conseil de Métropole puisque cette question a été posée en conseil de Métropole à la vice-présidente en charge, en l'occurrence Sylvie CASSOU-SCHOTTE, notre collègue de Mérignac. Elle vous a donné toutes les réponses. On ne va pas rallonger le conseil avec cet élément qui peut paraître effectivement choquant, mais qui reste quand même marginal.

Concernant la pollution et les embouteillages, première chose, la Métropole a quand même plusieurs fois infirmé les données qui étaient publiées, notamment dans le grand quotidien local. Pour une raison simple, c'est que l'on ne se base pas toujours sur les mêmes données et surtout, on ne fait pas à périmètre constant, ce qui est quand même toujours un petit peu embêtant quand on manipule les chiffres puisqu'on se retrouve avec des situations qui ne sont pas conformes à la réalité.

Autre point qu'il faut savoir, c'est que si on raisonnait à périmètre constant, c'est-à-dire avec le même nombre d'habitants, la congestion automobile sur cette métropole s'est nettement améliorée. La réalité, c'est que notre département et notre métropole sont particulièrement attractifs et que sur les dix dernières années, tous les ans sur la métropole, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, c'est l'équivalent d'une ville comme Parempuyre qui vient s'installer, c'est-à-dire 10 000 habitants supplémentaires. C'est sans doute le signe que cette métropole doit quand même être particulièrement attirante. Elle doit être particulièrement attractive en termes d'emploi, en termes de qualité de vie.

Or, à partir du moment où vous investissez massivement, que vous améliorez le réseau de transports, que vous déployez des réseaux de Bus Express et, que dans le même temps, vous avez une augmentation annuelle de 10 000 habitants, il est très difficile effectivement de faire baisser la congestion.

En fait, ce que vous êtes en train de nous dire, c'est qu'il faut faire du malthusianisme et arrêter d'accueillir des habitants sur cette métropole. Je vous invite à dire cela à nos nouveaux habitants qui arrivent d'autres régions de France et qui viennent là, soit parce qu'ils ont trouvé du travail, soit parce qu'ils sont seniors et qu'ils se rapprochent de leurs enfants qui eux-mêmes habitent ici pour pouvoir être plus près, etc.

Donc, on ne fait pas rien, bien au contraire puisque le réseau de transports à 2030 aujourd'hui est planifié, qu'à partir du 6 décembre prochain, vous allez avoir de nouvelles liaisons de tram qui vont intervenir. On a parlé de la ligne G au Haillan qui est là depuis un an et demi. Vous allez avoir une nouvelle ligne de Bus Express sur les boulevards qui est la ligne H. Vous en avez plusieurs autres qui sont aujourd'hui à l'étude, voire en phase d'étude avancée pour

permettre, justement, aux habitants de la métropole de ne pas être obligés de faire de l'autosolisme et de faire en sorte que cette ville soit moins congestionnée.

Sur la ZFE, là aussi je trouve que vous êtes quand même pleine de contradictions. Bien sûr que la ZFE était très mal ficelée. C'est vrai, c'était mal ficelé. C'était probablement une bonne mesure sur le fond, mais elle a été très mauvaise dans la manière dont on l'a présentée et surtout sur l'accompagnement que l'on devait y faire.

Je vous rappelle que les Zones à Faible Emission ont un objectif de santé publique. L'objectif est que vous puissiez respirer un air correct sur cette métropole. C'est cela l'objectif de la ZFE : faire en sorte d'éliminer une partie de la circulation automobile et notamment les véhicules les plus polluants parce que la santé publique doit être une priorité. Je vous l'ai dit, c'était mal ficelé, mal compris, mal préparé, comme c'est souvent le cas pour les mesures qui ont été proposées par ce gouvernement, parce que ce n'est pas la première fois que l'on a été amené à reculer. Nous avons mis, au niveau de la Métropole, un véritable accompagnement, notamment pour les ménages les plus modestes qui allait même jusqu'à l'accompagnement des artisans qui doivent venir travailler sur la métropole. Il se trouve qu'en définitive, le gouvernement a reculé sur la ZFE et que ces mesures ne seront donc pas mises en place.

Vous ne m'avez jamais entendue dire « Ce n'est pas moi, c'est Bordeaux Métropole ». Jamais vous ne m'aurez entendue dire cela. À partir du moment où on est élu métropolitain, on assume ce qui est fait au niveau de la Métropole, même si on n'est pas toujours d'accord. En l'occurrence, sur la commune, je ne crois pas que nous ayons beaucoup à nous plaindre de l'intervention métropolitaine, quel que soit le domaine dans lequel cette intervention a eu lieu.

Quant aux vastes embouteillages, Madame VASQUEZ, excusez-moi, mais vous n'habitez plus la commune depuis deux ans. Vous pouvez me parler des vastes embouteillages. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, on a des comptages dont on a demandé à ce qu'ils soient affinés et je peux vous donner d'ores et déjà un chiffre qui est un chiffre éloquent, c'est qu'avec les nouveaux sens de circulation, ce sont 1 000 véhicules en transit en moins sur notre commune tous les jours. 1 000 véhicules. C'est bien le signe que nous avons eu raison de le faire parce que les Haillanais, comme les autres métropolitains, n'ont pas envie de voir leur ville engorgée par les voitures. Ils veulent pouvoir se déplacer autrement aussi, même si tout le monde ne peut pas le faire, et que notre objectif derrière, c'est bien que l'on puisse favoriser les mobilités alternatives.

On n'a pas interdit aux voitures de passer. Simplement, on les a un peu contraintes. À quel titre continuerait-on à contraindre les piétons ? À quel titre continuerait-on à contraindre les cyclistes sous prétexte qu'il faut que l'on aille toujours plus vite ? La fluidité est une illusion. Regardez la rocade que l'on a élargie. Elle est quasiment toujours aussi engorgée qu'avant. Plus vous faites du routier, plus vous élargissez les routes, plus vous aspirez les voitures.

C'est un logiciel qu'il va falloir penser à changer. C'est vrai, je le dis, je fais moi-même partie d'une génération qui a été biberonnée à l'automobile. On vous a vendu que l'automobile représentait la liberté, que vous pouviez aller partout avec et que c'était fantastique. Indéniablement, cela donne une autonomie incontestable pour un certain nombre de choses que vous devez faire : travailler, faire vos courses, emmener vos enfants à l'école, partir en vacances. Mais la réalité est qu'aujourd'hui le monde a changé et il faut que les gens le comprennent, et les Haillanais en priorité.

Pour enfoncer le clou, Madame VASQUEZ, mais je le dis aussi aux gens que j'entends ou que je vois écrire des aberrations sur un certain nombre de documents dans cette période préélectorale, il est mensonger d'affirmer que l'on pourra revenir en arrière. Je l'ai déjà dit, c'est la loi LAURE qui a été ensuite réitérée avec la loi LOM et qui oblige les institutions, en

l'occurrence pour nous l'EPCI, à savoir Bordeaux Métropole, à réaliser des aménagements cyclables dès lors qu'elle réalise des travaux de voirie.

Au dernier conseil de Métropole, j'ai dû passer un protocole transactionnel parce que, dans une commune de la rive droite, ces aménagements n'avaient pas été faits. Elle a été attaquée et, bien évidemment, l'association en question allait gagner au tribunal et la Métropole a préféré transiger.

Donc, laisser croire que l'on pourra revenir en arrière, c'est mentir aux gens. C'est tout simplement l'application de la loi. Quand on dit que l'on concertera pour savoir s'il faut changer les sens de circulation, on ne concerte pas avec la loi. Je vous l'ai déjà dit, c'est comme si vous me disiez, « tiens, on va concerter pour savoir si on va organiser des élections municipales au mois de mars. » On ne peut pas. Ce n'est pas possible, c'est la loi. À partir du moment où c'est la loi, nous nous devons de l'appliquer. Les 6 ou 7 rues que nous avons mises à sens unique sont des rues qui nécessitaient des travaux lourds. Ce n'est pas simplement un resurfaçage. Et donc, nous nous sommes mis en conformité avec la loi. Oui, c'est une contrainte. Oui, on est dans une période qui est un peu pénible ; on est dans un entre-deux, mais on commence déjà à en voir les effets positifs. Rome ne s'est pas bâtie en un jour.

Enfin, dernière chose sur les listes citoyennes. Là aussi, excusez-moi mais je trouve cela savoureux. Regardez quand même la composition des listes citoyennes. La plupart des listes citoyennes sont quand même rarement des listes de gauche, Madame VASQUEZ. Il faut arrêter là aussi de se voiler la face et il faut assumer ce que l'on est. Les listes citoyennes prétendent apolitiques, cela n'existe pas. Apolitique, c'est de droite. J'espère que vous n'êtes pas naïve, et je sais que vous ne l'êtes pas, au point de vous imaginer que ce soit le cas.

Néanmoins à l'échelle métropolitaine, puisque votre question était de savoir quel est le débat citoyen. Je me permets quand même de vous rappeler qu'il y a un débat citoyen permanent à la Métropole puisqu'il y a notamment un Conseil de développement durable dans lequel nous avons deux représentants comme toutes les communes de la Métropole, qu'à chacune des grosses opérations, la Métropole organise des opérations de concertation avec des choses extrêmement diverses selon la nature de la concertation et surtout, nous avons lancé cette grande concertation il y a deux ans sous l'égide de notre nouvelle Présidente. C'est l'opération qui s'appelle « Métropole à vivre », sur laquelle nous avons d'ores et déjà travaillé, sur laquelle les habitants ont été invités à s'exprimer. On l'a fait sur l'habitat. On a travaillé sur les espaces publics et on va continuer parce que oui, il faut que cette métropole, malgré son attractivité, puisse continuer à être agréable à vivre pour l'ensemble des habitants, qu'ils soient nouveaux ou anciens.

Mme VASQUEZ : Madame le Maire, pour répondre sur l'ensemble – peut-être pas l'ensemble parce que je n'ai pas réussi à tout noter et vous m'en excuserez – vous avez souligné que nous avons une Métropole attractive avec 10 000 personnes qui arrivent chaque année. Je suis consciente que nous avons 10 000 personnes qui arrivent chaque année, que le territoire est attractif et qu'effectivement, les industries que nous avons permettent, et je m'en félicite, l'emploi.

À quel moment dans ma déclaration ai-je remis en cause l'attractivité de la Métropole ? Je ne comprends pas votre intervention sur ce thème-là. Je ne l'ai jamais remise en cause. J'ai simplement dit qu'il y avait des choix qui étaient faits par la Métropole dans certains domaines qui posaient question. Dites-moi à quel moment j'ai critiqué le fait que la Métropole était attractive. Vous me dites que je reproche, et c'est un paradoxe, le développement de notre Métropole. Mais bien au contraire, moi je me félicite que les gens puissent trouver du travail,

de l'emploi, bien évidemment, mais lorsqu'une métropole s'agrandit, il y a des infrastructures qui vont avec et ces infrastructures doivent être également aménagées, parfois en corrélation avec les habitants pour savoir ce qu'ils veulent. D'ailleurs, c'est un paradoxe parce que vous me dites ensuite que la rocade est significative, que l'on est passé à trois voies. Nous sommes passés à trois voies parce que la Métropole devient attractive. Nous avons plus de dix ans de retard par rapport à la mise en place de la trois fois trois voies et nous avons été retoqués par la Cour des Comptes. Je veux bien que vous puissiez reprocher certains éléments, mais en dehors du contexte que je vous ai signalé dans ma déclaration. Je parle de participation citoyenne.

Vous avez raison, en 2025, il y a eu dans de nombreux quartiers l'opération citoyenne où les gens ont pu donner leur avis dans le cadre d'opérations qui concernaient leur quartier. Très bien, je m'en félicite, mais ce n'est que très récemment que ces opérations ont eu lieu, parce que justement, la population a émis un certain nombre de commentaires négatifs sur les choix qu'on leur a imposés.

Vous me parlez d'un objectif de santé. Je l'entends et je suis d'accord avec vous, puisqu'il faut effectivement que l'on puisse prendre en compte que la pollution génère des problématiques de santé. Dans ces cas-là, j'aimerais savoir pourquoi Monsieur HURMIC a signé en douce avec les grands transporteurs tels qu'Amazon des accords privés ou des accords qui sont passés en douce afin que le transport en camion puisse pénétrer dans Bordeaux 7 jours/7, 24h/24. Je ne l'ai pas ici et c'est bien dommage, mais au prochain Conseil Municipal je vous l'amènerai. Ne l'oubliez pas, au prochain Conseil Municipal je vous l'amènerai.

La seule chose que je veux à un moment donné démontrer, c'est que dans le cadre de cette Métropole qui devient très conséquente, avec un budget très conséquent, peut-être aussi dans de nombreux domaines - vous soulignez le choix des carafes – à un moment donné, la parole du citoyen puisse être entendue.

Pour revenir sur les mobilités douces dans le cadre de notre ville, on ne va pas revenir sur les arguments que vous avez développés, c'est une obligation. Je veux bien, mais certains se sont abstenus de cette obligation. N'y a-t-il pas à un moment donné besoin, avant de nous obliger à subir ces contraintes, de nous les expliquer ? Vous avez imposé à la population. Vous n'êtes venue qu'après dans le cadre de la concertation et c'est ce qui est problématique.

Je veux bien également que vous m'attaquiez sur le fait que je n'habite pas Le Haillan depuis deux ans, trois, même 4, Madame. Est-ce que vous croyez que je ne viens pas sur Bordeaux, sur Le Haillan ? Ce n'est pas parce que j'habite à 40 km que je reste enfermée à la campagne. Qu'est-ce que vous savez de ma vie ? C'est quand même assez impressionnant ! Je suis trois jours par semaine sur le territoire, ici. Est-ce que vous croyez que je ne mesure pas la circulation ? Ces attaques permanentes, intempestives, sur le fait que je n'habite pas depuis quatre ans au Haillan... Est-ce que vous croyez que je suis écartée de la gestion de la Ville du Haillan ? C'est une honte d'entendre cela systématiquement.

Pour terminer, vous me parlez des listes citoyennes. Vous, Madame, quand vous faites appel à la société civile, qui vous garantit qu'elle n'est pas de droite ? Sur vos élus, sur 27, combien sont de la société civile ? Il y a des listes citoyennes qui ont été, notamment à Nantes, très tendance écologiste, pour contester les aménagements du futur aéroport, etc.

Vous voulez faire de la politique quelque chose qui, à un moment donné, devient du spectacle. Moi, je pars sur des choses qui ont été démontrées sur la Métropole. Nous avons des avis différents, des opinions différentes. On le sait, on ne va pas ergoter toute la soirée, mais j'aimerais au moins que vous restiez toujours factuelle sur les éléments que je donne et que

vous ne pas débordiez sur des sujets que je n'aborde pas ou que je n'ai pas abordés dans le cadre de ma démonstration.

Éric VENTRE : Madame le Maire, je vais revenir sur le sens de circulation parce qu'il y a quelque chose qui est interpellant. Vous annoncez 1 000 véhicules en moins par jour. C'est ce que vous annoncez, je n'ai pas vérifié. Par contre, il y a quelque chose que l'on constate quand même clairement, c'est qu'aux heures de pointe, le matin et le soir, c'est beaucoup plus saturé qu'avant cette mise en place du sens de circulation.

J'ai une autre question assez basique. Pensez-vous vraiment qu'au Haillan, on puisse vivre sans voiture ?

Andrea KISS : On n'a jamais dit cela, Monsieur VENTRE. Sur les chiffres, on vous en donnera parce qu'on s'était engagé à faire une restitution. On vous la fera, mais comme on a demandé des compléments de comptages à Bordeaux Métropole, on vous les donnera. On n'a jamais dit que l'on éradiquait la voiture. Simplement, au lieu de la faire passer dans deux sens, on la fait passer dans un sens. Où a-t-on coupé une seule rue ? Nulle part. Les voitures peuvent toujours continuer à passer. Par contre, effectivement, elles sont un peu plus contraintes. Elles mettent un peu plus de temps qu'avant à traverser Le Haillan, mais on n'empêche personne de passer.

Bruno BOUCHET : Madame le Maire, d'abord bonsoir à tous.

Concernant la loi LOM, l'obligation de la loi LOM, c'est d'installer des pistes cyclables par rapport à une installation de logements.

Andrea KISS : Non. Je vous redonnerai l'article exact. C'est à partir du moment où vous faites des travaux de voirie. Cela n'a rien à voir avec le logement. Il y a des obligations qui sont liées à des aménagements de locaux vélos dans les bâtiments. Par contre, l'article dont je vous parle porte bien sur l'espace public et sur la voirie.

Bruno BOUCHET : Est-ce que par hasard cela implique l'obligation de supprimer des voies de circulation pour les voitures ?

Andrea KISS : Peu importe. On a une obligation de résultat. Donc, il faut que l'on trouve un moyen. Tout dépend de la configuration des lieux et également de la circulation, parce qu'il y a des choses que vous pouvez faire avec un certain niveau de trafic et d'autres choses que vous ne pouvez pas faire. Typiquement, ce que l'on appelle la chaussée à voie centrale banalisée, ce que l'on appelle du joli nom de « chaussidou » par exemple, ce sont des dispositifs que vous ne pouvez pas mettre à partir du moment où vous avez plus d'un certain nombre de milliers de véhicules par jour.

Ces aménagements doivent être adaptés au trafic.

Bruno BOUCHET : Parce que, concernant les voies cyclables, pour avoir parlé avec plusieurs personnes concernant la circulation vélo, beaucoup m'ont dit qu'elles avaient fait des propositions qui n'ont absolument pas été retenues par Bordeaux Métropole. Donc, la concertation n'a peut-être pas été faite correctement.

Andrea KISS : Il m'intéresserait de savoir qui a fait ces propositions et surtout à qui.

Bruno BOUCHET : Je parle du panel cycliste qui a été consulté.

Andrea KISS : Si cela n'a pas été possible, c'est probablement que cela ne pouvait pas être réalisé techniquement ou réglementairement.

Bruno BOUCHET : Ce sera un sujet de la campagne électorale.

Concernant les listes citoyennes, juste un petit commentaire. Le propre d'une liste citoyenne est de ne pas être attachée à un parti. C'est tout. Quand vous dites qu'il y a des listes citoyennes de droite ou de gauche, c'est facile. Est-ce que c'est soutenu par un parti ? Oui ou non ? Si ce n'est pas le cas, c'est une liste citoyenne.

Ensuite, concernant vos attaques incessantes par rapport à Madame VASQUEZ, moi, je constate une chose, c'est que Carole GUERE, qui n'habite plus sur notre commune, encore une fois, n'est pas présente au conseil municipal. Elle aussi, elle peut se permettre d'émettre des jugements par rapport à la commune et ce n'est pas pour autant qu'elle sera irrecevable dans ce qu'elle va dire. Sur ces attaques incessantes par rapport à quelqu'un qui a quitté la commune, c'est valable également par rapport à Madame GUERE. C'est tout. Pas besoin de toujours polémiquer par rapport à cela.

Andrea KISS : La différence fondamentale, Monsieur BOUCHET, c'est que Madame GUERE ne vient pas nous donner des leçons sur la gestion de la ville du Haillan. Je ne sais pas si vous l'avez noté, mais elle n'est pas là constamment à nous dire ce qu'il faut que nous fassions. C'est quand même la différence majeure.

Par ailleurs, pour en revenir aux listes citoyennes, Monsieur BOUCHET, on n'est pas des lapins de six semaines, il faut arrêter de se cacher derrière un cache-sexe. La réalité, c'est que la plupart des listes citoyennes, je vous le prédis, aux prochaines élections municipales, seront majoritairement des listes de droite et même pire que cela, on aura probablement des gens d'extrême droite dessus. Vous savez, cela fait un petit moment qu'on roule notre bosse en politique, vous aussi d'ailleurs, je crois. Donc, il faut arrêter de laisser gober n'importe quoi aux gens.

Jean-Michel BOUSQUET : Je voulais juste réagir sur un point qui peut paraître un point de détail, mais qui pour moi a son importance, c'est le rôle du citoyen dans une équipe municipale. Madame VASQUEZ, vous disiez qu'être société civile, cela peut être très fluctuant, de droite, de gauche ; on n'est pas sûr des convictions de chacun.

Je crois qu'il faut laisser chacun libre de ses choix, aussi bien d'adhérer ou pas à un parti - ce que je respecte profondément, quelle que soit l'adhésion au parti - que de pouvoir porter ses propres convictions sans être pour autant encarté et sans qu'elles puissent pour autant être remises en question de par l'absence d'une carte.

Je voulais juste préciser cela et je ne pense pas - je parle à mon simple nom, étant effectivement société civile pour ne pas m'en cacher ni m'en vanter - avoir des convictions qui ne justifient pas, au même titre que mes collègues société civile, de discussion sur leur conviction profonde.

Philippe ROUZE : Pour ma part, s'il y en a qui en doutent encore, je rappelle que je suis de gauche.

Je voudrais simplement dire que j'ai entendu tout cela, que la Métropole se développait, etc., et qu'il faut faire appel aux citoyens pour savoir ce qu'ils veulent. C'est vrai qu'il faut faire appel aux citoyens, mais le rôle des élus, c'est de prévoir.

Si actuellement on fait une étude, et je connais un peu la question du logement, sur est-ce qu'on peut construire au Haillan parce que de nouveaux habitants arrivent, parce que les industries se développent et qu'il faut que les gens habitent près de leur lieu de travail, la plupart des gens vont dire non. Non, parce que cela va nuire à leur environnement, parce que Le Haillan doit rester un petit village, etc. Donc, je crois qu'à un certain moment, bien sûr qu'il faut tenir compte des citoyens et c'est capital, mais le rôle d'un élu, parce qu'il est élu, est de devancer les choses et de prévoir.

Régis LAINEAU : Merci. Bonsoir à tous. On arrive maintenant pratiquement à la fin de cette mandature. Depuis cinq ans, six ans, j'entends un combat entre deux personnes qui finalement me dérange de plus en plus. Qui me dérange parce que chez nos concitoyens qui nous écoutent, qui ont voté pour nous, je ne comprends pas cet acharnement permanent dans des échanges qui, au bout du compte, sont stériles. Cela n'apporte rien. Je trouverais qu'à un moment donné, des personnes autres puissent se formaliser. Je suis un élu de majorité communiste et il me dérange qu'à un moment donné, la parole soit prise en permanence dans tous les conseils municipaux sur un échange de personnes. Réglez vos comptes ailleurs, mais pas en conseil municipal ! Cela paraît complètement fou. Merci.

Andrea KISS : Moi, je n'ai de comptes à régler avec personne.

Erika VASQUEZ : Madame le Maire, moi non plus, je n'ai de comptes à régler avec personne. Je ne sais pas de quoi parle Monsieur LAINEAU. Peut-être qu'à l'approche des élections, se sent-il des ailes pousser ou a-t-il des ambitions supérieures ? Je ne sais pas. Je ne vois pas à quoi il fait allusion.

Moi, je sais simplement que je fais mon travail d'élue, toujours de façon très respectueuse, de manière peut-être parfois un peu vive, mais je défends des opinions. Je reste courtoise, je n'insulte personne, je suis argumentée, je travaille mes dossiers et c'est peut-être ce qui dérange. Si Monsieur LAINEAU a envie que des discussions se fassent ailleurs, eh bien écoutez, j'aimerais que s'il a quelque chose à me dire, il me le dise en face et qu'il n'ait pas le besoin de faire des réclamations à d'autres niveaux. Je suis encore accessible, me semble-t-il.

Par contre, Monsieur LAINEAU, vous ne trouvez jamais que je subis des attaques malencontreuses, du style, par exemple, « cela fait quatre ans qu'elle n'habite plus la commune » ? Cela ne vous dérange pas. Ces petites attaques mesquines, ridicules n'intéressent personne. Celles-là, vous ne les entendez pas. Bref !

Je pense que les Haillanais sont à même de le savoir et de l'entendre. Je fais toujours mon travail. J'estime qu'à partir du moment où Madame KISS a fait le choix de me mettre dans une opposition, c'est son choix, eh bien je fais mon travail d'opposition, mais d'opposition constructive. J'insiste là-dessus. Si cela ne vous convient pas, Monsieur LAINEAU, dites-moi à quel moment elle n'est pas constructive.

Dans le cadre de la Métropole, je fais des constats qui ont été émis. Que cela vous déplaie, je l'entends. Moi, ce que je constate, c'est que pour certains, il y a des dogmes qui n'ont pas été bien compris, mais ce n'est pas bien grave. En attendant, je vois que l'on est bien parti en campagne électorale.

Pour revenir sur Monsieur BOUSQUET, vous avez dit « chacun est libre de ses choix ». Monsieur BOUSQUET, bien entendu. Je me félicite que chacun puisse faire ce qu'il veut, adhérer ou non. Il n'y a aucun souci à ce niveau-là. Je suis une nouvelle fois dans le cadre de l'argumentaire que j'ai développé, je ne vois pas où j'ai dit... Vous me parlez de liste citoyenne. Moi, je vous parle de société civile, c'est la même problématique. Dans la société civile aussi, comment savoir si elle est de droite ou de gauche ? C'est le même problème. C'est exactement la même chose. Je ne vous reprocherai jamais de ne pas adhérer à un parti, surtout quand on voit ce que deviennent nos pauvres partis de gauche comme de droite. Il y a de quoi s'inquiéter, mais, il y a des gens qui arrivent à jongler d'un parti à un autre. Ils y trouvent leur compte.

Gouverner, c'est prévoir. Heureusement ! On le sait, on vous a vu à l'œuvre. Effectivement, gouverner, c'est prévoir. On l'a toujours dit et je pense que vous le faites aussi, vous prévoyez. Quand Monsieur ROUZE présente son bilan sur le CCAS, vous prévoyez la crise, la précarité,

il n'y a aucun souci, mais peut-être que dans la façon de prévoir, nous pouvons avoir des divergences de choix qui sont faits.

C'est uniquement sur ces arguments-là que je débats. Concernant ces procès d'intention, je sais que nous sommes à quatre mois d'élections et qu'il y a des fébrilités, mais à un moment donné, revenons sur le Haillan, s'il vous plaît.

Andrea KISS : Je dirais même, revenons au rapport d'activité de Bordeaux Métropole parce que nous nous en sommes quand même un peu éloignés.

Erika VASQUEZ : La faute à qui ?

Andrea KISS : Pas par moi.

Bruno BOUCHET : Deux petites constatations. On est bien d'accord sur le fait que Monsieur ROUZE est à la France Insoumise et qu'il représente le parti de Monsieur MELENCHON et qu'il est dans votre équipe. Concernant Monsieur LAINEAU, sachez que nous avons rencontré énormément de Haillanais. Il y a une élue qui sort du lot, c'est Madame VASQUEZ. Elle est plébiscitée pour son travail argumenté à chaque conseil municipal. Cela vous déplaît peut-être, mais c'est une constatation.

Andrea KISS : Moi, rien ne me déplaît. Je reconnais le travail qui est fait.

Hervé BONNAUD : Je vais m'autoriser à revenir un petit peu sur le sujet qui nous concerne. Je l'avais déjà fait en début de mandature parce qu'il y avait pas mal d'égarements parfois et donc, je m'autorise à le dire.

Bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Vous avez parlé tout à l'heure d'une baisse de fréquentation d'environ 1 000 véhicules en passage sur la commune. Cela veut dire que l'on déplace d'une autre façon la pollution et vous avez parlé de complément de comptage et vous avez demandé des éléments à Bordeaux Métropole. Quand ces éléments de comptage seront-ils disponibles ?

Andrea KISS : Quand la Métropole nous les remettra parce que cela prend un peu de temps.

Hervé BONNAUD : Avant la fin de la mandature ?

Andrea KISS : J'ose l'espérer. Je pense que c'est une affaire de quelques semaines. J'ose espérer qu'à Noël, nous serons en capacité de vous faire une restitution.

Je vous propose que nous prenions acte de la présentation du rapport d'activité de Bordeaux Métropole pour l'année 2024 et nous passons à la suite de notre ordre du jour.

Le Conseil Municipal prend acte.

**MISE À DISPOSITION DU TERRAIN CADASTRE AW 134, SIS RUE DES LYS -
REALISATION TRAVAUX ET GESTION POUR LA COMPENSATION ECOLOGIQUE DE LA
ZAC COEUR DE VILLE AU BENEFICE DE LA FAB et BORDEAUX METROPOLE -
AUTORISATION**

Rapporteur : Monique DARDAUD

Le Rapporteur expose :

La réalisation de la ZAC Cœur de Ville constitue un enjeu majeur pour le renouvellement du centre-ville du Haillan avec la création d'environ 500 logements, 800 m² d'activités, commerces et services, ainsi qu'un réseau hiérarchisé d'espaces publics aux usages différenciés, facilitant les accès au centre-ville et ouvrant des parcours résidentiels diversifiés. En conservant à la fois des bâtiments emblématiques de l'architecture locale ou les venelles caractéristiques du centre-bourg ancien ainsi que par une large végétalisation des espaces communs et la préservation d'espaces boisés, issus des jardins privés, ce projet s'inscrit dans l'identité haillanaise actuelle comme dans son évolution au cœur de la métropole bordelaise. C'est notamment le cas avec la Clairière, véritable îlot de fraîcheur au cœur du projet ou le désenclavement du site par la venelle sud. Ces derniers constituant les deux premiers espaces publics à avoir été ouverts aux haillanais depuis juin 2025.

Le traité de concession d'aménagement permettant la réalisation de cette opération a été signé par Bordeaux Métropole en faveur de La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab), aménageur du site, le 1^{er} août 2018 pour une durée de dix ans, prolongé de cinq ans par délibération du Conseil Métropolitain en date du 26 septembre 2025.

Entre 2019 et 2022, dans le cadre des études réglementaires préalables et notamment des investigations écologiques réalisées par Simethis, bureau d'études spécialisé, il a été identifié, sur le site, des espèces protégées impactées par la réalisation du projet de la ZAC Cœur de Ville.

Les impacts résiduels directs, après mise en œuvre des mesures d'atténuation, concernent :

- 10 922 m² d'habitats favorables à la nidification du Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et le Serin Cini
- 30 005 m² d'habitats favorables à une faune généraliste et commune : avifaune commune, reptiles, mammifères (écureuils roux et hérissons d'Europe)
- 1 bâtiment à indices d'utilisation par les chiroptères et 1 arbre favorable au gîte des chiroptères,
- 1 chêne avec indices de présence (repos et transit) du grand Capricorne

Les impacts indirects concernent essentiellement l'altération d'un corridor de déplacement nord-sud pour la faune.

Dans ce contexte, La Fab a déposé une demande de dérogation au régime de protection des espèces en date du 8 décembre 2021 complétée les 12 mai et 12 juin 2023, pour laquelle, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a émis un avis favorable en date du 11 août 2023 (précisions apportées en réponses en date du 5 octobre 2023).

La Fab a ainsi obtenu dérogation à l'interdiction de destructions d'espèces animales protégées et de leurs habitats par arrêté préfectoral n°101/2023 en date du 27 décembre 2023.

Dès lors des sites de compensation ont été identifiés pour permettre la mise en œuvre des

mesures compensatoires prescrites dans cet arrêté afin de recréer au mieux les conditions favorables aux espèces impactées.

Deux parcelles destinées à accueillir ces travaux de renaturation ont été identifiées sur la commune, en proximité du site de la ZAC, répondant tout particulièrement aux exigences des services de l'État de « compenser au plus près des sites de projet ».

Il s'agit notamment de la parcelle AW 134, d'une superficie de 3 595 m², propriété de la ville, située rue des Lys (secteur de la Morandière), et objet de la présente délibération. Elle permet de répondre à une partie des besoins compensatoires du projet, l'autre partie étant compensée sur une parcelle appartenant à BORDEAUX METROPOLE cadastrée AY 41, rue des Berles.

Le plan de gestion en annexe de la convention de mise à disposition détaille les mesures à mettre en œuvre afin de restaurer et pérenniser 11 546 m² au total.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Créer, restaurer, conserver et gérer sur le long terme des habitats de repos et de reproduction pour le Chardonneret élégant, le Serin Cini et le Verdier d'Europe sur une surface minimale de 1,1 ha ;
- Créer, restaurer, conserver et gérer sur le long terme des habitats de repos et de reproduction pour le Grand Capricorne sur une surface de 500 m² sur les sites de « La Morandière » et « Des Berles ».

Les travaux qui seront engagés sur le site de la « Morandière » appartenant à la ville sont ainsi actés dans la convention ci-jointe entre les 3 parties et concernent plus particulièrement :

- La désimperméabilisation du sol et son décompactage ;
- Le réensemencement de prairies ;
- La plantation de haies, de bosquets et d'arbres d'espèces indigènes, locales ;
- La pose d'une clôture en ganivelle autour du site ;
- La gestion par des fauches tardives ; etc.

Les premiers travaux de mise en œuvre auront lieu dès début 2026 pour l'installation des clôtures puis s'engageront les travaux écologiques dès le deuxième trimestre ;
Ensuite, La Fab poursuivra ses actions d'aménagement et de gestion jusqu'à la fin de sa concession et enfin Bordeaux Métropole en reprendra la gestion jusqu'en 2050 avec les mêmes objectifs en faveur de la biodiversité avant la reprise en gestion définitive par la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,

VU le Code de la propriété publique et notamment les articles L.2122-1 et L.2125-1 et suivants,

VU les délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n°2017-664 du 27 octobre 2017 et n°2018-164 du 23 mars 2018 actant respectivement les dossiers de création et de réalisation de la ZAC Cœur de ville au Haillan ;

VU le traité de la concession d'aménagement notifié le 1^{er} août 2018 par Bordeaux Métropole à La Fab (La Fabrique de Bordeaux Métropole), Société Publique Locale (SPL) d'aménagement de Bordeaux Métropole et ses communes membres ;

VU l'arrêté préfectoral n°101/2023 portant dérogation aux interdictions de destruction d'espèces animales protégées et de leurs habitats en date du 27 décembre 2023 ;

CONSIDERANT l'intérêt public pour la commune de voir se réaliser la ZAC Cœur de ville présentant un enjeu majeur pour le renouvellement du centre-ville avec la création d'environ 500 logements et 800 m² de services et commerces ;

CONSIDERANT la nécessité de compenser les impacts résiduels identifiés par le projet, après mise en œuvre des mesures d'atténuation, et que ces compensations concernent :

- 10 922 m² d'habitats favorables à la nidification du Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et le Serin Cini,
- 30 005 m² d'habitats favorables à une faune généraliste et commune : avifaune commune, reptiles, mammifères (écureuil roux et hérisson d'Europe),
- 1 bâtiment à indices d'utilisation par les chiroptères et 1 arbre favorable au gîte des chiroptères,
- 1 chêne avec indices de présence (repos et transit) du grand Capricorne,

Ainsi que des impacts indirects portant sur l'altération d'un corridor de déplacement nord-sud pour la faune ;

CONSIDERANT la nécessité de bénéficier pour cette compensation en accord avec les services de l'État d'un site à proximité du site de projet et bénéficiant de caractéristiques permettant une renaturation du terrain en faveur de la biodiversité et en particulier des espèces impactées par la réalisation du projet de la ZAC Le Haillan - Cœur de ville ;

CONSIDERANT que le terrain sur lequel des anciens terrains de tennis dégradés et non utilisés, référencé cadastralement AW 134, appartenant à la commune, a été identifié comme terrain permettant cette compensation après des travaux de renaturation ;

CONSIDERANT que les travaux de renaturation et gestion associée permettant la compensation seront réalisés par La Fab durant le traité de concession qui lui est dévolu puis que la parcelle sera ensuite gérée par Bordeaux Métropole pour une durée totale de 50 ans conformément au plan de gestion réglementaire annexé à la convention de mise à disposition de la parcelle AW 134, ci jointe ;

CONSIDERANT que la ville s'engage dans ce contexte :

- À permettre, sans entrave ou intervention contraire sur site, le bon déroulement de la mission de compensation d'abord réalisée par La Fab durant la concession puis en suivant par Bordeaux Métropole pendant 50 ans ;
- À participer au comité de suivi de cette compensation avec les autres parties prenantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'ACTER la mise à disposition à titre gratuit par la commune de la parcelle AW 134, pour une durée totale de 50 ans, au profit :

- Dans un 1^{er} temps, à La Fab, bénéficiaire de l'autorisation environnementale et ce durant le temps de la concession d'aménagement et ce pour la mise en œuvre du plan de gestion acté par arrêté préfectoral n°101/2023 ;
- Puis dans un second temps à la fin de la concession d'aménagement à Bordeaux métropole pour le suivi et l'entretien de la parcelle toujours conformément à l'arrêté ci-dessus mentionné.

À la suite de quoi la parcelle sera remise en gestion à la ville qui en conserve par ailleurs la propriété tout au long de la mise à disposition ;

Article 2 : D'AUTORISER l'Élue désignée, Madame Monique DARDAUD à signer la convention de mise à disposition et tous autres documents y afférents.

Bruno BOUCHET : Madame DARDAUD, j'adore quand vous parlez de l'îlot de fraîcheur. J'ai l'impression d'avoir un chewing-gum à la chlorophylle dans la bouche tellement vous vivez la chose. Je trouve cela un peu exagéré.

Je voudrais vous poser une question un peu plus sérieuse. Concernant tous les animaux, les serpents, les chauves-souris, les oiseaux, les hérissons qui ont été fortement perturbés par les bulldozers, si je comprends bien, ils vont être mis dans les terrains de compensation. En attendant, où sont tous ces animaux ?

Monique DARDAUD : Le grand Capricorne a été déplacé avec le chêne sur lequel il était, rue des Berles. Si vous y allez, vous le verrez.

Bruno BOUCHET : Et tous ceux que je viens de citer, les chauves-souris, les serpents, les oiseaux ?

Monique DARDAUD : On les met en condition d'aller se déplacer vers ces terrains en les aménageant, avec la flore dont ils ont besoin pour aller s'installer. C'est ce que nous sommes en train de faire. C'est ce que l'on appelle faire de la compensation. C'est remettre dans les conditions de base, remettre les terrains dans les conditions d'accueil de ces fameuses espèces dont je vous ai parlé, que je vous ai listées.

Bruno BOUCHET : Question : vous leur avez mis des petits indicateurs pour suivre le chemin ? Parce que là, je ne comprends pas bien. C'est comme les nichoirs à oiseaux dans la ZAC dans le béton. Il y a un moment où il faut arrêter de vouloir faire écolo. En attendant, les insectes, les hérissons, etc., ont été massacrés. Nous sommes allés voir sur place, il y a eu des destructions massives. Je peux même vous emmener à un endroit, Madame DARDAUD, si cela vous intéresse, qui est rempli de serpents. Pourquoi sont-ils allés se mettre là-bas ? Parce qu'ils ont été complètement déplacés par les bulldozers.

Donc, je veux bien tout entendre, mais il y a un moment où jouer la carte du terrain de compensation, protéger la faune et la flore, c'est de la supercherie.

Jean-Michel BOUSQUET : Monsieur BOUCHET, permettez-moi d'intervenir. Il y a deux choses sur lesquelles il faut revenir. Nous l'évoquions tout à l'heure. Revenons à un peu de pragmatisme et d'analyse objective.

Je m'explique. Il faut regarder comment vivent, se déplacent et interagissent avec leur environnement tous ces petits animaux locaux.

Première chose, il faut savoir que le rayon de déplacement d'un hérisson dépasse les 4,50 mètres. Plus sérieusement, pour élargir les choses, ces animaux se déplacent sur un territoire et qui ont besoin de quoi et quel est l'objectif de la loi ? Ce n'est pas d'aller expliquer au hérisson qu'il va partir de la ZAC pour aller rue des Berles. Ce n'est pas cela l'objectif de la loi. De toute façon, le hérisson n'a pas attendu que l'on fasse quelque chose pour se déplacer sur l'ensemble d'un territoire comme la commune du Haillan.

Quel est l'objectif de la loi ? C'est de sanctuariser des espaces sur du long terme. Ce n'est pas de trouver un arbre pour le chardonneret après-demain. C'est de faire en sorte que ce chardonneret, qui est une espèce fragilisée, puisse sur le long terme, d'ici 2050, arriver à trouver un habitat. Aujourd'hui, il le trouve. Il ne faut pas sous-estimer les espèces animales dans leur capacité à s'adapter en milieu urbain. Simplement, sur le long terme, et c'est l'esprit de la loi, vous la relirez, et c'est l'esprit du CNPN et de l'accompagnement des instances

nationales sur la nature, c'est de pouvoir préserver ces habitats sur le long terme et faire en sorte que ces habitats existent encore dans leur configuration naturelle, c'est-à-dire quel type de plantes, quel type d'arbres, etc., sur le long terme.

Pour le reste, rassurez-vous, les petits animaux ont réussi à trouver une solution tout seuls depuis longtemps.

Je vais vous donner un exemple pour vous l'illustrer. J'ai régulièrement des hérissons qui passent dans mon jardin. Ils ne restent pas, ils vont, ils reviennent et ils dépassent largement l'emprise de ma petite parcelle, au même titre que le chardonneret. Je suis désolé, il ne va pas rester sur le centre de la ZAC, il va se déplacer, au même titre que les chauves-souris. Un abri à chauves-souris, même s'il y a du béton au sol, je vous donne un scoop, la chauve-souris peut aller s'abriter dans l'abri et elle va se déplacer pour aller manger plus loin. Je pense qu'il faut arrêter – cela fait un moment que je ne vous l'ai pas fait - la théorie du complot. Essayons de raisonner de façon constructive sur du long terme. Raisonons de façon un peu plus scientifique, un peu plus raisonnable, plutôt que d'essayer de chercher des angles d'attaque qui aujourd'hui n'ont pas d'existence, ni naturelle, ni réellement pratique. Bien évidemment qu'il faut sanctuariser des espaces. Je terminerai là-dessus. Il y a une espèce pour laquelle on est en train de travailler à une sanctuarisation sur la ZAC : l'être humain.

Bruno BOUCHET : Pour répondre à Monsieur BOUSQUET, concernant tout ce qui est volant, bien évidemment, ils vont se déplacer sans problème. Pour tout ce qui est rampant, excusez-moi, mais je ne les vois pas aller là-bas. Je peux vous emmener, Monsieur BOUSQUET, si cela vous fait plaisir, sur une des dernières propriétés qui n'a pas encore été vendue sur la ZAC et vous verrez la quantité de serpents qui s'y trouvent. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont trouvé refuge à cet endroit-là.

Monique DARDAUD : Je voulais compléter. Je suis quelqu'un de la société civile. Pour être élu, il faut avoir quelques convictions. Il faut savoir que l'on applique des lois et que c'est notre quotidien. Un de mes premiers boulots quand j'ai été élue a été d'accompagner une entreprise qui voulait s'agrandir et qui devait toucher à une forêt sur notre commune. Je suis allée au CNPN. Il y avait 25 personnes autour d'une table qui posaient des questions. Il y avait des écologues qui nous accompagnaient et j'y étais allée pour défendre l'entreprise, pour expliquer où on allait mettre le chardonneret, etc. Toutes les personnes ont posé des questions sur les zones humides et des questions supplémentaires sur les zones sèches qui étaient nécessaires.

Ce que je veux vous dire, c'est qu'il y a des lois, il y a des textes. Ce sont des choses sur lesquelles on n'a pas le choix. Moi, j'ai des convictions. Je pense qu'il faut protéger toute cette faune et cette flore ; on n'a pas le choix aujourd'hui. On ne peut pas construire pour loger nos habitants au détriment de la faune et de la flore. Qui ne voit pas le dérèglement climatique aujourd'hui ? Si, cela a un rapport ! Si on ne fait pas cela, si on avait construit la ZAC sans faire tout cela, là on aurait été stupides. Là, on aurait été aveugles. C'est ce que je voulais ajouter.

Erika VASQUEZ : Madame DARDAUD, je sais votre passion pour défendre l'urbanisme et la nature. Vous le faites avec conviction, un peu comme moi, mais vous, on vous apprécie. C'est la différence. Je dis cela avec humour pour détendre l'atmosphère.

Moi, je voulais simplement vous poser une petite question concernant les atteintes à la biodiversité, vous l'avez très bien expliqué, qui sont donc engendrées par la réalisation de travaux de tout projet sur une collectivité, sur une commune. Il est nécessaire de prévoir ces fameuses zones de compensation. Dans ces zones de compensation, il y a aussi des réglementations qui sont soumises, c'est-à-dire qu'il faut procéder à ce qu'on appelle un

dimensionnement des zones de compensation. Il faut qu'elles soient équivalentes à la zone qui est dénaturée. Vous me l'expliquerez.

Donc, ce que j'avais cru comprendre, c'est qu'il fallait concevoir des mesures de compensation qui apportent des gains tout aussi élevés que les pertes qui sont liées aux projets d'aménagement. Je n'ai peut-être pas tout compris au début, ou je n'ai pas tout suivi parce que votre explication était longue. Je voulais savoir qui va mettre en place ces actions de compensation ? Est-ce que c'est la Métropole, la ZAC, l'aménagement du centre-ville ? Vous me l'expliquerez.

J'ai une dernière question. Dans le cadre de cette compensation, des informations que j'ai pu avoir, il est capital que les milieux de substitution soient viables au moment du transfert. Est-ce que ce sera le cas ?

Monique DARDAUD : Bien sûr.

Erika VASQUEZ : Dans le cas de l'aménagement de l'ancien terrain de tennis, etc., je ne suis pas souvent sur Le Haillan, mais je voulais savoir si cela avait été fait.

Monique DARDAUD : C'est en cours. Ce que je voulais vous dire, c'est que la compensation que l'on doit trouver, on ne l'invente pas. Elle ne doit pas être égale à la superficie de la ZAC. Elle est identifiée par des écologues qui font ce que l'on appelle une étude des quatre saisons pendant toute une année complète : printemps, été, automne et hiver. Ils font des études pour voir ce que font les oiseaux, ce que font les chauves-souris. Tout cela est fait et c'est à partir de là qu'il nous est demandé un certain nombre d'hectares, de surfaces à identifier. Là, on avait 1,2 hectares à montrer de proximité dans la ville. Cela a été identifié et c'est calculé par les scientifiques ; c'est validé par le CNPN et c'est une obligation pour des communes comme nous de trouver ces terrains.

Qui va le faire ? Je l'ai dit plusieurs fois : dans un premier temps, dès demain matin - j'espère qu'on va le voter -, la FAB est habilitée à faire toute la liste des premiers travaux dans un premier temps. Elle garde la main sur cette gestion. Par exemple, j'ai parlé de mettre une haie, une clôture ; c'est de façon à ce que personne ne passe dessus. Ce n'est pas par hasard que tout cela est identifié. Donc, la FAB va continuer à faire cela jusqu'à la fin du rôle qu'elle a à jouer, c'est-à-dire depuis 2018 où elle a pris la main sur cette ZAC, où elle est en charge de cette ZAC. 2018 + dix ans, 2028, plus aujourd'hui, compte tenu des retards que nous avons, il a été acté auprès de la Métropole, avec des dossiers, avec des réunions, pas par hasard, que l'on nous donnait cinq ans de plus.

La FAB va continuer jusqu'en 2033 et derrière, c'est la Métropole qui reprend la main, de façon à ce que, à partir de maintenant jusqu'à cette date-là, cela fasse cinquante ans. Je vous laisse faire le calcul du nombre d'années qui restent. Ensuite, cela revient à la commune, parce que le terrain de tennis est donné pour travail à la Métropole. On ne le lui donne pas définitivement.

Erika VASQUEZ : J'aurais juste un écueil. Vous parlez de cinquante ans. Je trouve que si on fait des zones de compensation, elles devraient être sanctuarisées parce que Dieu sait ce que dans cinquante ans on peut éventuellement prévoir. C'est tout. Merci.

Hervé BONNAUD : J'ai une question au regard de ce que j'ai entendu et des différents échanges. Est-ce qu'il y a des facteurs de réussite qui vont être intégrés et des zones de contrôle au bout d'un an, deux ans, trois ans, dix ans ?

Monique DARDAUD : Il y a ce que l'on appelle des plans de gestion qui ont été identifiés où il est dit que tous les ans, on doit vérifier si on a vu une chauve-souris apparaître sur le terrain où on pensait qu'elle était. On va les compter. Cela paraît fastidieux, mais ce sont les

écologues qui font cela, qui vérifient, et tous les ans, il y aura un point avec la Ville, la FAB, tous ces écologues, et peut-être qu'il y aura des rectifications ou des choses à rajouter dans ce plan de gestion s'il n'est pas parfait. Tous les ans, c'est comme cela. Vous allez le voir sur la prochaine délibération, ce sont des choses qui ont déjà commencé.

Bruno BOUCHET : Si on n'avait pas trouvé de terrains de compensation sur le Haillan, qu'est-ce qu'on aurait fait ?

Monique DARDAUD : On n'aurait pas eu l'autorisation de faire cette ZAC. On n'aurait pas pu aller plus loin.

Bruno BOUCHET : Les barrières dont vous parlez... ?

Monique DARDAUD : Ce sont des ganivelles.

Bruno BOUCHET : Pour rester sur un point de vue totalement écologique, cela s'appelle essèches. C'est une pratique tout à fait courante qui sert d'hôtel à insectes. Les essèches auraient été l'endroit pour les mettre.

Andrea KISS : Puisque vous semblez être spécialiste, on vous renverra vers l'écologue et vous lui expliquerez son travail.

Bruno BOUCHET : Vous m'avez déjà répondu cela un jour quand je vous avais dit de faire des cultures en lasagne. Au moins, quand on vous dit quelque chose qui est censé, vous prenez les gens de haut et vous les traitez comme des idiots.

Andrea KISS : Je ne vous prends pas de haut, Monsieur BOUCHET, mais pour être écologue, ce sont plusieurs années d'études. Vous êtes peut-être un spécialiste du jardin, mais je pense que l'écologue que nous payons avec la FAB et avec la Métropole sait parfaitement ce qu'elle a à faire. Tout cela est dans le plan de gestion et vous avez vu l'épaisseur du document. On peut imaginer que ces gens-là font bien leur travail.

Brunot BOUCHET : Je vous invite quand même à lui poser la question concernant les essèches.

Andrea KISS : Nous le ferons.

Pour conclure et passer au vote, il faut recontextualiser ces histoires de compensation. Lorsqu'on a de la destruction d'espèces protégées, cela ne vient qu'en dernier recours. C'est-à-dire que dans tous les projets d'aménagement, la première chose que l'on doit faire, c'est éviter de détruire. Ensuite, on fait en sorte de réduire au maximum les atteintes au milieu. Et c'est seulement si on n'a pas réussi les deux premières séquences que l'on va sur la compensation. Je vous invite à penser aux petites bêtes quand vous allez tailler votre haie, quand vous allez passer votre tondeuse dans votre jardin, quand vous allez construire vos murs pour vous séparer de vos voisins et que vous empêcherez les bestioles de passer.

Je comprends que l'on puisse s'émouvoir de cela, et c'est tout à fait légitime et c'est vrai qu'on ne le fait pas de gaité de cœur ; il ne nous a pas amusés de déplacer les salamandres et les écureuils, etc., mais il se trouve que nous avons aussi un impératif, c'est que nous devons produire du logement et que, malheureusement, cela se fait un peu au détriment de la nature et ces zones de compensation sont là pour reconstituer des milieux que nous avons détruits et pouvoir offrir à nouveau à la faune et à la flore des endroits où elles vont pouvoir s'épanouir dans les meilleures conditions possibles.

Benoît VERGNE : Bonsoir à toutes et à tous. Moi aussi je me sens pousser des ailes. Comme vous avez tendance à vous approprier le terme « citoyen », je suis content que ce soit il ait été

rappelé que la majorité municipale était aussi constituée d'élus de la société civile dont je fais partie.

J'avoue que ce soir, j'ai un peu l'impression d'écouter des chroniqueurs de CNews à qui j'ai juste envie de dire qu'il serait peut-être temps de changer de récit. Dans vos porte-à-porte, j'ai envie de vous demander si vous avez croisé des jeunes actifs parce que les jeunes actifs, ce qu'ils me disent aujourd'hui, c'est que la voiture est devenue un produit de luxe. Le logement, il y a des difficultés pour y accéder au Haillan. Les jeunes actifs qui ont les moyens, parfois viennent d'avoir un enfant et cherchent un T3, mais il n'y a pas d'offre de logements. Pour ceux qui n'ont pas les moyens, il n'y a pas d'offre de logements non plus.

Aujourd'hui, j'aimerais savoir si, de temps en temps, vous vous mettez à la place de ces jeunes qui commencent dans la vie et qui, même si je ne suis pas plus que cela un ancien, n'ont pas les mêmes chances que j'ai pu avoir quand j'ai commencé ma vie active.

Et puis pour la voiture, je pense que l'extraction d'hydrocarbures n'est pas non plus l'avenir, sauf peut-être pour Monsieur Trump et sa bande de dégénérés.

Monique DARDAUD : Sur le sujet de l'écologie, je vous défie aujourd'hui si vous avez des haies de pouvoir demander à des professionnels de venir vous tailler votre haie au mois d'août, sur des mois où il se passe des choses dans nos haies avec nos oiseaux. Il y a des tas de moments où on ne touche pas aux haies. Aujourd'hui, les professionnels ne dérogent plus à cela. C'est terminé. Il n'y a pas que Monique DARDAUD ni la Ville du Haillan, même si j'ai l'air un peu passionnée, comme vous dites.

Erika VASQUEZ : Une observation par rapport au contenu de la déclaration de Monsieur VERGNE que je partage. La jeunesse est un souci qui vit beaucoup dans la précarité. Mais j'ai juste une interrogation. Nous étions en train de parler dans notre délibération de la disposition d'un terrain de cadastre et j'ai toujours l'impression que les déclarations de Monsieur VERGNE arrivent après les délibérations que nous avons déjà discutées, comme s'il avait déjà

S'il avait pris des renseignements par anticipation pour nous répondre. Dans le cadre de la délibération, je ne vois pas ce que vient faire sa déclaration. Il aurait dû la faire après la présentation de Bordeaux Métropole et de nos débats. Cela aurait été pertinent, mais pas à contre-courant.

Andrea KISS : Je pense qu'il évoquait la question du logement. C'est pour cela qu'il est intervenu pour dire que l'on détruit des espèces protégées, mais que nous avons un impératif qui est de loger nos jeunes.

Bruno BOUCHET : Pour répondre à Monsieur VERGNE. Il est gentil de nous demander de vous faire un retour sur le porte-à-porte. Au moins, cela prouve que nous y étions et je vous invite à le faire.

Andrea KISS : Je pense que nous en avons fait bien avant vous, Monsieur BOUCHET.

Nous passons au vote.

Sur cette mise à disposition de terrains pour la compensation, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Non plus.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 33**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

On a glosé pendant 20 minutes pour la voter à l'unanimité.

Délibération n° D2025_11_84

COLLÈGE ANDRÉE CHÉDID - CONTRAT CONTENANT DES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE) ET CONVENTION DE COOPERATIONS AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - AUTORISATIONS

Rapporteur : Monique DARDAUD

Le Rapporteur expose :

Dans le cadre de la construction du nouveau collège Andrée Chédid sur la Commune du Haillan par le Département de la Gironde, la présente délibération a pour objet de présenter un contrat d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) et une convention de coopération conclus entre le Département de la Gironde et la Commune du Haillan jusqu'au 31 décembre 2070 afin de mettre en œuvre des mesures compensatoires accompagnées d'un plan de gestion du site.

Introduites par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, les Obligations Réelles Environnementales (ORE) sont inscrites dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant atteindre 99 ans. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.

Ces obligations peuvent être utilisées à des fins de compensation.

Le Département de la Gironde est considéré comme étant une collectivité publique agissant pour la protection de l'environnement.

Cette ORE est élaborée dans le cadre de la construction d'un nouveau collège sur la commune du Haillan. En effet le Département de la Gironde a réalisé un dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées. Cette dérogation est délivrée sous réserve de la mise en œuvre de mesures de compensation, d'accompagnement de suivis et la réalisation d'un plan de gestion.

Ce contrat ORE s'applique sur les parcelles cadastrées section AT n°309 (64a 05ca) et AT n°314 (1ha 50a 26ca), parcelles situées lieu-dit « La luzerne » ainsi que sur les parcelles cadastrées section AB n°186p-a (lot de 9a 79 ca) et AB n°470p-d (lot de 18a 84 ca), parcelles situées lieu-dit « Aux carrières », ces parcelles étant propriétés de la Commune du HAILLAN.

Ces parcelles se situent à proximité de plusieurs zonages réglementaires du patrimoine naturel, il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation « Réseau hydrographique des Jalles de St-Médard et d'Eysines » intégrant les ZNIEFF « Réseau hydrographique de la jalle, du camp de Souge à la Garonne et marais de Bruges », « Le Thil : vallée et coteaux de la jalle de Saint-Médard » et « Réserve naturelle des marais de Bruges ». Le ruisseau du Haillan sur le bassin versant rejoint le site Natura 2000.

Le site de compensation comporte en milieu arboré des boisements de feuillus favorables aux oiseaux sylvoles, à l'écureuil roux, aux chauves-souris arboricoles et au grand capricorne

ainsi que des milieux ouverts et semi-ouverts favorables aux oiseaux, aux lézards des murailles et aux hérissons d'Europe.

Le contrat ORE est un acte juridique qui engage des obligations pour chacune des parties. Les engagements réciproques sont les suivants :

Le propriétaire s'engage sur la durée du contrat à :

- Favoriser et soutenir la mise en œuvre du plan de gestion en vigueur ;
- Participer à la préservation du site ;
- Déléguer au Département la gestion du droit de chasse.

De son côté, le Département s'engage à :

- Assurer la mise en œuvre et le suivi des mesures de gestion édictées au titre des mesures compensatoires soit par lui-même soit par le biais d'un tiers ;
- Mettre en œuvre le plan de gestion à même d'assurer la pérennité des gains écologiques obtenus suite aux mesures compensatoires ;
- Réaliser les inventaires écologiques et le suivi écologique des parcelles.

Cet acte ORE sera soumis à la formalité de publicité foncière.

En complément de l'acte ORE, une convention de coopération entre le Département et la Commune du Haillan a été établie. Elle précise certaines modalités d'entretien et de sécurité des espaces publics aux abords du collège, y compris pour les parcelles de compensation identifiées dans l'acte ORE.

La convention précise également pour les parcelles de compensation, les modalités d'accueil du public et de réalisation de certaines mesures du plan gestion telles que la mise en œuvre de panneaux et d'animations pédagogiques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1311-13,

VU la loi du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

VU l'article L.132-3 du Code de l'Environnement relatif aux Obligations Réelles Environnementales,

VU l'article L.411-2 du Code de l'Environnement,

VU l'article L.113-6 du Code de l'Urbanisme,

VU les articles L.113-8 et suivants du Code de l'Urbanisme,

VU la convention de partenariat signée entre la commune du Haillan et le Département de la Gironde en date du 08 février 2021,

CONSIDERANT que le Département a réalisé un dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées et sous réserve de la mise en œuvre de mesures de compensation et la réalisation d'un plan de gestion, un contrat ORE ainsi qu'une convention de coopération pour la gestion des sites de compensation sont mis en place dans le cadre de la construction d'un nouveau collège sur la Commune du HAILLAN,

CONSIDERANT le projet de contrat « Obligations Réelles Environnementales » et le projet de convention de coopération annexés à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER les termes du projet de contrat « Obligations Réelles Environnementales » et du projet de convention de coopération avec le Département de la Gironde,

Article 2 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer lesdits contrat et convention et tous les actes y afférents.

Andrea KISS : Merci Madame DARDAUD.

Éric VENTRE : Merci Madame la Maire. Je ne remets pas du tout en cause cette délibération, bien au contraire. Cependant, j'ai quelques interrogations. Convention avec le Département de la Gironde signifie convention-cadre à faire, mais également convention financière, ce qui relève du financier. Vu la situation financière du Département, qu'avez-vous défini pour garantir que cette convention prenne toute sa dimension ?

Monique DARDAUD : Si vous avez lu l'acte d'ORE, on voit bien qu'il s'agit d'un contrat qui est passé entre le propriétaire, la commune du Haillan, et le Département de la Gironde. Actuellement, il est dans l'état où il est, mais le Département s'est engagé à faire en sorte que ces zones restent des zones de compensation, comme vous le souhaitez. Je ne peux pas vous en dire davantage aujourd'hui. Je ne sais pas qui s'occupera de cela au Département demain, mais un engagement formel a été pris, comme indiqué dans la pièce jointe n°1.

Andrea KISS : Pour compléter les propos de Madame DARDAUD, c'est le Département qui va s'occuper de la gestion écologique. La commune « ne met au pot » que la mise à disposition des terrains concernés. Cela ne nous coûte rien, si ce n'est cette mise à disposition de terrains, et c'est le Département qui prend cela en charge. Si, par malheur, ce que je ne souhaite pas, le Département rencontre des difficultés financières, ce n'est pas à nous qu'il devra en rendre compte, mais à l'État car ces obligations réelles environnementales sont inscrites dans la loi. Si le moment venu le Département a des difficultés, ce n'est pas tant vers nous qu'il se tournera, mais plutôt vers les services de l'État pour demander des aménagements éventuels.

Cécile AJELLO : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. A l'occasion du pointage final, comme c'est déjà arrivé une première fois sur qui est où sur l'échiquier politique, étant apolitique, mon seul parti politique est le respect de la vie.

Nous avons beaucoup évoqué les obligations légales, mais je veux juste apporter une précision. Je trouve que c'est au-delà de ces obligations. Nous avons également une obligation morale, morale vis-à-vis des enfants qui sont devant nous, plus ou moins grands, et j'ai une pensée pour le conseil municipal des enfants. Lors des prochaines campagnes politiques, quel rôle les uns et les autres réserveront au conseil municipal des enfants, tant au niveau de l'information que dans leur capacité de décision et à influencer sur les décisions des adultes ? À mon avis, ils ont plus de bon sens que les adultes.

Je rappelle également que protéger la nature, c'est protéger la vie de l'homme. Nous oublions que nous sommes assis sur la nature. Nous respirons l'oxygène que les arbres produisent

pour nous et si nous détruisons tous les arbres, nous finirons avec nos masques à gaz. Je ne parle pas que des petites espèces, parce que c'est sympa – Ajello les oiseaux -, mais plutôt d'éviter que nous détruisions tout l'écosystème et que l'on se retrouve uniquement avec des espèces nuisibles, ce qui est déjà le cas.

C'était une précision. Au-delà des obligations légales, il y a le respect de nos vies.

Andrea KISS : Sages paroles.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 33**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2025_11_85

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TRANSPORT VERSEE A L'ASSOCIATION ASH RANDONNEE ET MONTAGNE - AUTORISATION

Rapporteur : Catherine MOREL

Le Rapporteur expose :

A l'occasion d'une sortie de l'association ASH Randonnée et Montagne à Rouffignac (24) le jeudi 12 juin 2025, une demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge du coût du transport a été déposée auprès de Madame La Maire.

Le montant du transport s'élève à 1190 euros.

Conformément à la délibération 37 du 25/06/2024 adoptant le Règlement des associations, il est spécifié : *« une fois par an, par association, pour une activité conforme au projet de l'association, la Ville pourra, si elle le juge pertinent, co-financer la location d'un « Grand bus ». La demande devra être effectuée par courrier à l'attention de Madame la Maire. La participation de la mairie se limitera à 50 % du montant de la location, dans la limite de 500 euros ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association ASH Randonnée et Montagne

Article 2 : DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2025.

Hervé BONNAUD : De par ma position à l'ASH, je ne participerai pas part au vote.

Andrea KISS : C'est bien noté. Je vous propose que l'on passe au vote.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 32**

- **NE PARTICIPE PAS AU VOTE : Hervé BONNAUD (Le Haillan réuni)**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2025_11_86

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS - AUTORISATION

Rapporteur : Catherine Morel

Le Rapporteur expose :

Lors du comité directeur de l'association départementale des anciens combattants du 26 juin 2025, il a été décidé que tous les drapeaux cantonaux soient homogènes avec la mention et le logo OPEX.

Le coût de ce nouveau drapeau est de 1200€.

En conséquence l'association ACPG-CATM-OPEX a déposé une demande de subvention exceptionnelle de 700€ auprès de la ville pour les accompagner dans le financement de ce drapeau

CONSIDERANT que l'action de l'association ACPG-CATM-OPEX est reconnue d'utilité publique ;

CONSIDERANT que L'association départementale de Anciens Combattants participe à une hauteur de 500 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « ACPG-CATM-OPEX » pour les accompagner dans le financement du drapeau ;

Article 2 : DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2025.

Andrea KISS : Avez-vous des questions à ce sujet ? Non.

Je propose que l'on passe au vote et je donnerai la parole à Laurent DUPUY-BARTHERE ensuite. Je crois qu'il a un petit message à nous lire.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 33**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Laurent DUPUY-BARTHERE : Madame le Maire, chers collègues, le Président des anciens combattants du Haillan remercie l'ensemble du conseil municipal pour l'attribution de cette subvention demandée pour ce nouveau drapeau OPEX. Le Président invite également l'ensemble des militaires ayant fait des OPEX, en possession ou non de leur carte d'anciens

combattants sur la commune du Haillan, à rejoindre leur association. Votre engagement et votre expérience sont précieux pour la commune et ils seront très heureux de vous accueillir parmi eux.

En ce lendemain du 11 novembre, je souhaite également, en tant qu'élus aux anciens combattants et au devoir de mémoire, m'exprimer sur la gratitude envers cette association qui a collaboré de manière exceptionnelle avec la mairie du Haillan pour avoir réalisé hier une exposition de qualité avec de nombreux bénévoles. Cet événement a permis de perpétuer le devoir de mémoire et nous en sommes profondément reconnaissants envers cette association. Nous encourageons donc tous les Haillanais qui le souhaitent à rejoindre cette association afin de partager leur histoire et de renforcer ce qui nous unit.

Pour toute question et pour tout contact, vous avez sur le site de la mairie leur contact. Sinon, si vous avez de quoi noter pour les internautes qui nous écoutent :

acpg33185@gmail.com. Je vous remercie.

Andrea KISS : Effectivement, nous travaillons très bien avec l'association des anciens combattants et ce n'est pas la première fois qu'il y a des expositions. Nous sentons une montée en puissance et c'est très bien parce que cela nous permet d'intéresser les plus jeunes d'entre nous.

Délibération n°D2025_11_87

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION AIR AND CO - AUTORISATION

Rapporteur : Catherine Morel

Le Rapporteur expose :

L'association Air and Co souhaiterait être autonome en termes de sonorisation pour les diverses manifestations auxquelles elle participe sur la commune.

Pour cela, l'association a effectué un achat de micros pour un coût total de 700 euros et a déposé une demande de subvention exceptionnelle de 350€ auprès de la ville pour les accompagner dans le financement de ce matériel.

CONSIDERANT l'implication de l'association Air and Co dans les manifestations municipales et notamment la fête de la musique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 350€ à l'association « Air and Co » pour les accompagner dans le financement de ce matériel ;

Article 2 : DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2025.

Andrea KISS : C'est une association qui est très active sur les manifestations municipales. S'il n'y a pas de questions, je vous propose que l'on passe au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_11_88

**ENCADREMENT DES SERVICES PRIVES DE MICROMOBILITE (FREEFLOATING) –
FIXATION DES REDEVANCES – ADOPTION**

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Le Rapporteur expose :

Fin 2017, des services privés de vélos, scooters puis trottinettes en libre-service sans borne ou attache (free-floating) ont fait leur apparition dans la Métropole bordelaise, répondant à l'évolution des pratiques en matière de micromobilité et d'économie de la fonctionnalité (louer un service plutôt qu'acquérir un bien). En 2022, un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) piloté par Bordeaux Métropole a permis de déployer et encadrer ces services sur le territoire des communes volontaires.

En mars 2025, les maires de 24 communes dont Le Haillan ont autorisé Bordeaux Métropole à lancer la procédure d'un 2^{ème} AMI (Annexe n°1). Les 4 opérateurs ainsi désignés seront autorisés à déployer leurs engins via la délivrance d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) d'une durée d'un an, reconductibles trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Ces AOT impliquent obligatoirement la mise en place d'une redevance.

Au vu de la nécessité d'homogénéiser les redevances sur le territoire métropolitain, celles-ci ont été fixées, pour chaque opérateur, à hauteur :

- ✓ D'une part, de 1% de son chiffre d'affaires. Pour cela chaque opérateur retenu devra produire ses comptes certifiés avant le 1er avril de l'année suivant l'exercice concerné. Des comptes dédiés à l'exploitation du service sur le périmètre de Bordeaux Métropole devront être produits.
- ✓ D'autre part de 50€/an par scooter, 30€/an par trottinette et par vélo.

Ces redevances seront versées à chaque commune au prorata du temps de stationnement mesuré à partir des données fournies par les opérateurs. Un ratio sera ainsi établi et validé par Bordeaux Métropole. Il déterminera le montant de la redevance fixe et variable à verser à chaque commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2125-1,

VU l'arrêté municipal AM2025_02_64 portant délégation de pouvoir à Madame la Présidente de Bordeaux Métropole pour l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif au renouvellement du freefloating sur l'ensemble du périmètre métropolitain,

VU la délibération métropolitaine n°2025-183 du 4 avril 2025 relative à l'appel à manifestation d'intérêt - Vélos, trottinettes et scooters en libre-service - Délégation de compétences des communes à Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT la volonté municipale de favoriser le report modal à l'usage de la voiture et l'intermodalité,

CONSIDERANT la volonté d'élargir le périmètre de déploiement des services de mobilité en freefloating sur 24 communes de la Métropole bordelaise,

CONSIDERANT la nécessité de rationaliser et d'homogénéiser l'implantation des objets en freefloating sur l'ensemble du périmètre des 24 communes de la Métropole bordelaise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'ADOPTER le tarif des redevances énumérés dans le présent rapport,

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire à délivrer les différentes Autorisations d'Occupation Temporaire aux opérateurs concernés et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Andrea KISS : Avez-vous des questions à ce sujet ?

Bruno BOUCHET : Oui, juste une question. Y aurait-il une possibilité pour que le stockage des trottinettes, par exemple, se fasse de façon plus organisée ? Quand on les voit par terre, couchées, je ne pense pas que cela incombe à la municipalité, mais est-ce qu'il n'y a pas possibilité, à travers Bordeaux Métropole, d'imposer à ces fournisseurs un stockage différent ?

Ludovic GUITTON : Il y a régulièrement des comités de pilotage autour du free floating pour préciser toutes ces démarches auprès des opérateurs et, donc, régulièrement, on le leur rappelle. Ils passent régulièrement sur notre territoire pour vérifier que les engins sont bien stockés aux endroits autorisés et qu'ils soient bien rangés.

Andrea KISS : Après, il suffit qu'il y ait un coup de vent, vous avez un vélo qui tombe et c'est une réaction en chaîne qui fait tomber tous les engins qui sont à côté. Globalement, cela arrive assez rarement et c'est plutôt bien tenu. Nous avons tous la crainte dans les communes, au moment où nous avons lancé le premier AMI, d'avoir quelque chose de très anarchique. Nous constatons qu'il n'en est rien et que, finalement, le stationnement « sauvage » reste extrêmement marginal et que, globalement, c'est plutôt bien tenu.

Erika VASQUEZ : J'aimerais savoir, quand Bordeaux Métropole a lancé la procédure pour un deuxième AMI, si vous avez eu un bilan, un rapport d'activité de ce premier AMI.

Concernant les vélos et ces modes de transport qui sont à louer plutôt qu'à acheter, j'ai pu constater que sur la métropole, certains étaient dispersés, abimés, endommagés. J'aimerais bien savoir s'il y a un rapport sur le nombre d'engins qui ont pu être abimés parce que c'est une nuisance sur le plan écologique.

Ludovic GUITTON : Comme je l'ai précisé tout à l'heure, il y a des comités de pilotage trimestriels concernant la gestion des flottes free floating et les appels aux opérateurs sont bien faits.

Par contre, l'entretien incombe à l'opérateur privé et c'est à lui de gérer au mieux sa flotte. Les opérateurs passent régulièrement pour remettre les vélos dans le bon sens. Ce sont des sociétés privées qui font cela.

Erika VASQUEZ : J'entends que c'est une société privée, mais cela a malgré tout des impacts écologiques qui nous concernent. S'il y a 1 000 vélos, j'aimerais savoir sur ces 1 000 vélos s'il y en a 300 qui ont été abîmés, etc., parce que sur Paris notamment, ce type de contrat a été arrêté. Il n'y a pas nécessairement eu un renouvellement de la part de la mairie de Paris.

Ludovic GUITTON : Il a été arrêté parce que le stationnement était anarchique. Ici, il est normalisé et, en plus, les opérateurs sont mis à l'amende s'ils ne respectent pas les zones de stationnement. Ensuite, les opérateurs retranscrivent l'amende au client qui a utilisé le vélo ou la trottinette, puisqu'ils sont fléchés dans leur outil. Il faut vraiment s'enregistrer sur leur plateforme. Donc, ils savent qui l'a pris, quand il l'a pris, où il l'a pris et où il le pose.

Andrea KISS : Pour compléter les propos de Ludovic GUITTON, à Paris, ce ne sont pas tous les engins, ce sont uniquement les trottinettes qui ont été interdites et retirées. Le reste existe toujours. Vous avez toujours un système avec des vélos que vous pouvez prendre et louer au fur et à mesure. Globalement, c'est un dispositif qui fonctionne très bien, puisque nous avons même été amenés à rajouter des emplacements à la demande de certains quartiers qui n'étaient pas dotés. Pour l'instant, cela fonctionne bien et le contrôle exercé par les équipes de la Métropole est tout à fait drastique. D'ailleurs, dans le deuxième AMI, il me semble que l'on a évincé certains opérateurs.

Ludovic GUITTON : J'ai la liste des opérateurs avec leur flotte de véhicules. Il faut savoir qu'en contrepartie, TBM avait supprimé les stations Vcub extra-rocade, ce qui fait que pour nous, cette solution est une autre alternative pour le dernier kilomètre.

Il y a PONY avec 1 000 vélos et 1 000 trottinettes. DOTT avec 1 000 vélos, 1 000 trottinettes. YEGO avec 350 scooters et E-DOG avec 350 scooters. Le tout sur l'ensemble de la métropole.

Andrea KISS : Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose que l'on passe au vote pour fixer le montant de ces redevances annuelles qui ne vont pas nous enrichir, mais on prend quand même.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 33**

Délibération n° D2025_11_89

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION (STEP) DE LILLE ET REMISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION DE CANTINOLLE – AVIS

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Le Rapporteur expose :

La Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à l'extension de la station de traitement des eaux usées de Lille sur la commune de Blanquefort et sur la mise en conformité du bassin d'orage de la station de traitement des eaux usées de Cantinolle sur Eysines. La demande a été jugée recevable par

le service instructeur de l'Etat et fait l'objet d'une enquête publique du lundi 13 octobre au vendredi 14 novembre inclus.

L'enquête publique a lieu en mairie de Blanquefort. La commune du Haillan étant impactée par le projet, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur le projet.

I. Contexte du projet

Le projet prévu par Bordeaux Métropole concerne l'extension et la remise aux normes des deux stations d'épuration de Cantinolle et Lille, celles-ci étant localisées respectivement sur les communes d'Eysines et de Blanquefort.

La station d'épuration de Cantinolle traite actuellement les eaux usées des communes du Haillan, Eysines, une partie de Saint Médard en Jalles, Saint Aubin de Médoc, Le Taillan-Médoc et Mérignac. Le réseau d'eaux usées relié à la station d'épuration de Cantinolle est de type séparatif. Il est essentiellement gravitaire. Mise en service en 1973, la station a été modernisée en 1985 et en 2005 afin d'être conforme aux exigences réglementaires. Elle a une capacité actuelle de traitement de 85 000 équivalents habitants.

La station d'épuration de Lille traite quant à elle les eaux usées d'une partie des communes de Blanquefort, Bruges, Parempuyre et le nord de Bordeaux. Mise en service en 1968, la station a été modernisée en 1978 et reconstruite en 2007 afin d'être conforme aux exigences réglementaires. Elle a une capacité de traitement actuelle de 67 000 équivalents habitants.

Les eaux traitées de la STEP de Lille se rejettent dans la Garonne à l'est de la STEP.

II. Les phases des travaux prévus

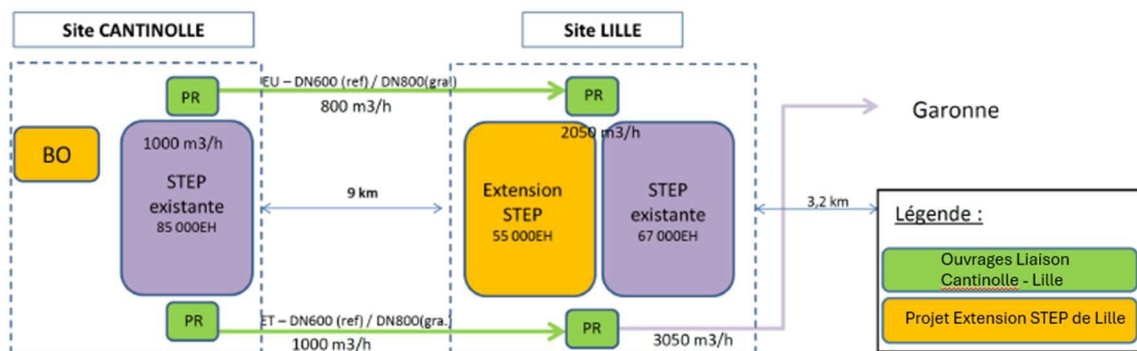
Initialement, les eaux traitées de la STEP de Cantinolle se rejetaient dans la jalle d'Eysines, cours d'eau pour lequel des objectifs d'atteinte de bon état ont été fixés par le Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne. Pour préserver les Jalles et protéger le milieu récepteur, il a été décidé de rejeter directement les eaux traitées de la STEP de Cantinolle en Garonne et d'augmenter la capacité de la STEP de Lille afin de pouvoir y traiter une partie des eaux usées du bassin versant de la STEP de Cantinolle.

Cette opération est prévue en deux phases.

La phase 1 du projet concerne le transfert des eaux traitées par la STEP de Cantinolle via le poste de refoulement de la station d'épuration de Lille ainsi que le transfert d'une partie de l'eau brute vers un nouveau poste sur le site de la station de Lille. Les travaux de raccordement ont démarré en juillet 2020 et sont terminés.

La phase 2 du projet concerne l'extension de la STEP de Lille afin de permettre l'augmentation de ses capacités de traitement, conformément au Schéma Directeur des Eaux Résiduelles Urbaines de la Métropole bordelaise. Cette augmentation correspond à la prise en compte de l'évolution de population des bassins versants de Cantinolle et de Lille. Une partie sera traitée sur Cantinolle à hauteur de 1000 m³/h maximum, le reste sera transféré et traité sur Lille, d'où l'extension du système global (bassin versant de Cantinolle plus bassin versant de Lille) sur le site de la STEP de Lille. L'opération intégrera également la réhabilitation du bassin d'orage (BO) situé sur le site de la STEP de Cantinolle.

C'est cette seconde phase qui fait l'objet d'une étude d'impact et d'un dossier d'autorisation environnementale.



L'ensemble de ces travaux permettra d'assurer la continuité de service des infrastructures de traitement et le maintien du respect de la qualité d'eau sortie station d'épuration.

III. Le projet d'extension de la Station d'épuration de Lille à Blanquefort

Ce projet vise à augmenter la capacité de traitement de la station existante en prévision de l'évolution de la population de ce secteur de la Métropole à l'horizon 2040, soit une augmentation de 55 000 équivalents habitants.

Dans la note non technique, il n'est noté aucune évolution de population entre 2010 et 2030 pour le sous-bassin CANTI3 qui correspond à la commune du Haillan, alors que l'INSEE indique sur son site une augmentation de 2217 habitants pour la commune entre 2011 et 2022.

Il est proposé au conseil municipal de demander à la régie de l'eau de vérifier et d'actualiser les prospectives d'évolution démographique du territoire à l'horizon 2040, afin de dimensionner correctement les travaux d'extension.

IV. Le bassin d'orage de la station de Cantinolle

Le volet remise aux normes de la station d'épuration de Cantinolle mentionné dans le titre du dossier consiste en des travaux d'amélioration du bassin d'orage, qui n'est plus fonctionnel à pleine capacité.

Ce bassin d'orage d'une capacité de 2300 m³, situé en tête de la station d'épuration permet de stocker temporairement les eaux usées brutes en cas de forte précipitation, puis de les restituer à la STEP pour traitement. En cas de situation exceptionnelle, ce bassin tampon dispose d'un trop-plein vers la Jalle.

Il est noté dans le dossier d'étude d'impact qu'il existe sur la STEP de Cantinolle des problèmes d'eaux parasites (eau de pluie qui rentre dans le réseau d'assainissement) surtout en période pluvieuse durant laquelle la STEP arrive à saturation et qu'une recherche de fuites a été lancée en 2020.

Le réseau d'eaux usées relié à la station d'épuration de Cantinolle est de type séparatif, d'une longueur totale de 317 km. Et le tronçon présent sur la Commune du Haillan connaît de nombreux « points critiques » avec des débordements du réseau des eaux usées lors des orages, due vraisemblablement aux eaux parasites. Cette problématique génère des pollutions du milieu et chez les habitants qui ne peuvent pas durer. Ces points ont été transmis à la régie de l'eau.

Si les travaux de réhabilitation du bassin d'orage sont effectivement bien nécessaires, il n'en est pas moins important de réduire ces eaux parasites sur le réseau amont, afin d'éviter de transporter de l'eau de pluie dans le réseau d'assainissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander à la régie de l'eau de programmer des travaux à la hauteur du problème afin de résoudre ces problèmes d'eaux parasites sur l'ensemble des secteurs concernés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R181-38 du code environnement qui prévoit la prise en considération des avis des conseils municipaux au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique ;

CONSIDERANT que la Commune du Haillan a été sollicitée afin d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'EMETRE un avis favorable à l'autorisation environnementale sollicitée par la régie de l'eau en prenant en compte les remarques des paragraphes III et IV relatifs à la commune du Haillan.

Andrea KISS : Il n'y a pas eu de mise à jour sur les évolutions démographiques et on demande à ce que ces évolutions soient prises en compte.

Éric VENTRE : Je suis surpris parce que sur les eaux parasites que vous mentionnez, aux Vignes de Bussac, nous sommes concernés depuis plus de vingt ans, clairement, et je constate que cela va être pris en compte seulement maintenant. Je comprends cela comme ça. Je sais que l'Eau de Bordeaux est venue chez les habitants plusieurs fois pour effectuer des contrôles à titre individuel sur chaque maison afin de vérifier si les gens étaient bien raccordés. Mais au-delà de cela, les gros travaux pour réduire ces eaux parasites, a priori, en sont au point zéro.

Ludovic GUITTON : Non, détrompez-vous, nous avons effectivement réalisé des travaux, pas forcément du côté de Vignes de Bussac, mais beaucoup plus en amont. Nous avons travaillé avec la SABOM concernant la Morandière, avenue de la République, pour permettre des évacuations d'eaux usées et nous continuons ainsi. Cela fait plus de trois ou quatre ans que nous travaillons avec la SABOM sur ces problématiques afin de réduire ces eaux parasites.

Andrea KISS : En complément, lors des très fortes pluies survenues il y a environ un an et demi, nous avons organisé une réunion d'information sur ce sujet. Nous avons aussi distribué des questionnaires dans les secteurs qui avaient été identifiés comme des secteurs où il y avait régulièrement des problèmes d'eaux parasites, de remontées, etc. Tous les points noirs sont aujourd'hui bien connus de la SABOM, mais cela nécessite effectivement un travail au long cours car cela va sans doute engendrer des travaux très importants et le problème n'est pas tant au Haillan, mais, comme le disait Ludovic GUITTON, sur tout ce qui se passe en amont. Pour éviter que nos réseaux soient saturés, il faut, notamment du côté de Mérignac, que l'on puisse récolter davantage ou un peu mieux les eaux de pluie afin de ne pas saturer le réseau. Nous avons un travail identique à mener vis-à-vis de Saint-Médard-en-Jalles, puisqu'une partie de notre bassin versant va vers Saint-Médard et, lors de fortes pluies, les eaux du Haillan se déversent à Saint-Médard.

C'est vraiment un travail au long cours, sachant que ce sont des investissements absolument colossaux et que cela prendra sans doute plusieurs années avant d'obtenir un dispositif qui fonctionne. Nous sommes un peu rattrapés par la patrouille, notamment par le dérèglement

climatique parce que nos réseaux n'ont pas été conçus pour les pluies d'orage que nous connaissons maintenant depuis cinq ou six ans. C'était prévu pour la météo que nous avons connue ici pendant de très nombreuses années, c'est-à-dire une petite pluie fine, plus ou moins continue entre novembre et mars, mais pas du tout pour des épisodes aussi violents que ceux que l'on connaît, sachant qu'en plus, ces épisodes ont tendance à se répéter.

Hervé BONNAUD : Pour rebondir sur ce que vous venez de dire, il est clair que ce que l'on est en train de faire, il faudra le remettre en cause beaucoup plus rapidement qu'on ne le pense, malheureusement, parce que nous sommes liés à des impondérables que l'on ne maîtrise pas.

Ludovic GUITTON : Oui, mais il faut noter que c'est une première étape, avec des travaux nécessaires qui vont permettre de mieux gérer le problème. La problématique, c'est que l'on court toujours derrière la roue.

Andrea KISS : Je vous propose que nous passions au vote.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 33**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_11_90

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2026

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue une étape préalable obligatoire à l'adoption du budget primitif.

Il permet de présenter aux élus ainsi qu'aux haillanais, les grandes lignes de la situation financière de la Commune ainsi que les perspectives pour l'exercice à venir.

Le rapport comprend notamment :

- L'analyse des évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses,
- La présentation des projets d'investissement envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- Les orientations en matière de ressources humaines et de fiscalité locale.

Madame La Maire présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, détaillant les grandes orientations de la politique financière et les enjeux budgétaires de la Commune pour l'exercice à venir.

La situation financière de la Ville est quant à elle présentée par l'adjoint délégué aux finances, permettant ainsi au Conseil municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2312-1 à L.2312-3,

VU l'article L.5217-10-4 du CGCT, avec le passage au référentiel M57 indiquant les délais de présentation des orientations budgétaires et de transmission du projet de budget aux membres du Conseil Municipal ;

VU la NOTRE n°2015-991 ainsi que son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au rapport d'orientation budgétaire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'orientation budgétaire expose les perspectives financières de la Commune et fixe le cadre de préparation du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article UNIQUE : DE PRENDRE ACTE de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 et qu'un débat s'est tenu sur les orientations budgétaires telles qu'elles sont exposées dans le rapport annexé à la présente délibération.

Andrea KISS : Nous vous proposons, comme nous le faisons traditionnellement avec Jean-Michel Bousquet, de vous faire une présentation à deux voix de ce rapport d'orientations budgétaires qui vous a été communiqué. Vous savez que c'est une obligation légale chaque année avant le conseil municipal suivant où nous voterons le budget.

Quelques éléments sur le contexte macroéconomique, notamment le contexte international et national qui nous impacte directement. Que dire ? J'ai l'impression que nous nous répétons chaque année : un contexte globalement très incertain avec beaucoup de tensions aujourd'hui dans différents endroits du monde qui ont un impact sur un certain nombre de ressources et donc, une pression inflationniste, en particulier sur des ressources dont nous avons tous besoin.

Si l'on se fie aux éléments qui ont été présentés jusque-là, la croissance française est estimée à 1,2 % pour 2025, ce qui est bien en dessous des niveaux que nous avons avant le COVID. Néanmoins, la croissance pour l'année 2025 et l'année 2026 en prévision est soutenue, un peu par la consommation des ménages qui a légèrement rebondi, mais pas dans les proportions que l'on aurait pu attendre, et par l'investissement public et privé, notamment pour tout ce qui est lié à la transition énergétique ou encore à la modernisation des infrastructures.

D'ores et déjà, on peut dire que c'est sans doute un phénomène qui ne durera pas, pour une raison très simple : dans la mesure où on est en train de tondre littéralement les collectivités territoriales, qui représentent la plus grande partie de l'investissement et notamment de l'investissement public, il y a fort à parier qu'il y ait un contrecoup assez violent, notamment pour les entreprises puisqu'on ne passera plus de marchés.

Sur l'inflation, l'estimation pour 2025 est de 3,5 %, c'est mieux que les 6 % que nous avons connus où cela a piqué sur un certain nombre de produits que nous achetions, tout comme pour les ménages. Ce tassement est principalement lié à une diminution des prix de l'énergie.

Pour 2025, le déficit public est attendu à -5,4 % de notre produit intérieur brut. Il était à -5,8 % en 2024, il est prévu à -4,7 % en 2026. La croissance du PIB en 2025 est revue à +0,7 % et elle est estimée en 2026 à +1 %. Nous aurons une petite augmentation de l'inflation à 1,3

contre 1,1 pour 2025, mais sans doute un reflux des investissements, d'une part parce qu'en période électorale c'est souvent le cas, tout le monde s'arrête pendant quelques mois puisqu'il y a toujours un peu d'incertitude dans ces périodes-là, et les fameuses contraintes financières que j'évoquais tout à l'heure et donc, le fameux DILICO dont nous reparlerons largement tout à l'heure. Il faut rappeler que les collectivités territoriales pèsent très peu dans le déficit et la dette publique.

En ce qui concerne, à l'heure où l'on vous parle, les principales mesures que l'on voit poindre dans le projet de budget, il y a plusieurs éléments, notamment une demande gouvernementale d'un effort supplémentaire de 5 milliards d'euros au profit des collectivités. Apparemment, les sénateurs ne sont pas d'accord avec cela. Ils souhaiteraient plutôt contenir cet effort dans une enveloppe qui ne dépasserait pas les 2 milliards d'euros, mais même 2 milliards d'euros, c'est déjà plus que conséquent.

Il va y avoir plusieurs mesures, notamment dans la réduction des compensations des valeurs locatives cadastrales des locaux individuels. En d'autres termes, l'État s'était engagé à nous verser des compensations, mais comme il n'a plus d'argent, il ne les versera plus. On va geler partiellement la TVA. Nous avons un certain nombre de recettes qui nous venaient de compensations. Comme ces recettes sont trop dynamiques, l'État a décidé de les raboter. Quant aux dotations d'investissement, nous en reparlerons tout à l'heure, mais la fameuse DSIL va quasiment disparaître. Quant au Fonds vert, il est très incertain.

Il y a un autre élément qui ne nous concerne pas directement, mais qui va nous heurter de plein fouet, lorsque nous faisons des investissements, nous bénéficions du fonds de compensation de la TVA, c'est-à-dire qu'une partie de cette TVA nous est restituée l'année suivante. Il se trouve que, si cela ne change pas pour les communes, en revanche, il est prévu que pour les EPCI et donc pour Bordeaux Métropole, ce fonds de compensation de la TVA soit versé avec un différé. Cela représente autant de recettes en moins, ou en tout cas en décalé, pour Bordeaux Métropole et cela aura un impact direct sur les budgets.

Dois-je vous parler de la Dotation Globale de Fonctionnement ? Je ne sais pas, dans la mesure où nous n'en percevons plus. Je rappelle pour le public et pour nos internautes que la Dotation Globale de Fonctionnement est ce que l'État versait suite à la décentralisation pour l'ensemble des missions que nous exerçons pour son compte. La commune du Haillan avait historiquement une DGF d'environ 1 M€. Depuis maintenant trois ans, nous n'avons plus rien. C'est-à-dire que nous continuons à assurer les missions pour l'État, mais nous n'avons plus aucune compensation pour ces missions réalisées.

Autre perversité du budget qui nous avait déjà frappés en 2025, c'est ce fameux DILICO. C'est le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités. Les énarques adorent nous inventer des sigles ou nous les changer. C'est presque maladif.

Comment vous expliquer simplement le dispositif ? En 2025, il y a eu un prélèvement de 1 milliard d'euros qui est censé être un prélèvement exceptionnel sur les recettes des collectivités. Là où c'est problématique, c'est que normalement ce DILICO est censé nous être reversé en plusieurs fois. On nous prend tout l'argent d'un coup et ensuite, on doit nous le réinjecter. Sauf qu'on l'a vu, par exemple, sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels et la compensation, il n'y a plus d'argent, donc on ne nous reverse plus rien. Donc, nous sommes certains que l'argent va nous être pris, mais nous sommes beaucoup plus inquiets quant au fait que l'État nous le rende. Il est censé nous le rendre en trois fois. La réalité, c'est que, non seulement le DILICO va probablement doubler, mais en plus, il ne serait plus rendu sur trois ans, mais probablement plutôt sur cinq. En plus, le calcul est basé sur un indice synthétique d'une complexité assez incroyable où l'on tient compte du potentiel financier

et du revenu par habitant et si l'on dépasse de 10 % la moyenne nationale sur cet indice, on a un prélèvement qui va jusqu'à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Autant vous dire qu'en dehors du fait que le dispositif est particulièrement alambiqué, il est surtout extrêmement pervers, car d'année en année, il y a un effet cumulatif qui nous prive de recettes importantes.

Concernant le remboursement, nous sommes très inquiets sur le fait qu'il le soit et si c'était le cas, dans le calendrier, ô surprise, mauvaise surprise, en 2026 il y aura le DILICO 2, la deuxième couche qui arrive. Cette fois-ci, ce n'est plus 1 milliard, mais 2 milliards, donc on double. Cela signifie également que la liste des communes ou des EPCI — pas les EPCI, puisqu'ils étaient quasiment tous déjà concernés — mais la plupart des communes qui n'avaient pas à contribuer au DILICO 1 vont devoir maintenant contribuer au DILICO 2.

Globalement, c'est entre un doublement et un triplement des prélèvements pour un périmètre de communes qui a peu changé pour les EPCI. Par contre, c'est beaucoup plus sévère pour les communes.

Pour 2025, le DILICO pour la commune du Haillan s'élevait déjà à 123 500 €. C'est à peu près l'équivalent d'un mois de cantine. C'est ce que nous payons à notre prestataire pour nourrir les enfants à la cantine.

Autre modification : il y avait deux dispositifs qui étaient la dotation pour les territoires ruraux et la DSIL qui était la dotation pour l'investissement des collectivités. Ces deux dispositifs seraient refondus en un nouveau dispositif appelé le FIT, le fonds d'investissement des territoires, mais il ne sera versé désormais qu'aux territoires ruraux. Nous ne sommes donc pas concernés, ou bien aux communes dont la population en quartiers politique de la ville dépasse 10 % de la population. Nous ne sommes pas concernés non plus.

Réduction du Fonds Vert qui passerait de 2,27 milliards d'euros à 1,74 milliard. Je rappelle que le Fonds Vert est là pour aider les collectivités à faire de la rénovation énergétique, en particulier des bâtiments. Or, les collectivités sont de gros propriétaires de bâtiments. Il suffit de compter le nombre de gymnases que nous avons sur cette commune.

Et puis la cerise sur le gâteau, mais nous en avons déjà parlé l'année dernière, c'est l'augmentation des cotisations CNRACL. Je vous rappelle que c'est la caisse de retraite des collectivités locales. Cette caisse était un peu moins déficitaire que les autres parce sans doute un peu mieux gérée. L'État a eu besoin de renflouer les autres caisses de retraite et est venu ponctionner la CNRACL et donc, pour compenser cette ponction, on nous demande d'augmenter de façon quasi exponentielle les contributions à ce dispositif. Il va y avoir une augmentation cette année, une en 2027 et une autre en 2028.

Pour notre budget 2026, c'est au moins 137 000 €, et c'était déjà 126 000 € l'année dernière. Si vous faites le compte, nous en sommes déjà quasiment à 600 000 ou 700 000 €. Cela représente sept mois de cantine.

Sur la fiscalité, pas de grande modification, en tout cas pas de nouvelle recette qui puisse nous aider à équilibrer nos budgets. Il y avait un projet de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Comme c'est un dossier qui est une patate chaude régulière que se repassent les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ce calendrier de révision est renvoyé aux calendes grecques puisqu'il n'interviendrait pas avant 2032.

Ensuite, sur le fonds de compensation de la TVA, nous avons la possibilité de faire valoir un certain nombre de dépenses d'entretien de nos bâtiments, de la voirie, des réseaux ou encore de l'informatique. Tout cela va sortir du calcul du FCTVA et nous ne pourrons plus récupérer

ce fonds de compensation pour les différents dispositifs dont je viens de parler. J'ai évoqué le décalage pour Bordeaux Métropole.

Et puis, cela peut sembler anecdotique, mais ce n'est pas neutre, nous avons découvert qu'il y aurait une suppression de la prise en charge des cotisations salariales des apprentis des collectivités. Contrairement au secteur privé où nous n'avons aucune aide, et pourtant Dieu sait si nous sommes volontaristes pour former des jeunes à nos métiers, nous allons devoir payer l'ensemble des cotisations.

Je vais laisser la parole à Jean-Michel BOUSQUET. Je vous parlerai de la partie RH tout à l'heure.

Jean-Michel BOUSQUET : Merci Madame le Maire. Je crois que vous avez très bien résumé la situation dans laquelle va s'inscrire le budget 2026 et les budgets suivants, mais nous y reviendrons un peu plus tard.

Tout d'abord, comme habituellement, la rétrospective synthétique pour le Haillan 2022 à 2025 afin de bien avoir en tête où nous en sommes avant d'aller vers l'avenir.

Nos recettes de fonctionnement d'abord, de 2022 à 2025, ont suivi l'évolution des prix au niveau de la société et la revalorisation des bases forfaitaires par l'État.

En chiffres, cela donne des recettes réelles de fonctionnement autour de 16 602 000 en 2022, 17,4 Millions d'€ en 2023, 18,2 Millions d'€ en 2024, 18,3 Millions d'€ en 2025. On voit bien qu'il y a une évolution assez forte sur 2022-2023, qui s'est tassée en 2024 et qui se tasse encore plus en 2025. C'est relativement simple. La dynamique de nos recettes est assise quasi exclusivement sur la dynamique de la fiscalité locale, laquelle évolue en fonction de la revalorisation forfaitaire des bases. Vu que nous avons assez peu de nouveaux Haillanais et de nouvelles entreprises qui viennent s'installer pour l'instant, notamment avec la crise économique, nous avons une évolution des bases réelles qui est passée de +8 % en 2022, à +4,5 % en 2023-2024, à +1,6 % en 2025. Ce qui fait une évolution de la fiscalité qui suit cette courbe-là et donc, une évolution de nos recettes réelles de fonctionnement qui suit aussi cette courbe-là, comme je vous l'ai évoqué avant.

La plupart des autres recettes restent globalement atones sur ces années-là. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) était déjà à zéro. Je vous passe les 3 000 € qui sont arrivés de façon impromptue en 2023. Les autres dotations et participations restent quant à elles stables. Sur la DGF, Madame le Maire l'a dit, en 2014, c'était quasiment 1 Million d'€. Depuis 2021, c'est zéro.

Avec cette atonie des recettes, l'évolution de nos dépenses s'aligne sur le même schéma. Nous avons subi, sur les années 2022 et un peu 2023, la fin de la crise énergétique et la crise économique, qui fait que nos tarifs ont un peu évolué, comme ce que vous avez pu subir à titre personnel, amenant donc nos dépenses réelles de fonctionnement de 14,2 Millions d'€ à 15,9 Millions d'€ de 2022 à 2023, de 15,9 Millions d'€ à 16,5 Millions d'€ en 2024 et de 16,5 Millions d'€ à 16,5 Millions d'€ en 2025. On voit bien la même courbe qui suit à la fois l'évolution des prix unitaires, adossée au maintien de la qualité des services - je sais que je le rabâche, mais j'y tiens - ainsi que, parallèlement à cela, une obligation de suivre l'augmentation atone des recettes et donc, de maîtriser nos charges de fonctionnement.

Voilà à peu près les grandes masses de fonctionnement sur les quatre dernières années.

Notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire, en gros, ce qui reste à la fin, évolue sur le même schéma. Je rappelle que l'épargne brute, c'est ce qui reste à la fin du mois avant d'avoir remboursé le capital des emprunts. Elle fond parce qu'il faut bien financer tous ces éléments

et utiliser une partie de notre excédent sur les investissements. Donc, nos taux d'épargne brute sont passés de 14 % en 2022 à 9 % en 2025, soit de 2 346 000 €, j'arrondis, à 1 792 000 €, ce qui reste encore relativement soutenu, mais on voit bien cette érosion.

Notre capacité d'autofinancement, quant à elle, c'est l'inverse, vu que l'on réduit un peu nos réserves pour pouvoir arriver à conserver notre capacité à investir. J'y reviendrai après, c'est important.

Notre capacité de désendettement, c'est-à-dire le temps qu'il faut pour rembourser la dette, est passée en 2022 de 3,03 années à 4,34 années. Nous restons très en dessous de la strate de population et très en dessous des seuils d'alerte.

Pourquoi est-ce que j'insiste sur ces chiffres-là ? Pour deux raisons. La première, parce que notre situation reste saine, mais clairement fragile quant aux aléas externes et « notre bas de laine » — je n'aime pas ce terme, mais il parle à tout le monde — se réduit progressivement au fil des années et au fil des coups de butoir que nous subissons de la part des réformes de l'État.

Pour compléter les propos de Madame le Maire, la DGF est à zéro. Si vous écoutez les médias, effectivement, l'État n'aggrave pas, dans ses discours, la charge sur les collectivités territoriales. Si l'on ne regarde que la DGF, c'est vrai. C'est là où les mécanismes sont un petit peu plus vicieux. La partie DGF reste figée. N'oublions pas que nous faisons gratuitement ce que l'État nous a transféré ; il n'y a plus les compensations. Mais parallèlement à cela, il y a un deuxième mécanisme, c'est que l'État ne donne pas moins, mais il nous ponctionne de plus en plus, soit de façon directe, soit en nous ramenant des charges complémentaires qu'il ne portera plus. Nous reviendrons sur les cotisations retraite tout à l'heure.

Donc, tous ces mécanismes font que je considère que l'évolution 2022 à 2025 est relativement maîtrisée, raisonnable et traduit d'énormes efforts réalisés par les services pour maintenir la cadence et la qualité des services proposés aux habitants parce que - et c'est à cela que je voulais en venir par mon raisonnement - on voit que nos dépenses augmentent à peu près comme les recettes et à peu près comme l'évolution du coût de la vie. Cela signifie qu'en fait, nos capacités de gestion ont permis d'absorber tout le reste, ce qui ne se voit pas. L'État ponctionne de plus en plus sur des mécanismes de solidarité, sur des mécanismes d'accompagnement sur les personnels. Je ne dis pas que ce n'est pas légitime. Il est nécessaire de maintenir les retraites, il est nécessaire d'augmenter les agents des collectivités. Ils ne sont pas super bien payés, c'est clair. Mais d'un autre côté, ce sont toujours les mêmes qui les paient et l'effort porte quasi exclusivement maintenant sur les collectivités. C'est absorbé par ces chiffres. Cela ne se voit pas.

Quand on le prend de façon apparente, cela paraît simple. Ce qu'il faut aller chercher, c'est ce que l'on ne voit pas ; ce sont les efforts de gestion qui sont faits pour pouvoir arriver à absorber toutes ces réformes indirectes, floues, technocratiques, mais qui pèsent réellement sur l'argent du contribuable.

Voilà ce que je voulais argumenter sur ces éléments-là.

Sur les efforts, ce sont plusieurs pourcents d'économie sur les charges de caractère général qui sont faits chaque année par les services.

Passons aux investissements toujours sur la même période. Je ne vous ferai pas la liste des investissements égrainés depuis 2022, je vous ferai 2024 et 2025.

En montants, les dépenses d'investissement sont passées de 2022 à 2 236 000, à 2025 aux alentours de 7 M€, avec une augmentation progressive. C'est tout à fait normal. Cela peut

passer pour une augmentation progressive des investissements. Cela a trois vertus. La première, c'est que la Ville continue à réaliser des investissements pour les citoyens et ce, sans dégrader les ratios que j'ai égrainés juste avant. Je sais, les finances publiques sont très technocratiques, mais il y a une logique et tout est irrémédiablement lié.

Les ratios ne se dégradent pas, mais notre investissement se consolide et reste fort dans l'intérêt des Haillanais. J'y tiens. J'y reviendrai après.

Le deuxième point important, c'est que la Ville continue à soutenir l'investissement. Madame le Maire l'a évoqué tout à l'heure, les emplois du territoire, les entreprises sur le territoire sont liés pour une grande partie à la capacité des collectivités à investir et également, pour partie, à la capacité des collectivités à financer un fonctionnement. Mais l'investissement est stratégique.

Le troisième point, c'est que cela traduit aussi la réalisation des engagements du mandat par l'équipe municipale avec une montée en puissance logique, progressive, des crédits de paiement. Les chiffres que je vous donne, ce sont les montants que l'on paie. Ce ne sont pas les montants que l'on engage. Nous engageons les projets avant et nous payons au moment où ils se réalisent. Mais forcément, les engagements du mandat se réalisent au fur et à mesure et nous les payons plutôt sur la deuxième moitié du mandat que sur la première partie. C'est ce que cela traduit. C'est tout à fait cohérent et logique, mais cela méritait d'être précisé.

Sur les deux dernières années, cela représente pratiquement 6 Millions d'€ en 2024, 7 Millions d'€ en 2025. Il y a quelques gros investissements : l'Hôtel de ville, l'école maternelle du Centre qui sont les équipements les plus importants, mais aussi des travaux sur les renouvellements des éclairages, des équipements sportifs avec une amélioration des consommations énergétiques et une amélioration de la qualité, des travaux d'éclairage public, là aussi pour les mêmes raisons et si on compile les deux, on est pratiquement à 600 000 €, des travaux sur les vestiaires du foot au complexe Abel Laporte pour 200 000 €, des travaux sur les équipements scolaires avec la maternelle du Centre pour plus de 2,5 Millions d'€ ; ce n'est pas anodin, et sur plusieurs écoles : maternelle Centre, élémentaire Centre, école des Tazins, quelques compléments sur la Luzerne, mais de façon moins forte sur le plan du volume financier. Ce sont aussi les travaux conservatoires du parc du Ruisseau. On y revient, mais cela représente 172 000 € que nous avançons en attendant que nous puissions toucher les recettes à la fin du contentieux. La justice française est longue, mais en attendant, il faut bien que cela se fasse. Des travaux sur le stade en 2025, ainsi que deux opérations que je voulais souligner pour 2025 qui sont réalisées. La première, c'est l'acquisition d'un minibus spécifique pour les personnes à mobilité réduite que nous avons enfin payé et reçu après plus d'un an et demi de commande, ainsi que la mise en place du dispositif « J'allume ma rue » pour 46 000 € sur 2025. Cela fait partie des réalisations de cette année.

Je vous passe les détails des autorisations de programme et crédit de paiement sur l'Hôtel de ville et sur l'école maternelle du Centre. Nous voyons bien là aussi progressivement se tarir les financements extérieurs, même si nous avons encore pu les accrocher par un travail acharné et méticuleux des services au lancement des opérations.

Sur la dette, les remboursements aujourd'hui montent un peu. Qu'est-ce que cela représente en termes de volume et qu'est-ce que cela pèse pour les habitants ? L'encours, c'est ce qu'il reste à rembourser dans l'année N. 2022 : 7,1 Millions d'€, j'arrondis. 7,7 Millions d'€ en 2025. Donc, une augmentation légère, maîtrisée, qui suit les courbes d'investissement dans des proportions bien évidemment non corrélées. Une capacité de désendettement de 4,34 années, à un moment où les seuils d'alerte se situent plutôt aux alentours de 10 ou 12 ans. L'encours de la dette par habitant est un chiffre important qui représente ce que la dette pèse sur chaque

Haillanais. Aujourd'hui, elle pèse en 2025 696 €, à un moment où la moyenne de la strate des communes identiques à la nôtre se situe à 803 €. Cela nous laisse encore la capacité de financer nos endettements et traduit une vision à long terme de nos budgets.

Il est à noter que, historiquement, je ne sais pas si l'avenir incertain des marchés nous amènera à les faire évoluer, nous sommes sur une dette positionnée à 100 % sur des emprunts à taux fixe.

Madame le Maire, je vous passe le relais sur la partie ressources humaines.

Andrea KISS : Sur la partie RH, dépenses de personnel et effectif, un constat : depuis 2020, les dépenses de personnel sont passées d'un peu plus de 8 Millions d'€ à un peu plus de 10 Millions d'€, +2 Millions d'€.

Là où c'est intéressant, c'est lorsque vous mettez cette somme face à l'évolution des effectifs. Effectif total de la collectivité en fonctionnaires en 2020 : 190. Effectif en 2023 : 191. Donc, nous sommes à l'étal. Nous avons à peu près le même nombre d'agents. Nous n'avons pas embauché tant que cela. Par contre, nous avons pris quasiment 20 % d'augmentation de nos dépenses de personnel. C'est lié à différentes mesures gouvernementales : la revalorisation du point d'indice, mais aussi un volontarisme de la part de la commune de mieux aider les agents qui, comme le disait très justement Jean-Michel BOUSQUET, ont pour la plupart de tout petits salaires. Dans cette rémunération, vous avez ce que l'on appelle le traitement indiciaire, c'est-à-dire le traitement de base du fonctionnaire auquel viennent s'ajouter un certain nombre d'éléments accessoires, notamment le fameux régime indemnitaire que nous avons remis à plat au 1^{er} janvier 2022, de manière à revaloriser la rémunération, mais surtout à rendre attractifs un certain nombre de postes puisque la fonction publique territoriale, comme la fonction publique d'État, souffre d'un certain désamour de la part des jeunes actifs parce que pas bien rémunérée, pas forcément très bien reconnue, et que nous avons un vrai enjeu, notamment avec les départs massifs à la retraite des baby-boomers, de pouvoir recruter des fonctionnaires compétents. À cette époque, cette revalorisation du RIFSEEP avait concerné 85 % de nos agents pour un coût supplémentaire de 200 000 € par an.

En termes d'avantages, nous ne pouvons pas être très généreux, mais nous essayons là aussi d'accompagner nos agents. Nous adhérons notamment au CNAS pour 58 000 €. Pour ceux qui ne connaissent pas le CNAS, c'est une sorte de super comité d'entreprise réservé à nos agents. Nous versons une somme qui est quasiment restée à l'identique depuis le début du mandat de 15 500 € à une association du personnel. Nous permettons à nos agents de manger pour la modique somme de 3,50 €, sachant qu'un repas revient à la collectivité environ 10 €, je vous laisse faire le calcul. C'est identique pour nos enfants qui mangent à la cantine.

Sur la garantie maintien de salaire, nous avons fait un vrai effort en 2025 puisque la participation de la Ville à la garantie maintien de salaire a été revalorisée à 20 € par agent et par mois. Cela a représenté 28 000 € de dépenses cette année contre 17 000 € l'année précédente.

Sur la mutuelle santé, à compter du 1^{er} janvier 2026 nous allons mieux aider nos agents avec une prise en charge qui dépend de leur niveau de rémunération, qui pourra aller de 15 à 30 €. Pour ce qui est de la mise à disposition de l'assistante sociale et de la psychologue du travail, pas de changement.

Le forfait mobilité durable est un poste qui a augmenté parce que nous avons plus d'agents qui viennent aujourd'hui à pied, en vélo ou en covoiturage et c'est très heureux, mais aussi parce que le dispositif légal a poussé les feux en termes de prise en charge avec des

modulations qui peuvent aller de 100 à 300 € alors que nous versions, nous, une indemnité maximale qui était de 200 € par an.

Sur le temps de travail, là non plus, pas de changement. Nous avons déjà retravaillé en 2021 le temps de travail, avec, vous vous rappelez, les 7 minutes supplémentaires pour rentrer dans le cadre légal. L'immense majorité de nos agents travaillent à temps complet. Quelques services ont un cycle annualisé, notamment ceux qui travaillent en lien avec les enfants puisqu'ils sont calés sur les rythmes scolaires, mais c'est aussi le cas, par exemple, de tout le pôle culture, en particulier sur l'Entrepôt, puisqu'il y a une saisonnalité dans la programmation culturelle.

Au sujet du télétravail, Après un démarrage très lent en 2019 puisque nous avions 3 agents qui télétravaillaient, nous avons eu une augmentation progressive jusqu'en 2022 et depuis 2023, nous avons une stabilisation du nombre d'agents qui télétravaillent. Ils sont au nombre de 52. Cela progresse d'un agent tous les ans. C'est relativement normal. Je pense que nous sommes arrivés pratiquement au plafond dans la mesure où la plupart des fonctions que nous avons en mairie ne sont pas télétravaillables. Quand on travaille aux espaces verts, on ne peut pas télétravailler ou très peu. Quand on s'occupe des enfants à la crèche ou aux accueils de loisirs, ce n'est pas possible non plus.

En ce qui concerne les heures supplémentaires, elles ont été très largement maîtrisées.

Quant à la partie des recettes, cela va être extrêmement rapide. La seule recette dont nous disposons est une aide pour un contrat aidé où nous avons pu percevoir 7 900 €. Vous voyez ce que cela pèse par rapport à 10 Millions d'€ de dépenses de personnel.

Je repasse la parole à Jean-Michel BOUSQUET sur les perspectives.

Jean-Michel BOUSQUET : Avant de rentrer dans les perspectives pour 2026, je vous propose de regarder de façon plus globale et de façon un peu plus lointaine les perspectives pluriannuelles jusqu'en 2029, comme nous le faisons habituellement.

La tendance actuelle, aussi bien sur les recettes que sur les dépenses, nous laisse penser que cela ne va pas s'améliorer grandement dans les années à venir.

Sur les recettes de fonctionnement, nous sommes partis sur 18,370 Millions d'€ au compte administratif prévisionnel 2025, avec une augmentation très lente qui nous amènerait pour 2029 aux alentours de 19,3 Millions d'€, ce qui, sur quatre ans, est excessivement peu et traduirait donc une atonie de l'évolution des bases de façon réglementaire. Sur les dépenses réelles de fonctionnement, il va falloir suivre. Aujourd'hui, une augmentation de 2 % nous paraît là aussi la plus probable, amenant nos dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles de 16 578 000 au compte administratif prévisionnel 2025 autour de 18 Millions d'€ en 2029. Vous avez bien noté que les recettes réelles de fonctionnement restent supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement. Il vaut mieux, cela permet de rembourser les emprunts et de garder de l'autofinancement.

Notre épargne brute, ce qui reste à la fin du mois avant de payer les capitaux d'emprunt, fluctuerait de 2025 au compte administratif prévisionnel autour de 1,1 Millions d'€ et évoluerait entre 300 000 et 800 000 € sur les comptes administratifs prévisionnels 2026 à 2029.

Formulé différemment, on est à l'os et vous avez remarqué que cela nous laisse peu de marge.

Sur les investissements dans les années à venir, il va falloir poursuivre les investissements dans l'intérêt des Haillanais ; nous en reparlerons certainement dans les mois qui viennent. Je vous rappelle quand même les orientations qui vont préjuger aux orientations pour 2026 : une

ville verte où il fait bon vivre, une ville apaisée, une ville bienveillante, une ville qui bouge et une ville démocratique.

Pour les principales orientations, c'est essayer de continuer et poursuivre ce qui a été fait, moderniser nos équipements sportifs, éducatifs, culturels et tout cela par le biais d'un schéma directeur immobilier déjà en cours qui nous permet d'avoir une visibilité sur les investissements à faire, aussi bien en termes d'attentes de la population qu'en termes de besoins de nos patrimoines. Poursuivre la mise en accessibilité de nos équipements, poursuivre les améliorations énergétiques de nos bâtiments et la réalisation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) sur lequel je vais revenir, à savoir la réhabilitation de l'école maternelle du Centre, les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire du Centre, les deux pour pratiquement 11 Millions d'€, l'aménagement du stade Abel Laporte, les vestiaires et autres pour 2 Millions d'€. Je rappelle que c'est le PPI qui couvre les périodes de 2021 à 2026. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ce n'est pas ce qu'il reste à faire, c'est le PPI tel que nous l'avons calé et que nous reprenons chaque année. C'est la réhabilitation de l'Hôtel de ville et l'amélioration de notre patrimoine pour environ 10 Millions d'€ également.

On dit beaucoup la mairie, l'école, la mairie, l'école. L'amélioration de nos patrimoines et les travaux sur le patrimoine actuel représentent le même montant, à savoir 10 Millions d'€. C'est important.

Sur les orientations budgétaires 2026 hors PPI, il a été demandé aux services, pour pouvoir maintenir la philosophie que j'évoquais tout à l'heure, à savoir pouvoir équilibrer les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement avec l'atonie de nos recettes, de réduire de 5 % les charges à caractère général sur le budget 2026. Le travail réalisé par les services permet d'être optimiste quant à ce qui vous sera proposé pour le vote du budget et tout cela sans réduire les services proposés aux Haillanais.

Comment ? Par un travail quotidien d'analyse des services, des élus, qu'est-ce qu'on fait, comment on le fait. Je le dis, je le redis, les miracles, je n'y crois pas ; la seule chose qui fonctionne, c'est un travail de fond méticuleux, point par point et absolument pas des effets de manche ou des effets blingbling, et cela fonctionne. Je pense que nous l'avons démontré dans les propos que je vous ai tenus jusqu'ici et qui vont se poursuivre.

Sur les tendances en dépenses de fonctionnement, cela va être la même chose : maîtriser nos charges RH, réduire nos charges à caractère général, poursuivre le soutien aux associations, j'y reviendrai après, sachant que, comme l'a dit Madame le Maire tout à l'heure, en fonctionnement, les grandes orientations de recettes, c'est « débrouillez-vous, il y en aura moins ».

Si on rentre un peu plus en détail dans la section de fonctionnement en recettes et en dépenses, en recettes de fonctionnement, autour de +2,8 % sur le budget 2026.

Comment ? Ce n'est pas compliqué, par essentiellement trois facteurs et un intangible. L'intangible, c'est le maintien des taux de fiscalité. Cela fait maintenant pas loin de 15 ans. Je pense que l'on fait partie des seuls.

Le deuxième point, cela va être la revalorisation forfaitaire des bases qui devrait se situer autour de 1,5 %, auquel se rajoutera une faible partie de dynamique physique des bases.

Enfin, une légère hausse des recettes des biens et des services. Vous allez me dire : finalement 2,8 %, ce n'est pas si mal.

Derrière cette réalité se cache une deuxième réalité, qui est la même que ce que j'évoquais tout à l'heure sur la rétrospective : derrière, nous perdons notre autonomie fiscale avec une

dépendance aux dotations de l'État, notamment sur les compensations de taxes d'habitation, que nous perdons des dynamiques fiscales en parallèle, et que l'État se désengage sur les subventions, aides diverses et variées d'investissement ou de fonctionnement, tout en augmentant les ponctions.

Donc les recettes de fonctionnement ne reposent, je l'ai déjà dit, je le redis encore une fois, que sur la capacité fiscale de la collectivité sur laquelle nous restons particulièrement attentifs depuis déjà 15 ans.

Je ne vous fais pas la DGF, elle sera nulle l'année prochaine, cela ne change pas, mais ce n'est pas là que se situe l'enjeu maintenant. L'enjeu s'est déplacé sur les prélèvements.

En termes de dépenses de fonctionnement, maintenant que je vous ai bien déprimés avec l'évolution des recettes, il va falloir que nos dépenses de fonctionnement suivent. C'est-à-dire que la priorité 2026 est de maintenir un équilibre entre l'effort consenti sur le fonctionnement tout en dégageant un autofinancement suffisant pour pouvoir maintenir notre programme ambitieux et la réalisation de nos investissements.

Pratico-pratique, sur les charges à caractère général, un objectif de réduction de 5 %. Je vous rappelle que le montant complet se situe aux alentours de 3 650 000 €, la réduction de 5 % ne portant pas sur des éléments que les services ne peuvent maîtriser, c'est-à-dire le coût de production des repas scolaires et les fluides.

Sera maintenu le soutien prioritaire au secteur associatif et social. J'entends par là les subventions aux associations, les subventions d'équilibre aux deux EPA (Établissement Public Administratif) que sont le CCAS et la Source, et le soutien à la politique culturelle qui constitue là aussi un signal fort de cohésion sociale en ces moments difficiles.

Le DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités) est une dépense. Nous avons parlé tout à l'heure des recettes qui plongent. Les dépenses contraintes augmentent. Sur le DILICO, on a eu un prélèvement de 123 000 € cette année. On devrait avoir, si tout se passe bien, un cinquième de cela l'année prochaine et une ponction qui se situera entre 150 000 et 350 000 €, le plus probable se situant plutôt entre 250 000 et 350 000 €. Tout cela mis bout à bout représente beaucoup de journées de cantine et de mois de cantine.

Sur les charges de personnel, une augmentation estimée à 285 000 €. On n'augmente pas l'effectif, voire on maîtrise l'effectif. Le Glissement Vieillesse Technicité, qui est ce que nous coûte la même masse de personnel d'une année sur l'autre, représente +127 000 €. Les cotisations CNRACL, 137 000 € de plus cette année. Dans quatre ans, ce sera tous les ans 500 000 € de moins pour la Ville. Les participations mutuelle et prévoyance qui, là aussi, sont indispensables pour nos agents mais qui pèsent sur le budget de la Ville, sont estimées à 20 000 € cette année. Les apprentis, les élections, le recensement. Si vous faites le total de tout ce que je vous ai dit, cela fait plus de 285 000 €.

Cela veut dire que les dépenses qui nous sont imposées pèsent plus que ce que nous allons reporter sur le budget. Cela veut dire que, ne vous y trompez pas, les services travaillent à optimiser ce que l'on fait dans les meilleures conditions, sans pour autant essorer les agents. Ce n'est pas simple et ce n'est pas miraculeux, ce n'est pas magique, mais c'est la seule solution.

Ce qui nous amène donc à une évolution prévisionnelle de BP à BP autour de 3,2 %. Il y a une chose que je ne vous ai pas dite. Quand je parle de +5 % d'économie, c'est entre le budget et le budget chargé, y compris le BS de 2025, pour que vous compreniez bien ce que je vous donne dans les chiffres et la cohérence des chiffres.

Sur les orientations en matière d'investissement, le programme d'investissement qui se déroule selon le PPI devrait se situer autour de 10 Millions d'€ en 2026, intégrant la phase finale de la mairie autour de 2 Millions d'€ et la part principale de reconstruction de l'école maternelle du Centre qui devrait se situer entre 6,5 et 7 Millions d'€. À cela se rajoutent les travaux d'économie d'énergie, le renouvellement du matériel, ainsi que les travaux courants sur nos patrimoines.

Au niveau des recettes, ce n'est toujours pas magique. Plus ça va, moins il y en a. Il nous reste environ 1,5 Millions d'€ de recettes d'investissement, assises essentiellement sur la taxe d'aménagement, le fonds de compensation de la TVA et les subventions déjà acquises. L'épargne nette restera positive, mais dans les proportions que je vous ai données tout à l'heure, dégradée. L'important est de garder les équilibres à flot et de réaliser ce dont les Haillanais ont besoin.

Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue à quoi sert un budget. Je vous donne beaucoup de chiffres, je vous donne les tendances, c'est un peu technique, mais à quoi sert tout cela ? Cela sert surtout à réaliser les services pour chacun au meilleur coût et ce, dans le respect des agents qui les portent et qui les réalisent au quotidien. Notre objectif n'est pas de thésauriser, ce n'est surtout pas de couler le bateau, mais de maintenir un équilibre fragile, financier sain - je pense que tous les indicateurs le confirment - mais surtout réaliser l'ensemble des services nécessaires à la population.

Je vous rappelle que les montants que je vous ai donnés sont pour les habitants. Ce n'est pas pour se faire plaisir. Ne vous y trompez pas. Je pense que le sens est important, surtout en ces temps mouvementés où certains raccourcis amènent à perdre le sens de ce que l'on fait dans le détail, plutôt que de le regarder de façon plus fine. Ne vous y trompez pas, un budget ne peut pas se résumer en 15 secondes sur quatre grands poncifs. Il faut rentrer dans le détail, il faut comprendre comment cela marche, il faut expliquer ce qui y est adossé.

Pour ceux que cela intéresse, je vous invite à regarder un petit tutoriel sympathique qui est la loi de Brandolini sur internet qui explique de façon très synthétique que pour dire une connerie, il faut 3 secondes, pour expliquer pourquoi c'est une connerie et rétablir la vérité, il faut au moins une demi-heure. C'est aussi pour cela que je suis un peu long et je vous demanderai de ne pas m'en tenir rigueur.

Sur les budgets annexes, je vais terminer là-dessus, deux choses. Le budget annexe de la régie des spectacles subit les mêmes éléments que le budget principal, avec une augmentation des charges de personnel qu'il porte directement, autour de 450 000 €, et un maintien de notre qualité de programmation culturelle.

Les perspectives pour 2026 sur la régie des spectacles sont un maintien à l'équilibre du volume financier, un maintien de la qualité des spectacles avec un effort quotidien des services pour arriver à l'équilibrer et une évolution dans les mêmes proportions que le budget principal des charges de fonctionnement pour le personnel, à savoir le GVT, la CNRACL et la participation à la mutuelle.

Donc, un budget annexe qui va s'équilibrer autour de 1,030 Millions € en recettes et autour de 1 Million d'€ en dépenses.

Sur l'investissement du budget annexe, c'est le seul qu'il nous reste d'ailleurs, 27 000 €, comme chaque année pour renouveler le matériel son et lumière et pour rembourser le capital en annuité de la dette à hauteur de 18 000 €.

Il est prévu pour financer l'investissement de recourir à un emprunt d'équilibre de 18 500 €, dont je ne désespère pas de pouvoir le faire tomber au budget supplémentaire comme nous avons pu le faire par le passé en affectant l'excédent.

Je vous remercie pour votre écoute.

Andrea KISS : Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole ?

Bruno BOUCHET : J'ai bien lu votre rapport d'orientations budgétaires. Vous ne changez pas de discours : c'est la faute des autres, on nous pend. Revenons-y.

Normalement, le ROB de fin de mandat est plutôt atone car il renvoie les projets aux professions de foi des futurs candidats et les premières décisions au budget supplémentaire après l'élection, voire en début d'année 2027. Nous aurions dû y trouver quelques mesures électorales bien dissimulées au titre du nettoyage, du désherbage ou du rebouchage de nids de poule. Que nenni. Il n'en est rien, bien au contraire, et ce ROB est primordial et je vais vous dire pourquoi, à mes yeux.

Concernant le contexte macroéconomique de notre situation, notre situation est indépendante de la situation nationale et internationale. Notre classement établi par les agences de notation va engendrer pour la mairie du Haillan un surcoût au travers des prêts bancaires. Les investissements très importants sur trois ans, dont la mairie, vont peser sur les futurs budgets. Nous y reviendrons.

Sur la situation nationale, je ferai juste une remarque. Vous situez l'inflation 2025, page 2, à 3,5 et 1,1 page 3. La prévision INSEE se situe aux alentours de 2 %, 1,7 fin octobre en année glissante. Bref.

Nous pourrions parler également de la contribution des collectivités locales au déficit public qui va passer de 18,7 à 6,4. Votre interprétation est que la contribution à l'économie locale va diminuer. C'est exact, mais raisonnablement, nous devons financer de l'utile aux citoyens et non du somptuaire. Quid de la mairie ?

Aujourd'hui, vous faites la liste des concours financiers de l'État en diminution : Dotation Globale de Fonctionnement, DILICO, fonds d'investissement pour les territoires, Fonds Vert, CNRACL, baisse du FCTVA, fraction de TVA et des collectivités territoriales.

Vous dressez une liste à la Prévert qui vous arrange bien. Nous nous devons de relever les finances publiques et tout le monde est concerné. Comment vous plaindre de ces réductions et faire 20 Millions d'€, dont la mairie 10 Millions d'€ ?

Concernant la rétrospective budgétaire 2022 à 2025, vous alignez recettes de fonctionnement puis base réelle, DGF et enfin dépenses de fonctionnement, pour conclure par l'impact de l'inflation et des augmentations modérées des charges de personnel.

Les mots ne viennent pas de vous, saine gestion, mais de l'inflation et du personnel. Et pire, vous demandez des économies de 5 % aux services en 2026. C'est clair, les Haillanais vont devoir se serrer la ceinture, mais le personnel aussi. Cela ne viendrait-il pas de votre belle mairie ? Les dépenses d'investissement depuis 2022 le démontrent. 2,2 Millions d'€ en 2022. 2,7 en 2023. 5,9 en 2024 et 7 Millions d'€ en 2025. C'est trop important et surtout beaucoup trop rapproché. Est-ce cela de la bonne gestion ?

Les conséquences sur nos finances sont importantes. Vous aurez beau dire que c'est la faute de l'État, du personnel ou de la cantine, votre bonne gestion va être mise à mal et chers collègues, il va falloir assumer ces choix dans les années à venir.

De plus, vous annoncez une stabilisation de la pression fiscale. Nous vous rappelons que les impôts sur la dernière mandature ont augmenté de plus de 20 %, 20,91 pour être très précis. Ce n'est pas vous, c'est l'État, mais vous pouviez amoindrir ce coût pour les Haillanais. Vous n'en avez rien fait, si la fiscalité au Haillan est de 6 points supérieure à la moyenne nationale.

De plus, nous pensons que l'annonce d'une maîtrise de la fiscalité est électoraliste. Après avoir annoncé que vous aviez été pendus du fait de l'État, de l'inflation et après avoir investi 20 Millions d'€ en trois ans, les premiers à en souffrir, ce sont les associations, dont les bénévoles, nos enfants et nos activités culturelles. Il en est de même des dépenses de personnel que vous limitez au non-remplacement des départs, mais pas de véritable réorganisation et pas d'embauches dans des secteurs en lien direct avec la population et pourtant réclamées.

Vous avez lancé des investissements inconsidérés, une mairie immense, mais c'est un choix. Des dépenses de fonctionnement non maîtrisées et ce sont les associations qui en font les frais. Vous repoussez à la mandature prochaine les difficultés. Ce n'est pas une gestion saine.

Pour conclure et en résumé, pour vous tout va mal. Vous avouez le non-remplacement de personnel et la mise au régime sec pour les associations. Vous n'avez pas embauché le personnel nécessaire et utile que les Haillanais attendent. Vous n'avez pas entretenu le patrimoine, mais vous avez fait construire une magnifique mairie. Quel décalage entre le discours, le fameux effet ciseau qui vous est si cher, les cures drastiques et vos choix budgétaires ! Qui voulez-vous convaincre à part vos propres troupes ? Pendant ce temps, vous continuez de bétonner en espérant que les nouveaux arrivants vous apporteront l'équilibre budgétaire, mais toujours au détriment de la sécurité, de la circulation, de la propreté et des services à la population. C'est un désastre financier, associatif et écologique.

Jean-Michel BOUSQUET : Monsieur BOUCHET, vous parlez d'électoralisme. Cela me fait plaisir. Pour une fois, vous avez relevé des choses et vous amenez un débat budgétaire sur le ROB. Cela fait cinq ans que je vous le présente et c'est la première année que vous arrivez à me remplir une fiche de choses sur lesquelles vous voulez que je vous réponde. Cela me fait plaisir, contrairement à ce que vous pensez. Je vais vous expliquer pourquoi parce que cela va me permettre de vous répondre et de vous expliquer pourquoi vous êtes majoritairement dans l'erreur.

Nous allons les prendre dans l'ordre. La première remarque qui me contrarie un peu, c'est que vous n'avez pas réajusté un tout petit peu ce que vous aviez fait préparer ou préparé au vu de ce que je vous ai dit.

Le régime sec pour les associations. Je veux bien, mais concernant les subventions aux associations, je vous ai dit qu'elles allaient continuer à progresser et que nous les suivions. Donc, dire que l'on va mettre quelqu'un au régime sec alors qu'on lui rajoute un petit rab de soupe tous les ans, je ne comprends pas pourquoi cela ne colle pas avec ma perception du régime sec. C'est quand même 300 000 € de « régime sec ». À aucun moment les associations ne sont au régime sec. On ne parle que des subventions. Madame le Maire a évoqué tout à l'heure le nombre de gymnases que nous avons sur la commune. Nous avons un niveau d'équipements sportifs parmi les plus élevés de la métropole en nombre d'habitants. Certes, ce n'est pas une subvention, mais c'est mis à disposition des associations. Jusqu'à nouvel ordre, ce ne sont pas les élus majoritaires qui passent leur temps à occuper les gymnases. Vous dites que c'est de l'électoralisme. Non, ce sont les associations qui utilisent l'équipement culturel, sportif.

Donc, la question du régime sec, je suis désolé...

Bruno BOUCHET : Ce n'est pas une subvention.

Jean-Michel BOUSQUET : Laissez-moi finir s'il vous plaît. Vous avez parlé de régime sec pour les associations. Vous n'avez pas parlé de subvention. Reprenez votre intervention. Donc non, c'est faux.

Vous parlez d'électoratisme. Vous avez raison sur un point et je vous rejoins, il n'y en a pas dans le ROB. Par contre, il y en a dans votre intervention et cela me choque un peu plus parce que, pour revenir sur le début de votre intervention, nous sommes en conseil municipal, nous ne sommes pas en campagne électorale. Je vous rejoins sur ce fait-là. Ce n'est pas électoraliste au niveau des mesures, c'est réaliste et pragmatique. Je voulais y revenir tout d'abord.

La situation, c'est la faute des autres. Oui et non. Oui pourquoi ? Je suis désolé, mais la contribution aux efforts de l'État est importante et non en proportion des contributions des collectivités au déficit public. Je ne vous parle pas de façon incantatoire en disant qu'il n'est pas normal que ce soit nous qui payions. Le déficit de l'État, nous le portons tous et il faut que nous le portions.

Vous vous rappelez ce que je disais tout à l'heure sur la loi de Brandolini. Il faut qu'on le porte, mais si chacun le porte à hauteur de ses efforts et de sa contribution au déficit, c'est équitable. Si on va le chercher sur ceux qui peuvent ou sur ceux qui ne sont pas tout à fait en accord avec l'État, les trublions ont toujours été les collectivités, à plus forte raison avec le gouvernement actuel et donc, on va les faire souffrir un peu plus. C'est cela le fond et ce n'est pas de l'électoratisme, c'est une réalité.

Il n'y a pas d'adéquation entre l'effort demandé aux collectivités et la réalité de leur contribution au déficit. C'est factuel. Donc oui, c'est la faute des autres parce qu'à un certain moment, vous prenez votre part dans l'effort collectif, mais il n'est pas logique que celui qui arrive à faire plus d'efforts, à gérer un peu mieux, on lui demande de plus en plus.

Cela rejoint ce que nous disions tout à l'heure sur les agents. Il ne faut pas que cela pèse sur les agents. Rappelez-vous ce que je vous ai dit dans mon propos. Le travail que l'on fait en termes d'économie est fait avec les services, avec les agents, avec les élus. Ce n'est pas incantatoire. Nous n'avons pas décidé de faire -5 % de façon aveugle sur toutes les dépenses. Nous avons demandé aux agents de travailler en ce sens et nous avons réussi. 285 000 € sur le budget du personnel. Nous aurions pu faire beaucoup moins, mais nous ne tapons pas sur le dos des agents, nous travaillons avec eux sur la construction d'une politique d'économie. Je sais que cela ne vous plaît pas, mais la réalité est là. Elle n'est pas dans tondre l'un, tondre l'autre ou aller chercher les sous de façon miraculeuse.

Dans le ratio de l'inflation 2025, je pense qu'il y a une erreur de copier-coller. Il se situe plutôt autour de 1,6 à 2 %. Je pense que 3,5 % était le taux de l'année précédente. Au temps pour moi, cela veut dire que vous l'avez lu et cela me fait plaisir.

La participation au déficit, oui. Il y a un terme qui est revenu à plusieurs reprises dans vos propos, c'est nouveau, c'est l'Hôtel de ville. L'hôtel de ville, 10 Millions d'€, c'est vrai.

Il y a un truc que je ne comprends pas dans vos propos : ce sont encore les agents qui vont souffrir. Vous avez raison, il ne le faut pas et je vous rejoins totalement là-dessus.

À quoi va servir l'hôtel de ville ? Il va servir à deux choses. Pas trois, deux. La première, c'est que les agents travaillent dans des conditions acceptables. On va encore faire souffrir les agents et il ne fallait pas faire l'hôtel de ville. Je vous demande de chercher l'erreur dans le raisonnement. Donc non, l'hôtel de ville, c'est pour que les agents travaillent dans des conditions décentes. Je sais que cela ne vous plaît pas, mais c'est une réalité et elle est là. À trois par bureau, ce n'est pas toujours facile, surtout quand on doit accueillir du public, ce qui

nous amène à la deuxième raison de l'hôtel de ville : ce sont les conditions d'accueil du public et des Haillanais. Ce n'est pas pour se faire plaisir. Je suis désolé, on a tous en grande majorité un métier et on ne passe pas notre vie dans l'hôtel de ville. C'est pour que les services puissent travailler dans de bonnes conditions et que le service puisse être rendu dignement à la population.

Je reviens toujours au même exemple. Vous avez tous vécu par le passé le service accueil état civil. Vous voyez comment ils sont organisés et installés aujourd'hui. Un Haillanais vient pour demander une concession pour être inhumé. Par le passé, il se retrouvait entre la personne qui venait chercher des sacs et la personne qui venait pour une pièce d'identité. En termes de confidentialité et d'humanité, c'était un peu limite. J'ai toujours été le premier à le dire.

Aujourd'hui, chacun est reçu dans un bureau confidentiel et dans de bonnes conditions.

L'hôtel de ville, c'est cela. Ce sont des toilettes où une personne à mobilité réduite qui vient à la mairie peut aller. Cela peut sembler anodin, mais c'est important. C'est une somme de petites choses, de services que l'on rend aux personnes qui en ont besoin sur le territoire. Donc oui, cela coûte 10 Millions d'€. Je n'en ai pas honte. Est-ce que vous l'avez visitée ? Somptuaire ? Je suis désolé, il y a du bois, il y a du blanc, il y a un sol propre, il y a des sanitaires, il y a un ascenseur. Je n'ai pas trouvé où se situait la somptuosité. J'ai cherché les salons de réception, je ne les ai pas trouvés. Dont acte, il n'y en a pas.

Je continue. La solidarité est nécessaire et oui, vous avez raison, mais elle se traduit aussi par ce que nous faisons. Vous évoquiez tout à l'heure le patrimoine en disant qu'il n'y avait rien de fait. Là non plus, vous n'avez pas rectifié votre intervention par rapport à ce que je vous ai dit. 10 M€ sur le patrimoine actuel, le même montant que l'hôtel de ville. Il y a un équilibre. Le même montant que l'école. 10 Millions d'€ sur une école. Étonnamment, ce n'est pas revenu.

Pourquoi l'école n'a-t-elle pas été faite plus tôt ? Heureusement qu'on ne l'a pas faite plus tôt. Là aussi, il ne faut pas avoir peur d'aborder les sujets, parce que l'évolution de la courbe des effectifs scolaires telle qu'elle était en 2019 n'est plus la même aujourd'hui. Cela nous a permis de faire un équipement scolaire adapté à la réalité de nos besoins aujourd'hui et pour les années à venir. Parler d'économiser l'argent, c'est aussi cela. Ce n'est pas ne pas faire la mairie. Ça, c'est électoraliste : rassurer tout le monde en disant « vous voyez, on ne l'a pas faite, on a tenu », et faire deux groupes scolaires en se disant qu'en 2019 il y en avait besoin. On a recalé les besoins, on le fait au réel et cela se fait au cas par cas.

Sur les conséquences financières, vous nous prédisiez l'apocalypse financière après les élections. Je vais vous donner deux indices pour vous témoigner que je n'y crois pas. Le premier, ce sont les ratios aujourd'hui. Les chiffres ne mentent pas et je ne les manipule pas. Ils sont là, je vous les ai donnés, vous les avez sur la table et je vous ai expliqué comment on allait faire pour tenir dans l'avenir en toute transparence.

Et la deuxième raison, c'est que quelqu'un qui déclenche l'apocalypse, normalement, ne se représente pas pour y retourner. Il se dépêche de partir en courant. Ce n'est pas notre cas. Nous n'avons jamais fui face à l'obstacle ; quel que soit le résultat, je ne présume pas des résultats, mais y retourner, c'est aussi assumer ce que l'on a fait et avoir envie de poursuivre. Quand la situation est désespérée, quand le capitaine a coulé le navire et se dépêche de monter dans les canaux de sauvetage, ce n'est pas notre cas. Vous vouliez des indices ou des éléments factuels ? Vous les avez.

Concernant les réductions, je vous ai dit tout à l'heure -5 %, mais il n'y a pas de réduction de services. Ce ne sont pas les Haillanais qui vont en pâtir. C'est un travail au quotidien d'analyse

de nos process. Nous n'avons pas tout réformé, c'est vrai. Nous n'avons pas augmenté les effectifs de façon pléthorique et de façon populiste sur certains services, parce qu'à un certain moment, il faut savoir quel est le moyen efficace pour répondre à un problème, pas quel est l'effet de manche financier que nous voulons faire.

Ce n'est pas fun, ce n'est pas flamboyant, mais par contre, le rôle d'un élu aux finances - c'est le dernier budget que nous allons voter sur cette mandature et le dernier ROB, quel est l'objectif de l'élu aux finances ? C'est d'arriver à garder le bateau hors de l'eau avec responsabilité, pas d'être le premier sur la photo. J'assume et je revendique ce rôle-là. Non, ce n'est pas flamboyant. Oui, on peut en tirer beaucoup de conséquences, mais ce n'est pas le cas.

L'investissement trop élevé. Vous irez expliquer aux Haillanais qu'il ne fallait pas faire ces investissements-là. Ils jugeront le moment venu.

La fiscalité. On aurait pu baisser les impôts. Certains l'ont fait. Cela s'appelle de la démagogie. Pourquoi les impôts ont-ils augmenté ? Là aussi, pour que tout le monde comprenne bien, les taux d'imposition n'ont pas évolué. Ce sont les bases qui ont augmenté. Pourquoi les bases ont-elles augmenté ? Parce qu'elles suivent le coût de la vie et l'inflation. Nous le vivons tous à la maison. Vous avez bien vu que les denrées ont augmenté de façon significative. Qui n'a pas demandé à son employeur de suivre pour pouvoir arriver à payer les factures à la fin du mois ? Baisser les impôts comme vous le dites, pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Pour une raison simple : parce que notre objectif est de maintenir la qualité des services pour les Haillanais et comme je vous l'ai dit, les miracles, cela n'existe pas. Maintenir le même niveau de services en prenant soin du personnel, en soutenant les réformes de l'État, cela ne fonctionne pas. Il n'y a pas de magie et il n'y a pas d'argent gaspillé. Vous pouvez contrôler les comptes, je n'ai aucun souci là-dessus. C'est transparent.

Les restructurations RH, de grandes restructurations, de grands effets d'annonce, cela n'a jamais résolu les problématiques au quotidien pour accomplir les services, sauf à sous-entendre que les agents de la Ville travaillent comme des manches. Si, si, restructurer les services pour qu'ils soient plus efficaces... Vous me demandez pourquoi nous n'avons pas fait de grande restructuration sur les services. Je fais un peu de provocation, comme vous. Ce que je veux vous démontrer, c'est que des réorganisations de services, il y en a eu. Un travail d'organisation service par service, cela a été fait avec les agents et avec les chefs de service, mais de grandes restructurations, ce n'est pas ce qui amène la continuité du service. On l'a réfléchi avec les services. C'est ce que je voulais vous faire comprendre.

Donc, tout va mal pour nous : non ! Ce n'est pas ce que je vous ai dit et ce n'est pas mon propos. Aujourd'hui, la situation est fragile et je pense qu'il faut que l'on soit conscient de la réalité de la situation. Non, nous ne vivons pas au pays des Bisounours. Oui, les contraintes qui s'exercent sur nous sont fortes. 500 000 € de cotisation retraite supplémentaire, je suis désolé, mais prendre cela comme quelque chose de léger et positif, ce n'est pas responsable. Donc non, tout ne va pas mal. Ce n'est pas du tout mon propos et pour ceux qui ont suivi mes propos sur le ROB, ce n'est pas du tout cela mon propos.

Par contre, effectivement, les temps sont durs, mais quelle est la différence entre un budget communal et un budget individuel ? Allez expliquer à nos concitoyens que les temps ne sont pas durs, ce n'est pas vrai. Il faut être honnête.

Nous bétonnons. Il y avait longtemps que je n'avais pas entendu cela. Nous ne bétonnons pas plus qu'avant. Nous bétonnons même beaucoup moins. Où logeons-nous les Haillanais ? Philippe ROUZE ne manquera pas de rappeler les 600, 800, 900 Haillanais qui attendent un logement, qui sont pour certains les enfants de personnes qui habitent déjà au Haillan. Dites-

moi où nous les logeons. Je reviens toujours sur les miracles : je n'y crois pas. Dites-moi où nous allons les loger. Dites-moi aussi comment nous allons loger les personnes qui se séparent et qui restent sur la commune pour garder les enfants sur le territoire. Aujourd'hui c'est une réalité sociale. Le nombre de logements à population égale, augmente. Où allons-nous loger ces personnes-là ? Je ne sais pas faire de miracles.

Donc, entre la bétonisation et la satisfaction des besoins et des attentes légitimes des Haillanais du fait que chacun puisse disposer d'un toit, je pense qu'il y a un fossé que nous ne devons pas sous-estimer.

Qu'est-ce que j'ai oublié dans tout ce que vous m'avez dit ? Je pense que nous avons fait le tour.

Je terminerai juste avec un point en prospective, il faut que nous restions raisonnables, modérés, rationnels dans ce que nous faisons. Je savais bien que j'avais oublié quelque chose avant la conclusion : l'hôtel de ville. Oui, il faut payer l'hôtel de ville. Aujourd'hui, nos charges de fonctionnement n'augmentent pas, ce qui veut bien dire que la gestion de l'hôtel de ville ne nous génère pas des charges de fonctionnement complémentaires. Cela signifie simplement que la gestion a été bien faite et que le calcul du dimensionnement des consommations de l'hôtel de ville, même s'il est plus grand, ne consomme pas plus que ce que consommait l'ancien hôtel de ville.

Pour terminer ma conclusion, il faut rester raisonnable, il faut rester prudent, il faut rester modéré, à la fois dans nos prises de position et dans nos choix. Il faut que nous ne perdions pas de vue pourquoi nous faisons tout cela. C'est au service des Haillanais.

Je ne cherche pas à vous convaincre. Je cherche simplement à expliquer pourquoi j'ai un désaccord sur un certain nombre de vos propos et pourquoi les choix que nous portons sont, à mon sens et à notre sens, les plus pertinents. Je ne cherche absolument pas, bien évidemment, à vous convaincre.

Merci, Monsieur BOUSQUET. Je passe la parole à Monsieur ROUZE.

Philippe ROUZE : En tant qu' élu aux solidarités, bien sûr que je suis inquiet du contexte national. C'est une évidence. Je remarque ici que la collectivité s'est engagée à soutenir les solidarités et je remercie tous les élus qui feront cet effort pour aider les plus précaires. Néanmoins, je pense que tout n'est pas perdu au niveau national parce que si, bien sûr, nous serons impactés par les décisions gouvernementales, nous serons également tributaires du budget qui n'est pas encore voté. Donc, à nous de faire pression sur nos parlementaires car je rappelle que le gouvernement propose et que les parlementaires votent. À nous de faire pression sur nos parlementaires pour que ce budget, que j'entrevois antisocial, ne soit pas voté et que si ces parlementaires, quels qu'ils soient, étaient amenés à voter ce budget, il faudrait certainement s'en souvenir le moment venu.

Andrea KISS : Madame VASQUEZ, la parole est à vous et le public n'intervient pas.

Erika VASQUEZ : Il n'y a aucun problème Madame. Vous avez évoqué un personnage sinistre et ce n'est pas un problème.

Monsieur BOUSQUET, j'espère que je ne vais pas vous énerver. Je sais que vous êtes un financier, pas un comptable, donc je vais être assez précise cette fois-ci.

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient une nouvelle fois dans un contexte d'instabilité politique, économique, sociale et environnementale. Une dette d'État qui dépasse les 3400 milliards. Une dette qui fait plus que dérapier, conséquence des taux d'intérêt élevés,

plus élevés que l'Italie, ce qui a pour répercussion que les taux auxquels emprunteront les entreprises, les ménages, les collectivités locales seront inflationnistes.

Je ne vais pas m'attarder sur la situation internationale et nationale, cela a déjà été fait et je crois que nous sommes suffisamment informés. Je ferai juste une petite digression sur le « à nous de faire pression sur un budget qui est totalement antisocial ». Monsieur ROUZE a parfaitement raison, mais si nous pouvions éventuellement être tous sur la même longueur, ce serait peut-être une bonne chose. Malheureusement, il y a certainement des intérêts particuliers quoi doivent prendre le pas sur l'intérêt général.

La commune du Haillan présente une situation budgétaire sous tension avec des marges de manœuvre qui sont extrêmement réduites. Un budget 2024 qui révèle des écarts significatifs par rapport aux prévisions 2025. Exemple : les contributions directes s'établissent à 10 829 771 € en 2024, soit 250 229 € au-dessus des prévisions 2025 qui étaient fixées à 11 080 000 €. Les orientations budgétaires 2026 confirment une dégradation prévisible sur la capacité d'autofinancement- tous ces chiffres, je les ai pris dans votre débat d'orientations budgétaires qui ont été étudiés -, dans un contexte où, chaque année, vous n'avez pas varié de discours. L'État ne subventionne plus les collectivités. Nous ne pourrions plus assurer certaines missions. Vous n'avez pas hésité, et les dépenses d'investissement le démontrent, à dépenser parfois peut-être de manière pas très judicieuse.

Je ne reviendrai pas non plus sur la nouvelle mairie ; vous avez fait la démonstration. J'ai toujours déclaré qu'une nouvelle mairie était nécessaire, indispensable pour le bien-être de la population et des agents qui y travaillent, mais peut-être qu'il y avait un côté somptuaire sur lequel il fallait avoir une vraie réflexion. C'est à la marge.

Depuis 2022, vous avez dépensé 2,2 Millions d'€, 2,7 Millions d'€ en 2023, 5,9 Millions d'€ en 2024 et vous finissez très fort à 7 Millions d'€ en 2025. Au final, c'est clair, le personnel va devoir se serrer la ceinture, mais pas que le personnel. Les Haillanais aussi, car il faut qu'ils entendent inévitablement que les impôts fonciers vont devoir augmenter. Vous n'aurez pas d'autre marge de manœuvre à un moment donné et quel que soit le résultat des élections, il n'y aura pas le choix. Peut-être qu'un audit financier serait judicieux. Chacun verra ce qu'il aura à faire.

Je fais une digression pour répondre à mon collègue à côté puisque quand j'ai dit que le personnel allait devoir se serrer la ceinture, j'ai entendu son mécontentement. Quand j'ai travaillé à la petite enfance et que nous avions l'étude des budgets et que nous devions chaque année revoir à la baisse nos prétentions, nous avons commencé à supprimer les livres offerts aux tout-petits. Nous avons, au fur et à mesure, fait des suppressions pour coller à la réalité et j'ai le souvenir de ce que disait Martine GARGAUD : « Nous allons finir à la fin avec le fil des gants à nettoyer les enfants. »

Je continue ma démonstration. Il n'y aura pas le choix. Il est important de rappeler que la pression fiscale au Haillan est supérieure de 6,44 % à la moyenne de la strate, données qui sont données fournies par les comptes publics. Les Haillanais vont devoir, non seulement se serrer la ceinture, mais bien évidemment le personnel également.

Pour revenir sur les chapitres que vous avez évoqués, concernant notre capacité d'autofinancement qui est dans une situation fragile, vous aviez une épargne brute en 2024 de 1 680 000 € et une épargne nette en 2024 de 1 064 000 € après remboursement de la dette. Le taux d'épargne brute de 9,21 % reste au-dessus du seuil critique de 8 %. C'est le signe d'une santé financière correcte. Toutefois, les prévisions 2026 sont alarmantes. Projection 2026 : épargne brute de 1 058 000 €, soit une chute de 35 %, soit 630 000 € de

moins. La commune doit impérativement dégager 300 000 € d'économie en 2026 pour maintenir l'épargne au-dessus de 1 Million d'€.

Dans le chapitre section d'investissement, les dépenses d'équipement dénotent un retard préoccupant : -55 %. Un réalisé en 2024 de 6 171 000 €. Prévu pour 2025 : 13 382 000 €, soit un écart de 7 060 000 €, une sous-réalisation de 55 %. Cette performance décevante touche principalement les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours et surtout les deux projets structurants qui concentrent l'essentiel des dépenses, à savoir la réhabilitation de l'hôtel de ville et l'école maternelle du Centre pour 2 Millions d'€.

Les recommandations qui pourraient être faites dans ce contexte seraient de réviser votre plan pluriannuel d'investissements, PPI 2026, avec des objectifs réalistes et de prévoir systématiquement +15 % d'aléas sur les coûts et les délais.

En recettes d'investissement, il y a un effondrement critique, notamment sur les subventions reçues avec une défaillance majeure et on assiste à -99 %. Un réalisé 2024 de 16 624 € contre 2 M€, donc -99 %, soit un manque de 1 983 379 €. Cette situation résulte notamment de subventions qui ont été promises et non perçues. Il y a eu le Fonds Vert et autres - je ne l'ai pas noté - pour 371 293 € et Bordeaux Métropole pour 3 015 952 € pour l'école maternelle du Centre.

Madame KISS, je vous engage, en tant que vice-présidente de la Métropole, à défendre les intérêts des Haillanais et à aller secouer la Métropole pour que l'on vous verse les subventions promises.

Concernant l'endettement, qui est caractérisé par une tension croissante, nous avons en 2024 5 866 519 €. Fin 2025, 7 771 000 €, soit +32 %. Donc la dette reste, certes à un niveau soutenable avec une capacité inférieure à 10 ans, mais la dégradation est rapide. L'emprunt massif de 6 M€ prévu pour 2025 aggravera cette tendance.

J'avais un chapitre concernant le ratio de rigidité dont le seuil critique est fixé à 95 %. Ce ratio mesure la part des recettes réelles de fonctionnement absorbées par les dépenses obligatoires qui sont le personnel, les charges fixes. A 94 %, la commune dispose d'une marge de manœuvre inférieure à 1 M€. Donc, la commune est dans une situation d'hyper rigidité ne laissant que 5,84% de flexibilité pour absorber un choc éventuel, une baisse des dépenses imprévues. Le seuil serait donc à 95%.

En conclusion de ce DOB, la commune du Haillan fait face à une équation budgétaire qui est de plus en plus contrainte et qui n'est pas due, comme vous tentez de le faire toujours croire, aux pertes de dotations de l'État. Il est trop facile parfois de chercher un bouc émissaire à des projets somptuaires.

Monsieur BOUSQUET, vous nous rappelez régulièrement la gestion d'un bon père de famille et vous avez raison. Comme vous nous le dites régulièrement, une commune se gère comme un budget familial et je crains que vous ne vous soyez perdu dans les bras d'une municipalité quelque peu dispendieuse. Vous avez lancé des investissements inconsidérés, une situation 2024 qui reste gérable grâce à une épargne de 9,21 %, mais des perspectives 2026 qui sont alarmantes sous l'effet, notamment, et vous l'avez souligné, du DILICO - vous avez expliqué ce qu'était le DILICO -, de l'érosion fiscale et de la hausse des charges obligatoires.

Ce qui est préconisé, parce que je reste optimiste, c'est de sécuriser les 2 M€ de subvention qui ont été promis, de dégager 300 000 € d'économie en 2026 et de réduire vos ambitions d'investissement. Sans ces mesures correctrices, il semblerait que la commune risque de basculer dans une zone de fragilité financière d'ici 2027, compromettant sa capacité à investir et à maintenir la qualité des services publics.

Jean-Michel BOUSQUET : Merci madame Vasquez. Là aussi, comme Monsieur BOUCHET, c'est un travail de fond et c'est intéressant parce que cela permet d'échanger et de débattre.

Erika VASQUEZ : Si je peux me permettre, pour être très honnête puisque ce sera ma dernière mandature, ce sera mon dernier débat d'orientations budgétaires - l'année dernière, je n'avais pas pu être présente pour le faire pour des raisons familiales - , il me semblait correct que cette année, je puisse essayer d'être le plus à même de suivre votre présentation et de présenter un débat d'orientations budgétaires pour lequel j'ai été accompagnée — je le dis — de camarades qui, avec moi, ont épluché ce débat d'orientations.

Jean-Michel BOUSQUET : J'apprécie l'effort, le travail que vous avez fait sur ce dossier. Plusieurs choses.

Le budget sous tension, ce n'est pas nouveau, je suis bien d'accord avec vous et je pense qu'une commune aujourd'hui qui dirait qu'elle a un budget qui n'est pas sous tension serait irresponsable et démagogique.

La dégradation des ratios, il est bien évident qu'elle se traduit.

Là où la divergence commence, c'est sur d'où viennent ces dégradations de ratios et d'où vient la dégradation de nos finances publiques. J'ai déjà un peu répondu tout à l'heure en répondant à Monsieur BOUCHET.

Deux choses cependant. La première, si nous sommes si responsables, comment se fait-il que 95 % des communes de France se retrouvent dans une situation à peu près identique à la nôtre en termes de fragilité des ratios ? Je pense que les adjoints aux finances des 35 000 communes doivent commencer à se poser des questions.

Plaisanterie mise à part, la dégradation est réelle et dire que la responsabilité ne pèse que sur les communes individuellement n'est, pour moi, pas raisonnable. La réalité est là et quoi que l'on en dise, les éléments exogènes pèsent sur notre réalité. 1 M€ de DGF en moins entre 2014 et 2022 et qui continue aujourd'hui, c'est une réalité. La nature des services décentralisés par l'État est toujours là. Donc, c'est une réalité.

La question des 500 000 € de cotisation CNRACL supplémentaires au bout de quatre ans est une réalité. Je ne dis pas qu'il ne faut pas, mais à titre personnel, si on vous explique que l'année prochaine, il va falloir donner 1 500 € de plus par an à l'État pour redresser les comptes publics, je pense que le citoyen lambda va s'étrangler et à juste titre parce que personne ne va lui donner l'augmentation de salaire qui va lui permettre de les payer.

On est dans la même situation. Donc, dire que c'est exogène est, je pense, une réalité intangible. Cela ne veut pas dire que nous ne portons pas la responsabilité de la gestion de nos finances. Ce que je veux dire par là, c'est que la situation, telle que je la dépeins en toute objectivité, est le fruit d'un certain nombre d'éléments exogènes qui pèsent lourd.

Pour revenir de façon un peu plus précise sur la question des dépenses d'investissement non judicieuses, sur la question de l'hôtel de ville, on l'a déjà évoquée. Là aussi, je vais reprendre un parallèle avec la maison. Vous avez raison, si vous devez faire une extension, faire une chambre pour trois enfants, ça marche. D'un autre côté, vous ferez trois malheureux.

Nous avons essayé de faire les choses de sorte à ce que le bien-être des agents et la qualité d'accueil des Haillanais puissent être préservés. La question de la somptuosité est-elle assise sur la dignité de ce que nous faisons, aussi bien pour l'accueil des agents que pour l'accueil de la population ? Cela se discute. Nous avons fait un choix. Je pense que l'on ne va pas redébattre aujourd'hui là-dessus, mais le caractère somptuaire, je suis navré, moi, je ne peux

pas me résoudre à ce terme-là et il suffit d'avoir visité la mairie pour se faire une opinion. Je laisse chacun se faire la sienne.

Depuis 2022, effectivement, les investissements augmentent. La courbe de la dette évolue. C'est pour cela que j'ai pris volontairement la dette en 2022 et la dette en 2025, parce que la courbe de la dette suit la courbe des investissements. Ce n'est pas quelque chose de linéaire qui monte ou qui descend. Les encours de dette fluctuent en fonction des besoins de financement des investissements. Donc, il est logique qu'elle baisse et qu'elle remonte. Ce qu'il est intéressant de regarder sur la dette, c'est sur une période plus longue. Sur une période plus longue, elle passe de 2022 à 7,1 à 2025 à 7,7 Millions d'€. C'est la réalité effective sur un lissage un peu plus fort. Donc oui, nos capacités d'autofinancement s'érodent. Non, le personnel ne va pas devoir se serrer la ceinture. Je ne suis pas d'accord, Madame VASQUEZ. S'il devait se serrer la ceinture, aujourd'hui, ce sont les réformes que nous avons menées pendant ce mandat et que nous n'aurions pas menées. Ce sont les 285 000 € qui ne seraient pas là au budget 2025 qui seront proposés. Aujourd'hui, on est sur le ROB. Regardez sur certaines collectivités qui demandent aux agents de se serrer la ceinture, c'est une baisse des charges de personnel en pourcentage et en euros. Nous, aujourd'hui, ne sommes pas sur une baisse de nos charges de personnel. Nous sommes, certes sur une stabilité des effectifs, mais pas sur une baisse des charges de personnel. Ce n'est pas vrai. Il faut dissocier le fait de se serrer la ceinture de la réalité d'économies que nous devons tous porter.

La question des impôts fonciers. Aujourd'hui, je me suis borné dans le ROB, et mes propos ont bien été ciblés au bon endroit, au fait que l'idée pour 2026 est que nous n'augmenterons pas les impôts.

Aujourd'hui, bien malin qui peut prévoir ce qui se passera dans cinq ou dix ans. Le contexte aujourd'hui fait que même dans la loi de finances, on ne sait pas ce qu'il va en sortir. Il ne faut pas que le niveau de précision soit supérieur au degré d'incertitude et je ne me hasarderai pas à aller au-delà de ce que la loi nous impose en termes de prévisions. Donc, sur la question de l'augmentation des impôts fonciers pour 2026, il n'y aura pas d'augmentation des taux. C'est ce que je vous ai dit et c'est ce qui continue dans le ROB.

Concernant la question des investissements et des recettes d'investissement, ce qui est inscrit aujourd'hui dans les budgets, ce sont les prévisionnels en termes de recettes consolidées. Il est bien évident que les recettes pour lesquelles nous avons consolidé les plans de financement et qui figurent dans les délibérations d'autorisation de programme et de crédit de paiement des deux grandes opérations seront versées, y compris celles de la Métropole. Il n'y a pas de remise en cause.

Sur la question de la rigidité aujourd'hui, effectivement la rigidité est là parce que nous avons une masse de personnel, parce que nous avons des charges et nous avons des patrimoines.

Je reviens sur ce que je disais dans ma conclusion du ROB. Si je n'avais pas été suffisamment claire, j'espère que je le serai cette fois : aujourd'hui, l'ensemble de nos dépenses sont rigides parce qu'elles sont assises sur des services que nous rendons à la population et je vais même plus loin, elles sont assises sur des services que nous rendons à la population, pour une grande majorité, avec des agents municipaux.

Un sujet qui n'est pas revenu, qui avait beaucoup occupé vos prédécesseurs sur les mandats précédents, c'est la question du volume des charges de personnel. Oui, nous avons un pourcentage de charges de personnel élevé. Oui, c'est un facteur de rigidité, mais cela traduit aussi notre marqueur politique de gauche d'une part, et de qualité parce que la plupart des services que rend la commune sont rendus par des agents de la Ville qui ont une vraie conscience professionnelle et qui garantissent également cette continuité du service.

Vous dites que la rigidité existe de façon financière. Je vais même plus loin que vous. Elle existe aujourd'hui encore plus pour des raisons de conviction politique parce que la rigidité, c'est la qualité de nos services et le jour où le taux de rigidité sera à 100 %, cela veut dire que l'on tient juste les services que l'on veut rendre aux Haillanais et que l'on n'a plus de gras nulle part. C'est cela l'enjeu. Dire qu'aujourd'hui il y a du gaspillage, cela veut dire que les services gaspillent et je ne peux pas entendre cela. On a des services qui font un travail fantastique au quotidien pour arriver à rationaliser ce qui est fait avec les moyens dont on dispose.

D'ailleurs, pour preuve, le seul élément qui revient chaque fois que l'on parle de somptuosité ou de gaspillage, c'est l'hôtel de ville. J'en resterai là.

Le budget est contraint. La perte des dotations est là. Nos rigidités, nos pertes de marge sont là. Ce n'est pas nouveau et vous avez raison tous les deux de le souligner. Mon discours n'a pas évolué d'un iota parce que la réalité est là. Je n'ai jamais essayé de vendre du rêve à qui que ce soit, ni positivement ni négativement, et je vous remercie au passage, Monsieur BOUCHET, de l'avoir souligné.

Donc oui, la réalité est là. Oui, il faudra que l'on soit attentifs. Oui, les facteurs sont exogènes et oui, nous y veillerons, mais tout ce que nous faisons, ne perdons pas de vue que c'est à destination des Haillanais.

Hervé BONNAUD : Je vous rassure, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été exprimé. J'avais prévu une tirade, mais il y a des choses qui ont déjà été abordées. Donc, ce n'est pas la peine que l'on revienne sur certains points qui ont déjà été solutionnés ou sur lesquels on a répondu.

Vous avez quand même dit, Monsieur BOUSQUET, que vous étiez à l'os en termes de gestion. L'année dernière, vous l'aviez déjà dit.

Ma question est, d'une part, quand considérez-vous qu'il y aura un point de non-retour ? Demain, même s'il y a un degré d'incertitude, comme vous l'avez dit, il n'en est pas moins vrai que l'on ne sait pas ce qu'il va se passer dans les années à venir.

Au niveau des charges de personnel, je vous avais dit que je ne vous ennuierais pas avec cela, mais il n'en est pas moins vrai que c'est une véritable interrogation et que nécessairement, même si vous considérez qu'ils font un travail formidable, cela peut être une préoccupation pour les années suivantes. Je n'en sais rien. Nous n'en savons rien.

Sur les associations, vous annoncez des économies pour 2026. Quelles seront les conséquences ?

Andrea KISS : Non, non.

Hervé BONNAUD : Alors, je me suis trompé dans ma lecture.

Comme je l'avais déjà demandé, avez-vous établi un schéma directeur pour l'ensemble de ces projets, ce qui nous permettrait d'avoir une lecture au niveau de l'entretien des bâtiments de la mairie, et si oui, sur quelle période et pouvons-nous éventuellement en avoir la copie ?

Jean-Michel BOUSQUET : Par rapport à la question du personnel, effectivement c'est un choix politique que l'on porte – on peut avoir des divergences - mais qui aujourd'hui porte aussi sur une continuité de service public. C'est une qualité.

Ce qui est écrit pour les années à venir, pour 2026, pour les autres charges de gestion courante, chapitre 65 : 2 140 000 avec le soutien prioritaire au secteur associatif et social et subvention d'équilibre. Donc, la réponse, c'est que le soutien aux associations sera maintenu,

voire renforcé. A aucun moment, nous n'avons envisagé de réduire le soutien au tissu associatif, même si, comme chaque fois, il y a un dialogue avec chaque association en fonction de la réalité des besoins - c'est intangible -, ce qui nous permet aussi de le soutenir. Mais oui, le soutien aux associations est maintenu et il est même d'autant plus fort que le maintien de notre patrimoine qualitativement nous impose des investissements pour le soutenir.

Concernant l'avenir, quand sera atteint le point de non-retour ?

Aujourd'hui, je suis bien incapable de vous répondre, pour plusieurs raisons. La première, il y a des élections en 2026.

La deuxième, plus sérieusement, parce que la loi de finances aujourd'hui n'est pas votée, bien malin qui peut dire quelles seront les tendances du contexte financier. Même si aujourd'hui nous devons faire un prévisionnel, aujourd'hui, il n'est pas stable de façon nationale.

Le dernier point, c'est que, certes, nous travaillons dans un contexte très contraint. Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne travaillons pas à aller consolider des recettes. Je parle surtout sur du foncier d'entreprise. Il y a du travail de fait, mais aujourd'hui, tant que ce n'est pas validé, je me dois, comme je l'ai toujours fait, nous nous devons de rester prudents.

Donc oui, il y a des possibilités que nous travaillons sur du foncier d'entreprise, sur des secteurs dédiés à l'emploi. Nous n'allons pas installer les entreprises, ni sur les espaces naturels ni sur les zones d'habitat. Il y a tout le secteur du tiers développement économique où il y a du potentiel et où il y a des choses qui vont se développer. Il y a des possibilités ; c'est de la taxe foncière également qui ne génère pas du service en face. Donc, il y a des pistes de réflexion. Bien évidemment, ce n'est pas le moment de les poser là. Le ROB dépasse les élections de 2026, mais la loi nous fait obligation d'aller au-delà dans nos perspectives budgétaires, de ne pas s'arrêter à ces échéances-là. C'est pour cela que les perspectives sont assises sur les intangibles du moment. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres pistes sur lesquelles nous travaillons.

Donc, dire qu'aujourd'hui on est à l'os, oui. Dire que c'est une fatalité et que nous attendons de subir ce qui se passe à l'extérieur, absolument pas. Nous restons actifs et prospectifs dans notre travail sur les recettes, mais nous devons rester prudents dans les axes budgétaires que nous passons collectivement en conseil municipal.

Bruno BOUCHET : Deux ou trois petits points par rapport à nos échanges de tout à l'heure. Déjà, par rapport à la confidentialité, ce que j'aurais aimé que vous mettiez en avant par rapport à l'accueil, ce que j'aurais préféré que vous mettiez plutôt en évidence, c'est l'accueil par rapport au CCAS qui était tout à fait déplorable jusqu'à maintenant. Il va être déplacé et là, je parle vraiment de confidentialité. C'était un point, à mon avis, hyper important. C'est la première chose.

Après, quand on parle de sommes somptuaires, on ne dit pas que la mairie est luxueuse. C'est la somme qui est somptuaire. Attention à ne pas se tromper, c'est la somme, parce que dans une commune de 11 000 à 12 000 habitants, par rapport au niveau national, cela se situe à 5 à 6 Millions d'€. Nous sommes à 10 Millions d'€. Vous n'êtes pas d'accord. C'est un fait.

Concernant l'école, bien évidemment, et je remercie Éric FABRE parce qu'il a toujours été très clair dans ses explications. Il est dommage qu'il ne soit pas là. Je tiens encore à le remercier.

Jean-Michel BOUSQUET : Je tiens à exprimer que j'apprécie particulièrement le fait que vous ayez argumenté sur toute l'utilité que revêtent les travaux de la mairie. J'ai pris un exemple, je ne les ai pas tous pris. Philippe ROUZE l'a déjà évoqué à plusieurs reprises également et je vais même plus loin, cette confidentialité s'entend également au niveau du service des

ressources humaines pour les agents et leurs difficultés personnelles. Elle s'entend au CCAS, elle s'entend à l'éducation pour les parents qui viennent inscrire leurs enfants et dont tout le monde n'a pas forcément à connaître la situation. Elle s'entend pour le service des sports et les situations de certaines associations.

Elle s'entend un peu pour tout et je vous remercie d'abonder dans ce sens et de justifier toute l'utilité de la mairie.

Somptuaire, le terme est « de luxe ». Vous m'avez mis un doute. Je n'ai pas la présentation d'être biblique et j'ai regardé la définition du Robert de « somptuaire ». « Loi somptuaire : qui à Rome restreignait les dépenses de luxe. Dépenses somptuaires : dépenses de luxe. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Petit Robert. C'était uniquement pour argumenter ma réponse sur le terme « somptuaire ». Cela fait partie du jeu.

Par rapport à cela, sur la mairie, je suis d'accord avec vous et je vous remercie d'avoir argumenté dans notre sens sur l'utilité de la mairie. Il me fait plaisir que vous soyez d'accord avec nous.

Cécile AJELLO : Deux points. Premier point, un témoignage pour nos chers internautes : la température de cette salle nous fait vraiment vivre la modération budgétaire. Il ne fait pas très chaud en réalité. Donc, nous témoignons de la réalité de ce qui est exposé.

Deuxième point, plus sérieusement, vous indiquez, Monsieur BOUSQUET, que tout cela est pour les Haillanais. Les Haillanais sont composés d'individus et de commerçants.

Ma question : quid de votre politique puisque nous sommes en période préélectorale, cela n'aura échappé à personne. Quid de votre politique d'achats pour soutenir les commerçants du Haillan puisque les fonds publics, les fonds de la mairie sont pour les Haillanais notamment ? Merci.

Jean-Michel BOUSQUET : Tout à fait. Qu'est-ce qui préside à notre stratégie d'achats ? Il y a trois axes principaux. Le premier, c'est la légalité, c'est-à-dire que le code de la commande publique est très exigeant et nous impose un certain nombre de choses, notamment l'illégalité du terme de circuit court et d'approvisionnement local. C'est un premier point.

Ce n'est pas une volonté délibérée de notre part, bien au contraire, mais nous devons, et j'y tiens particulièrement, veiller à la légalité de nos actes. Aujourd'hui, nous devons composer avec ce que nous permet le code de la commande publique et ce que peut représenter l'illégalité de critères de choix liés à la proximité ou à la localité.

La deuxième chose, c'est que nous avons toujours majoritairement, chaque fois que c'était pertinent, travaillé sur des solutions favorisant les approvisionnements de proximité simples par le biais du choix du prestataire. Sur l'hôtel de ville, c'est un marché à lots séparés qui nous permet de faire travailler un certain nombre d'artisans. Sur la restauration scolaire, dans le nouveau marché, on demande au prestataire de travailler au maximum avec des fournisseurs locaux, pas forcément haillanais, mais locaux.

Chaque fois que cela a été possible et que la loi nous l'a permis, nous travaillons avec la localité, mais ce n'est pas toujours aussi simple que cela. La notion de local ne prend forcément le haillano-haillanais. C'est la problématique. Le niveau de pertinence économique d'un bassin dépasse largement le cadre de la commune.

Le troisième point que nous valorisons dans nos marchés, c'est la partie sociale et environnementale, les critères sociaux et environnementaux. Ce n'est pas strictement les Haillanais. Sur les critères sociaux, nous faisons en sorte que quand les entreprises doivent

prendre des gens en insertion, ce soit prioritairement travaillé avec la Mission locale, le CCAS et le PLIE par exemple. Donc, ce ne sont pas des fournisseurs locaux, mais nous essayons de les raccrocher au tissu local chaque fois que c'est possible, que c'est pertinent et que, économiquement, c'est jouable. Quand je dis « économiquement », ce n'est pas financièrement parlant. C'est que le fournisseur peut fournir la quantité nécessaire. C'est un élément. On a pu vivre des situations où le fournisseur ne peut pas répondre parce qu'il ne peut pas fournir la quantité nécessaire. Cela fait partie des données. Ce n'est pas que l'approche montant de l'offre, il est 10 % plus cher que les autres. Nous avons des possibilités de contourner le critère financier et le critère financier sur nos marchés aujourd'hui n'est plus le critère déterminant. C'est un critère important, mais il nous arrive régulièrement de ne pas retenir le moins-disant sur des marchés. Ceux d'entre vous qui participent aux commissions de travaux, aux commissions d'appels d'offres, savent que cela arrive régulièrement. L'équilibre des critères est important. Ensuite, il y a aussi les limites que nous permet la loi et les capacités d'approvisionnement de nos commerçants.

Christian TROUILLOU : Bonsoir. D'abord, je voudrais rappeler qu'un débat d'orientations budgétaires, qui s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires, est avant tout politique. J'ai eu l'impression ce soir d'avoir un débat de gestion générale de la commune et de critique de la gestion générale de la commune et d'un budget. On fait plutôt cela au compte administratif, mais pas sur un DOB.

En deuxième point, je voudrais vous parler de l'inquiétude des Français. Dans tous les sondages, ils sont inquiets sur deux points particuliers : le pouvoir d'achat et la sécurité. Sur le pouvoir d'achat, on ne peut pas grand-chose. Par contre, sur la sécurité, je voudrais mettre l'accent dessus car les deux tiers des Français, soit presque 70 %, sont inquiets de ce qui se passe actuellement partout. Vous ouvrez les journaux, vous écoutez la radio, la télé, ce ne sont que des vols, des viols, des enlèvements, des fusillades partout dans les rues et je ne dis pas que cela ne concerne que les grandes communes, il y en a partout. Des conduites folles voire mortelles, on les voit ces derniers temps. Tout cela alimente un sentiment d'insécurité.

Mais en regardant les orientations budgétaires qui sont proposées, j'ai le sentiment qu'il n'y a pas du tout cela au Haillan. Au Haillan, tout est calme, tout va bien, pas de vagues. Il ne faut pas en parler, il ne faut pas alarmer les habitants, il ne faut pas parler de sécurité. Or, je vous rappelle qu'il y a quand même eu une voiture en feu, puis ensuite une camionnette en feu, puis un premier adjoint qui s'est fait vertement insulter à la sortie d'une école alors même qu'il y avait la police municipale, qu'il y a eu des menaces proférées dans une autre école il n'y a pas si longtemps, qu'une vieille dame a été agressée et volée en plein jour près de la mairie, et, comble du comble, en 2021, il y a quatre ans, la police municipale s'est fait cambrioler dans ses locaux.

Alors, comment faire pour se protéger, allez-vous me dire ? Il faut faire comme les autres communes. J'ai fait une petite enquête pour vous donner des chiffres. Que font les autres communes ? Elles augmentent le nombre de policiers municipaux. Pour la strate, ce sont peu près 6 policiers municipaux pour 10 000 habitants. Elles mettent en place des réseaux de vidéosurveillance ou de vidéoprotection, ce qui coûte moins cher que les policiers municipaux. Pour une strate de 10 000 habitants comme Le Haillan, en moyenne, en France, il y a une trentaine de caméras.

Il ne faut pas croire que c'est uniquement dans les communes de cette taille ou dans les plus grosses. Non, dans le Sud-Ouest de mercredi dernier, il y avait toute une enquête sur les petites communes de moins de 2 000 habitants en Gironde. 91 petites communes – il y a la liste - s'équipent en caméras. Autour de nous, si on regarde bien, Saint-Médard-en-Jalles, depuis 2017, a des caméras. Quand le nouveau maire est arrivé, il y avait 30 caméras et il y

avait un projet qui prévoyait 70 caméras, donc plus du double. À Mérignac, ils ont également fait un centre de supervision, mais c'est une grosse commune et on n'en est pas là. À Eysines, Jean-Michel, tu me démentiras, il y a des caméras. D'après mes chiffres, il y avait 32 caméras et un appel d'offres devait être réalisé au mois d'août de cette année pour 25 caméras supplémentaires. Au Bouscat, il y a une quarantaine de caméras. Je parle des communes autour.

Vous allez me dire que les caméras ne servent à rien. C'est ce que j'entends, parce que si des méfaits doivent être commis, ils se produiront en dehors des caméras. Mais les caméras ne servent pas qu'à cela. Elles servent à voir ce qui s'est passé autour, avant un vol, avant un meurtre.

Rappelez-vous au mois de septembre, un homme a été retrouvé par terre, tué en allant travailler à vélo avenue de Magudas au Haillan. Qu'ont fait les policiers ? Ils ont frappé à toutes les portes, toujours selon Sud-Ouest, et ils sont allés consulter toutes les caméras des entreprises qui étaient le long de cette avenue de Magudas, et ils ont réussi à trouver, avec des morceaux de film, quelle était la personne et comment s'était produit cet accident.

Donc, les caméras ne servent pas immédiatement à empêcher un vol ou une attaque, mais à fournir des éléments pour enquêter ensuite.

Mais au Haillan, nous sommes protégés. Nous, nous avons Cittaslow. Nous sommes protégés. Nous sommes une ville calme. Cittaslow, c'est bien, mais je vais vous dire une chose : j'ai pris quatre communes de Cittaslow qui sont Mirande, Créon, Loix sur l'Île de Ré et Valmondois dans la région parisienne. Je ne sais pas si elles dépendent encore de ce système. Ces quatre communes que j'ai prises au hasard ont toutes des caméras de surveillance et elles sont toutes plus petites que Le Haillan.

J'ai bien relu le document et je n'ai pas trouvé une ligne, pas un mot sur la sécurité pour les habitants du Haillan. Cela me gêne énormément. Je ne peux pas soutenir un budget, qui sera présenté plus tard, qui ne consacre pas une ligne, pas un centime à la sécurité. Merci.

Jean-Michel BOUSQUET : Pour répondre à ta question sur la sécurité, il y a plusieurs choses.

La première, la sécurité est avant tout une compétence régalienne. C'est une réalité aussi. Je reviens toujours sur l'angle budgétaire. Je sais que tu veux faire de la politique, mais revenons sur les éléments budgétaires. Aujourd'hui, la sécurité est une compétence régalienne pour laquelle, effectivement, un certain nombre de communes ont des charges de dépenses sans aucune compensation de l'État. Je crois qu'il faut bien savoir où on veut positionner notre curseur et le fait que cela ne figure pas explicitement dans les investissements de la commune ne doit pas venir télescoper le fait de se préoccuper de cette situation-là. Là, aussi, il faut prendre le recul qui va bien dans l'analyse des choses et ne pas tomber dans une analyse parfois un peu simple et populaire des choses. La sécurité est une affaire d'État.

Aujourd'hui, on voit bien que le démantèlement de la police de proximité - par le gouvernement, par un Président que je ne citerai pas, mais que tout le monde identifiera - a été un coup terrible au lien entre la sécurité, la population et les forces de l'ordre. Cela a été un élément de bascule. C'est une réalité. C'est un fait.

Donc, comptablement, financièrement parlant, politiquement, c'est une compétence de l'État et se l'approprier revient à continuer à rentrer dans cette logique-là où l'État transfère sans suivre.

Faire allier avec l'État est autre chose. Le fait que cela ne figure pas dans le budget ne veut pas dire que la Ville, je pense que Laurent DUPUY-BARTHERE pourra compléter, ne travaille

pas étroitement avec la police nationale pour régler les problèmes. Là aussi, Laurent, tu complèteras, l'absence de caméras ne fait pas pour autant de la ville la commune où le nombre d'élucidations est le plus faible. Aujourd'hui, nous avons un taux d'élucidations qui est à peu près équivalent aux autres. Des niveaux de cambriolages qui ne sont pas, ni plus forts ni plus faibles que des communes qui sont sous vidéosurveillance.

Ce que je veux dire par là, c'est que les moyens qui sont mis en place, qui sont vendus comme des solutions miracles, ne le sont pas. Cela répond certainement à des objectifs de la police nationale, mais penser que cela résout la problématique du quotidien n'est pas vrai. Les médias nous le vendent, mais ce n'est pas une réalité. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des choses à mettre en place au niveau de la sécurité, à faire évoluer, mais l'échelon communal n'est pas forcément le meilleur échelon. Des réflexions sont aujourd'hui en cours à des échelons supra-communaux.

Cela ne rentre pas dans le débat d'orientations budgétaires. Je crois qu'il ne faut pas confondre le fait que cela ne figure pas avec le fait que la mairie s'en fiche ou ne fait rien. C'est faux. C'est comme sur les éléments que j'ai évoqués tout à l'heure sur le budget, il faut rentrer dans les détails de ce qui est fait.

Aujourd'hui, dans le budget, il y a quand même des lignes sur la sécurité : le personnel de la police municipale, le matériel de la police, les conventions avec les communes voisines sur les cinémomètres. C'est vrai que les contrôles de vitesse sont indispensables. La police en fait et verbalise sur la vitesse parce que là, on parle de délinquance. Qu'est-ce que la délinquance ? Ce sont les vols, les viols, etc., même si aujourd'hui nous ne sommes pas véritablement soumis à ces problématiques-là. Sur le taux de vols aujourd'hui sur les communes qui sont équipées de caméras par rapport à la nôtre, il n'y a pas d'écart. Donc, il ne faut pas vendre du rêve en disant que mettre des caméras fera baisser le nombre de cambriolages chez les Haillanais. Ce n'est pas vrai.

Je continue sur la question du lien avec Cittaslow et la question de la télésurveillance. Il n'y a pas de lien. Je crois que la qualité de vie n'a rien à voir. Nous avons mis en place d'autres choses sur la sécurité. Alors c'est vrai, ce n'est pas flamboyant, mais cela porte une efficacité. Le plus efficace pour la sécurité, et là on en revient à faire de la politique, Christian, je suis le premier à te le dire, qu'est-ce que c'est ? C'est de revenir aux basiques. C'est de se connaître à l'intérieur d'une même rue. Dans une rue, il y a des gens qui vivent et la meilleure sécurité aujourd'hui, c'est le voisinage. C'est ne pas avoir peur de l'autre. Dans ma rue, je suis désolé de vous dire cela, aujourd'hui il n'y a pas de cambriolages parce que chacun veille. Je répondais à Monsieur TROUILLOUD sur cette question. Ne mélangeons pas tout, s'il vous plaît, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Cela ne veut pas dire que tout est réglé. Cela ne veut pas dire que l'on va faire des miracles, mais il ne faut pas expliquer qu'en mettant 10 caméras, il n'y aura plus de cambriolages sur le territoire. Ce n'est pas vrai. La problématique est différente. Je sais que c'est tentant, c'est très tentant, mais ce n'est pas comme ça que cela va fonctionner. Et donc la problématique de la sécurité, oui, la Ville se l'approprie. Pas de façon flamboyante, pas avec de l'affichage, mais plutôt en essayant de travailler au quotidien, en s'appuyant sur chacun, sur la participation citoyenne, on en a déjà parlé, un réseau de citoyens qui permet là aussi, en lien avec la police nationale, de pouvoir arriver à travailler.

Je crois qu'il ne faut pas confondre l'absence de termes dans le ROB avec une volonté de la commune de ne pas se l'approprier, ce qui serait un énorme contresens. La préoccupation sur la sécurité des Haillanais est là. Elle est très présente et je pense que sur ce volet-là, peut-être que Laurent pourra être plus précis que moi.

Andrea KISS : Je vais passer la parole à madame AJELLO parce qu'elle attend depuis tout à l'heure.

Cécile AJELLO : C'était juste une précision par rapport à ma question de tout à l'heure. Je n'avais pas en tête tant des grandes commandes que des petites commandes où on oublie le Leclerc et où on fait travailler prioritairement les commerçants du Haillan. C'était plutôt dans ce cadre-là.

Puisque nous en sommes sur la sécurité, je ferai la remarque suivante, que j'avais déjà faite à l'ancien conseil municipal. On ne va pas y revenir, mais attention à ne pas laisser ce sujet, ce volet, ce pan sans être traité pour diverses raisons. Au final, cela fait juste le lit du Front National et c'est un fait. J'ai pensé à vous parce que je pense souvent à vous entre deux conseils. Il y avait un article dans Harvard Business Review qui disait que les collaborateurs au sein des entreprises demandent de plus en plus de discipline et de cadre sur leur lieu de travail. J'ai pensé à vous par rapport au dernier conseil. Je n'y reviendrai pas davantage.

Bruno BOUCHET : Je voulais juste m'exprimer par rapport à Monsieur TROUILLOUD qui me confirme pourquoi je fais de la politique personnellement. Quand les convictions vont plus loin que l'appartenance à un groupe où on est libre de sa parole, moi, je tiens à dire bravo à Monsieur TROUILLOUD. Merci à lui.

Erika VASQUEZ : Comment vous dire ? Moi, je reste admirative de l'intervention de Monsieur TROUILLOUD parce que dans le contexte qui est celui que nous connaissons, de futures tensions électorales, oser prendre position sur un sujet que nous avons régulièrement essayé d'aborder, non pas pour... Ne faites pas la tête Madame KISS. Plusieurs fois nous avons parlé de sécurité par rapport à des agressions, par rapport à la mise éventuelle de caméras, nous n'ayons jamais pu avoir ce débat et c'est une erreur parce que ce débat, c'est ce que je rappelle régulièrement dans le cadre de la démocratie participative, c'est ce que les citoyens attendent parce qu'ils ont ce sentiment d'insécurité qui est réel ou pas, mais il existe.

C'est comme quand on ne veut pas parler de l'immigration au prétexte qu'on développe des thèses racistes, islamophobes, etc. Ne pas aborder les sujets qui fâchent fait immédiatement le lit du Front National. Donc moi, je me félicite que Monsieur TROUILLOUD ait osé aborder un sujet, malgré une appartenance au groupe majoritaire, qui ne peut que vous déstabiliser, vous mettre en difficulté. Mais bon Dieu, je le félicite, je le remercie parce qu'effectivement, voilà un sujet qui va être central dans le cadre des élections municipales et là, chapeau, quel courage !

Philippe ROUZE : Je crois que le débat sur l'insécurité est un débat important et je crois qu'il faut aller au-delà des invectives. Je crois que quand on parle de sécurité, il faut voir l'intérêt de telle ou telle opération, etc. On peut tous donner des exemples différents. Beaucoup de gens vont donner des exemples en disant : « La vidéoprotection a empêché ça et ça. » Moi, quand on me parle de vidéoprotection, je pense toujours à Nice, une des villes où il y a eu le plus de caméras dans la ville, et personne n'a vu le camion sur la promenade des Anglais. Bravo la vidéoprotection !

Donc moi, je crois qu'il faut être très prudent avec cela. Je crois que l'on vit en société. Je vois que le Taillan propose 150 € aux gens qui veulent mettre une caméra qui coûte environ 2 000 à 2 500 €. En gros, ceux qui ont un peu les moyens, protégez-vous. Ceux qui n'ont pas les moyens, continuez à crever dans la rue. Ceci est absolument insupportable.

Donc le débat, je pense, aura lieu. Il doit avoir lieu. Je pense, puisqu'on parle un peu politique, que la gauche doit prendre toute sa place dans ce débat sur la sécurité, mais si on doit proposer les mêmes solutions que la droite, alors ce n'est pas la peine.

Éric VENTRE : Je vais faire de même que Madame VASQUEZ : grand merci Monsieur TROUILLOUD d'avoir été courageux, d'avoir exprimé clairement vos attentes par rapport à la sécurité. A titre personnel, je ne voulais pas en parler parce qu'on m'aurait targué que je faisais de la campagne électorale. Monsieur TROUILLOUD a lancé le pavé dans la mare. Donc moi, je vais suivre ce qu'il a dit. C'est aussi simple que cela.

Avant tout, Monsieur BOUSQUET, je voudrais vous reprendre sur l'installation des caméras. C'est une compétence que j'appelle partagée. Pourquoi partagée ? Parce que forcément, c'est à la charge des communes sous couvert d'une aide d'un fonds d'État. Je reste partagé par rapport au budget, mais normalement, c'est sous couvert d'une aide de l'État.

Ensuite, quand je dis compétence partagée, quand il y a des incivilités, comme l'exprimait si bien votre collègue, que fait la police municipale sur des équipements communaux ? Elle vient chercher les informations auprès de Madame le Maire ou de l'adjoint chargé à la sécurité pour ses enquêtes. C'est cela que j'appelle une compétence partagée.

Ensuite, on est d'accord, c'est une compétence régalienne, mais rappelez-vous, depuis les attentats de 2015 - demain, ce seront les dix ans de l'attentat que l'on a eu à Paris -, depuis ces dramatiques attentats que l'on a eus en 2015, il y a eu forcément Charlie Hebdo, les missions du ministère de l'Intérieur ont largement évolué dans leurs directives en priorisant les actes de terrorisme au détriment des cambriolages. C'est certain.

Donc, ils ont laissé aux mairies un peu plus de place pour les polices municipales. C'est un choix. Forcément, cela a un coût, mais les polices municipales ont dit : « Eh bien, comme l'État régalien ne le fait pas, nous allons le faire. » C'est un choix qui a été fait que vous, vous n'avez pas fait, clairement.

Donc, nous en sommes là. C'est pour cela que je tiens à dire que c'est une compétence partagée. Cela va être un sujet dans les prochains mois par rapport à la campagne. Clairement, cela va être un sujet, mais c'est quand même une attente de nos concitoyens. C'est se sentir en sécurité. Vous le dites, on doit être dans une ville apaisée, dans les secours dans un premier temps. Maintenant, je travaille pour des hommes et des femmes qui travaillent pour la sécurité nationale. Donc, je suis très bien placé concernant l'utilisation des caméras, la façon dont ils les exploitent et tout ce que cela peut apporter, contrairement à ce qu'a dit Monsieur ROUZE, parce qu'il y a eu de mauvaises expériences dans le passé sur l'utilisation des caméras, mais depuis, ils se sont quand même largement améliorés sur les maillages de caméras. Donc oui, se sentir en sécurité est une chose dont il faut tenir compte et que vous ne prenez pas en compte dans votre choix d'orientations budgétaires. Merci.

Jean-Michel BOUSQUET : Deux choses. La première, sur le fait que l'on ne le prenne pas en compte dans nos choix d'orientations budgétaires, j'ai déjà répondu à monsieur TROUILLOUD et je ne vais pas recommencer. C'est la même réponse.

Sur la question de la compétence partagée. Je vous laisse, je ne partage pas. J'entends ce que vous dites et, de façon opérationnelle, c'est ce que font certains, mais il y a quand même deux freins à cela. Le premier, c'est que cela reste une compétence de l'État. Le législateur n'a pas modifié la répartition de compétence et j'en veux pour preuve le fait qu'aujourd'hui, le visionnage d'une caméra de vidéoprotection n'est pas possible par les policiers municipaux et n'est pas utilisable. Elle doit être faite systématiquement sur réquisition d'un officier de police judiciaire. Nos policiers sont APJ et non OPJ et ils n'ont pas le droit de les utiliser. Donc, compétence partagée, je veux bien, mais aujourd'hui les communes gèrent des caméras que seule la police nationale peut exploiter. Si c'est partagé, on a un problème dans la répartition des compétences de par le législateur.

L. DUPUY-BARTHERE : Merci beaucoup pour vos deux interventions successives, Monsieur VENTRE et Monsieur BOUSQUET. Effectivement, c'est le maillage qui est important. C'est un maillage qui doit être pertinent et qui doit être fait, non pas à l'échelle de la commune, mais à une échelle intercommunale.

Nous travaillons depuis un moment à ce maillage. Il ne faut pas dire que nous sommes complètement hermétiques à la vidéoprotection ou à la vidéosurveillance. Ce que nous dénonçons, c'est que nous n'avons pas à porter et à supporter le coût du financement de matériels que nous n'aurons pas la possibilité d'exploiter puisqu'il a bien été précisé que nos policiers municipaux n'ont pas le droit d'enquêter. C'est la police nationale qui peut enquêter. C'est un peu comme si on obligeait les communes à équiper notre police nationale de voitures plus puissantes parce qu'actuellement, les truands ont des voitures plus puissantes. On demanderait aux maires d'équiper la police nationale. Est-ce que ce serait normal ? Je ne le pense pas.

Il ne faut pas oublier qu'il y a un certain Président de la République, il y a quelque temps qui a, de manière unilatérale, décidé de supprimer la police nationale de proximité. C'est peut-être cela le problème. C'est remettre la police de proximité afin de combattre la délinquance et en aucun cas reporter cela sur les polices municipales et tout mettre sur la vidéoprotection. Une fois de plus, la vidéoprotection n'est pas totalement absente de notre commune. Elle équipe déjà de nombreux secteurs, mais elle n'est pas exploitée par la mairie.

Philippe ROUZE : C'est un débat qui va au-delà de l'aspect technique. C'est un débat qui veut montrer comment on veut vivre dans notre société. Est-ce qu'on veut vivre dans une société où tout va être filmé, où tout va être contrôlé ? Je crois que cela a déjà été dit, c'est une compétence régalienne et il faut que nous, en tant que femmes et hommes politiques, demandions à l'État de prendre ses responsabilités, toutes ses responsabilités parce qu'on sait très bien ce qui va se passer.

Une fois que la police nationale n'aura plus assumé, on va demander à la police municipale d'assumer et le jour où la police municipale ne pourra plus assumer, est-ce que l'on va créer des milices de citoyens ? Je pense qu'il faut être très prudent là-dessus. Je ne dis pas qu'il ne faut pas en discuter, qu'il faut nier le problème, mais il faut en discuter. Et puis franchement, s'il y a des gens qui pensent qu'ils ont très peur au Haillan, que c'est invivable, etc., mais s'ils sont de bons pères et de bonnes mères de famille, il faut qu'ils aillent voir ailleurs.

Erika VASQUEZ : Rapidement, Monsieur BOUSQUET, j'ai entendu vos arguments, je les respecte et je ne vais pas revenir sur la discussion. Il y a simplement une question qui me taraude. Vous qui êtes mis en poste sur Eysines, comment arrivez-vous à justifier l'implantation de caméras sur Eysines ? Parce que je suppose que face à une opposition, vous avez dû argumenter nécessairement pour l'installation de ces mêmes caméras à Eysines. Et d'autre part, concernant cette fameuse fonction régalienne, bien sûr que c'est une fonction régalienne, mais quand l'État est défaillant, qu'est-ce qu'il se passe ?

J'entends, Monsieur ROUZE, qu'il faut se mobiliser et qu'il faut se battre. Les dernières élections nous ont donné « gagnants ». Quel est le résultat ? Faut-il faire une révolution ? Faut-il à un moment donné tout casser ? Qu'est-ce qu'il nous reste ? Les communes essaient de faire au mieux par l'intervention de polices municipales qui ont un coût elles aussi. Mais à un moment donné, comment fait-on pour pouvoir remettre en place une police nationale qui n'existe plus sur nos territoires ? Un commissariat s'occupe de 5 ou 6 villes en même temps. Quand il y a une agression à Gradignan, c'est la commune de Mérignac qui doit intervenir. Si elle est en place sur le Bouscat, comment fait-elle ?

C'est tout cela qui devrait être posé dans le débat public. Le problème, je le redis, c'est que lorsqu'on se refuse à ce débat public, ne serait-ce qu'au sein d'une municipalité parce que cela permet justement de clarifier ce qu'est l'insécurité. Ce sentiment d'insécurité : existe-t-il vraiment ? Quels sont réellement les chiffres ? On ne peut pas avoir ce débat et c'est ce qui est regrettable parce que l'on confisque la participation citoyenne et éventuellement à remettre dans un contexte ce qui est vrai et ce qui est du rêve ou de l'illusion.

Jean-Michel BOUSQUET : Pour répondre à Madame VASQUEZ sur ma situation professionnelle, je suis élu au Haillan depuis maintenant deux mandats et à Eysines, mon obligation de réserve professionnelle ne me permet pas d'évoquer des décisions auxquelles je ne participe d'ailleurs pas en tant que fonctionnaire territorial. Donc, je ne vais pas sur ce champ-là.

Hervé BONNAUD : Je ne sais pas si Monsieur TROUILLOUD pensait qu'il allait ouvrir la boîte de pandore au niveau des différents sujets que nous avons abordés avec beaucoup de véhémence et de plaisir peut-être pour certains. Il n'en est pas moins vrai que pour ceux qui ont été cambriolés déjà, et j'en suis, on est un petit peu plus affûté par rapport à ce genre de choses, malheureusement, et il est clair qu'il va falloir mettre sur la table toutes ces préoccupations dans la mesure où, comme vous l'avez dit, comme tu l'as dit, on fait le lit du Front National et ce n'est pas le but.

Donc, il faudra tout aborder avec beaucoup de calme, de sympathie, d'écoute et de manière à trouver un terrain collectif pour que tout le monde s'en sorte bien.

Bruno BOUCHET : Pour amener quelques éléments complémentaires, il y a quand même en subvention un tiers du coût qui peut être pris en charge par l'État.

Ensuite, je ne peux pas laisser dire que la PM ne peut pas visualiser. La PM peut tout à fait visualiser. Par contre, l'exploitation judiciaire doit être faite par la police nationale. Ils peuvent visualiser et faire intervenir des patrouilles.

Jean-Michel BOUSQUET : Ce qui revient à dire que la police municipale peut le voir mais pas l'utiliser. C'est un autre problème. On ne va pas rentrer dans ce débat technique, ce n'est pas le sujet et je rappelle que nous étions sur le ROB.

L'État peut financer jusqu'à un tiers. Quand on regarde les dotations de l'État, vous me permettez d'être particulièrement dubitatif.

Bruno BOUCHET : Sur toutes les subventions, c'est pareil. Ne soyons pas dubitatifs.

Cécile AJELLO : Deux choses. La première, c'est que si un système n'est pas parfait, est-ce que pour autant il faut le dénigrer totalement ? Oui, à Nice, malheureusement, cela n'a pas empêché cette dramatique affaire. Pour autant, est-ce qu'il faut considérer que, de ce fait, cela ne sert à rien ? Je pose la question.

Deuxièmement, oui, c'est fort regrettable, on en arrive à « 1984 » avec des vidéosurveillances partout, mais il y a un principe de réalité qui est que la violence nous rattrape et que fait-on ?

Troisièmement, effectivement c'est une compétence de l'État et les communes n'ont pas à le supporter. J'ai juste l'impression que maintenant, ce sont les individus, les concitoyens qui le supportent au final. Cela fait bien le lit d'ailleurs des sociétés de télésurveillance parce que de plus en plus, on doit s'équiper pour éviter d'être cambriolé, voire agressé de plus en plus chez soi en plein jour.

Andrea KISS : Je vous propose en conclusion, parce qu'il ne faut pas que l'on s'éloigne trop de notre ROB, quelques remarques.

Sur la question de la sécurité, c'est un débat que l'on n'a jamais occulté. Par contre, ce qui est sûr, c'est que je pense qu'ici, probablement, on a tous à peu près des avis différents sur la question.

Ce que je ne peux pas laisser dire, c'est qu'il y a une augmentation au Haillan des incivilités, des violences et de quoi ou qu'est-ce. C'est faux. C'est d'autant plus faux que les statistiques qui nous sont fournies par la police nationale le montrent et c'est une tendance lourde. Effectivement, nous avons une augmentation sur un point, ce sont les violences intrafamiliales.

Monsieur BOUCHET, vous qui êtes censé siéger au CLSPD, vous y êtes venu, je crois, une fois pendant tout ce mandat, et si vous étiez venu au CLSPD, vous auriez entendu de la bouche même de la commissaire que si elle n'avait que des communes comme le Haillan sur la division ouest, elle serait quasiment au chômage technique. Donc, il faut aussi, je crois, recontextualiser et arrêter de faire croire que le Haillan, c'est Chicago, le Bronx ou je ne sais quoi. Cela ne veut pas dire qu'il ne s'y passe rien. On le sait, au niveau du cambriolage, on est légèrement au-dessus de la moyenne nationale de la strate. Mais pourquoi ? Parce que nous sommes une banlieue, une seconde couronne de métropole plutôt riche, avec une composition de logements qui est à moitié constituée de maisons individuelles et que les voleurs qui ont envie de se remplir les poches, très légitimement, vont plutôt vers ce type de commune plutôt que d'aller cambrioler des logements en quartier prioritaire de la ville à Lormont, à Floirac ou encore aux Aubiers.

Mais il faut raison garder. Oui, c'est un traumatisme que d'être cambriolé. C'est une évidence. Oui, c'est un traumatisme quand on se fait voler des affaires dans sa voiture parce qu'on s'est fait fracasser la vitre. C'est indéniable, mais je ne peux pas laisser dire que cette commune est dans un état qui justifierait que l'on triple les effectifs de la police municipale, parce que c'est quand même ce que j'entends et lis un peu partout, et qu'il faudrait de la vidéosurveillance partout.

C'est un débat que l'on aura et je vais même vous dire, dans notre projet aux Haillanais, on l'a écrit tel quel : il faut que nous ayons ce débat sur la vidéosurveillance.

Il faut aussi faire attention à une chose. Il faut arrêter de se faire lobotomiser par les chaînes d'info en continu qui sont détenues, on sait pertinemment par qui, par des gens qui ont tout intérêt à faire arriver au pouvoir les extrêmes et en particulier l'extrême droite. Donc, il faut aussi arriver à garder un peu la tête froide sur ces sujets-là.

Je rejoins complètement Jean-Michel BOUSQUET et un certain nombre d'intervenants ici sur le fait qu'il est totalement déloyal de la part de l'État de reporter sur les communes la charge d'installation ou de recrutement de policiers municipaux supplémentaires alors que c'est une fonction régalienne de l'État. Le problème dans ce pays, c'est que l'on a fait croire aux gens qu'en payant moins d'impôts, la vie serait meilleure. Et le résultat, on l'a aujourd'hui. On paie moins d'impôts et donc, on a moins de services publics, on a moins de police, on a moins d'éducation. Combien de parents a-t-on entendu nous dire : « Il n'y a plus de prof de math à Chédid depuis des semaines et des semaines. » Est-ce que c'est normal ? On a moins de justice... C'est la réalité. C'est du service qui profite à tous, mais cela se finance et cela se finance par l'impôt.

Les choix qui ont été faits, malheureusement, par les gouvernements successifs, ne sont pas des choix qui vont dans le sens de la sécurité des habitants. On a enlevé des policiers nationaux pour traiter le terrorisme. Il fallait le faire, mais est-ce qu'il fallait déshabiller Paul pour habiller Jacques ? Non, il fallait probablement recruter davantage et faire en sorte que l'on ait du bleu, comme on dit, sur le terrain, que l'on ait des policiers nationaux qui puissent patrouiller davantage, qui puissent être davantage présents. C'est cela la réalité et aucune

caméra ne remplacera cela. Il ne faut pas se faire d'illusion. Je le dis aux Haillanais, quand bien même un jour on mettrait des caméras ici, il ne faut pas qu'ils s'imaginent que pour autant il n'y aura plus de cambriolages sur la ville. Il ne faut pas s'imaginer pour autant que vous aurez moins de délinquance routière. Il faut pas s'imaginer que pour autant vous aurez moins de vols à la roulotte, parce que les voleurs et les malfaiteurs sont malins. Ils ont toujours un coup d'avance sur nous.

Pour autant ce débat, je vous le promets, nous l'aurons et je pense que vous pourriez être surpris parce que je ne suis pas sûre que l'immense majorité des Haillanais soit pour quelque chose qui soit presque un délire ultra sécuritaire compte tenu de la situation actuelle. Cela ne veut pas dire qu'il ne se passe rien. Je le répète, c'est vrai, il y a aujourd'hui des faits sur le Haillan, mais tout cela reste dans des proportions extrêmement contenues.

Nous avons des solutions que nous avons déjà mises en œuvre. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, sur les bâtiments municipaux dans le mandat précédent, nous avons régulièrement des intrusions. Nous avons sécurisé nos bâtiments. Nous avons zéro intrusion. Il y a aussi des méthodes. C'est terrible à dire, mais dans cette commune, on a été tellement dans un cocon qu'aujourd'hui, quand on en discute avec les services de la police, ils nous disent : Oui, il y a eu un cambriolage mais la porte d'entrée était ouverte ; les clés étaient sur la voiture. »

Donc, il y a aussi beaucoup de choses que l'on pourrait éviter, simplement en étant à titre individuel et collectif beaucoup plus attentif. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas que la police municipale fasse son travail et elle le fait avec les moyens que nous pouvons lui donner. Mais laisser croire qu'en triplant les effectifs de la police municipale, ce sera mieux, est une illusion. Même avec 12 policiers municipaux, il faudra me dire devant la maison de qui on va les mettre. Il faudra expliquer aux Haillanais où on va mettre les caméras. Ensuite, il faudra voir si ces dispositifs se sont révélés efficaces. Moi, je vous parie que ce ne sera pas si évident que cela. Mais il faut que l'on ait ce débat.

Plus généralement sur le ROB, il y a des choses qui me semblent à rappeler. C'est quand même un peu inquiétant et là, je parle particulièrement à Monsieur BOUCHET. Je suis inquiète de vos propos parce que cela révèle, soit de la mauvaise foi, soit une méconnaissance des dispositifs. Quand vous me dites que la situation de la commune est indépendante de la situation nationale, c'est quelque chose que je ne peux pas entendre. Il faut être d'une grande naïveté, je vous le dis, ou d'une grande mauvaise foi pour dire des choses pareilles.

Aujourd'hui, et on en revient à ce que je vous disais sur la sécurité, il y a des choix politiques qui ont été faits dans ce pays de manière consciente. Quand on donne de l'argent au CICE, quand on exonère d'impôts les très très riches dans ce pays et que l'on va taper sur les gens qui ont des affections longue durée, sur les chômeurs, sur les retraités, ce sont des choix politiques.

Le choix politique qui a consisté pour le Président MACRON et ses équipes à déshabiller de manière méthodique l'ensemble des collectivités locales, c'est un choix politique, mais aujourd'hui, il va falloir l'assumer. La DGF, parlons-en. On vous disait que l'on avait 1 Million d'€ en 2014. Vous allez encore me dire : « Oui, cela a commencé sous François HOLLANDE ». C'est vrai et c'est une des raisons qui m'a fait quitter le Parti socialiste, voyez-vous. Ce n'était pas la seule. Il y a eu la déchéance de nationalité derrière. Mais tout cela pour vous dire que ce 1 Million d'€, quand on le calcule en cumul, savez-vous combien cela représente pour la commune du Haillan ? À peu près une école maternelle : 10 Millions d'€. Ce sont 10 Millions d'€ dont on a privé les Haillanais. Quand vous cumulez, cela représente 10 Millions d'€.

Autre point que vous semblez méconnaître, Monsieur BOUCHET, aujourd'hui l'État nous demande de combler son incurie : les cadeaux fiscaux qui ont créé de manière délibérée un

certain nombre de déficits. Il y a le COVID, etc., mais je vous rappelle que nous, en tant que collectivité, avons l'obligation de présenter des budgets équilibrés. Moi, si je ne présente pas un budget équilibré au mois de décembre, je suis mise sous la tutelle de la préfecture.

Nous, nous y arrivons. Nous gérons correctement et ensuite on vient nous donner des leçons de bonne gestion et on nous prend l'argent en nous disant : « Vous n'êtes rien que des nuls. »

Autre élément que vous avez avancé qui est complètement faux, vous nous dites les nouveaux arrivants, c'est génial, cela nous rapporte des recettes fiscales. Non. Est-ce que vous vous rappelez que c'est le gouvernement que vous soutenez qui a supprimé la taxe d'habitation ? Je suis désolée de vous le dire, Monsieur BOUCHET, assumez-le.

Bruno BOUCHET : Qu'est-ce que vous savez de qui je soutiens ?

Andrea KISS : Allons, chaque fois que l'on vous voit sur une photo, il y a l'ancien député macroniste à côté de vous.

Donc, autant dire que quand vous avez un gouvernement qui supprime la taxe d'habitation, vous ne pouvez pas venir nous dire qu'à chaque fois, un nouvel habitant nous rapporte de l'argent.

Bruno BOUCHET : Elle a été compensée.

Andrea KISS : Non, elle n'est pas compensée du tout. C'est faux. La compensation a été valable la première année. Il n'y a aucune dynamique. Je vous prédis, et c'est ce qui arrive avec le DILICO, que cette compensation, on va lui tailler des croupières et on n'aura plus rien à la fin.

Donc, cessez de raconter des énormités parce que ce sont des énormités. Vous racontez des saucisses aux gens. C'est leur mentir. Ce n'est pas vrai. Il fut un temps où dans une commune, quand on accueillait des entreprises et quand on accueillait des habitants, cela générait des recettes fiscales. Plus cela va et moins c'est vrai. C'est cela la réalité. Seulement, vous avez un peu tendance à l'oublier.

Dernier point, je voulais revenir sur la mairie. Je suis juste outrée par vos propos. Dire que c'est une mairie de luxe, mais est-ce que vous êtes venu en réunion ? Est-ce que vous avez vu des robinets en platine ? Vous avez vu de l'or ? Vous avez vu de la moquette de 30 cm d'épaisseur ? Qu'est-ce que vous avez vu dans cette mairie de si luxueux ? Nous avons des murs blancs, nous avons du linoléum au sol. Nous avons simplement une mairie qui est enfin propre, fonctionnelle, qui va être correctement chauffée dans laquelle nous allons avoir un accès PMR. Je vous rappelle que c'est la loi.

Il y a un agenda d'accessibilité programmé pour les bâtiments. La mairie qui est la maison de tous les Haillanais était probablement un des derniers bâtiments de cette ville qui n'était pas accessible aux personnes handicapées. Nos agents n'avaient pas de locaux d'entretien ; ils n'avaient pas de vestiaire. Il y avait du salpêtre sur les murs. C'est cela la réalité de la mairie.

On a construit un bâtiment et on est en train de rénover l'ancien bâtiment. Vous l'avez vu, on le remet à nu parce que quand on avait fait le sondage, les Haillanais nous avaient dit : « Nous sommes très attachés à ce bâtiment. » Donc oui, nous le remettons en état. Nous allons pouvoir y mettre la police municipale dans de meilleures conditions. Nous allons avoir une salle du conseil et une salle des mariages dignes de ce nom.

Donc, cessez de dire que c'est somptuaire. Cela a coûté un peu moins de 10 Millions d'€. C'est moins que l'école et c'est effectivement le montant de la DGF que l'État nous a piqué depuis 2014. Donc, ayez au moins cette honnêteté intellectuelle. Je trouve qu'il est scandaleux de

tenir ce genre de propos et de raconter des histoires aux Haillanais. La réalité, c'est que cette commune a toujours été bien gérée et nous remercions nos prédécesseurs de l'avoir fait parce que si la situation est catastrophique, mais pas complètement quand même, c'est bien parce que nous avons pu capitaliser sur toutes les économies que nous avons faites jusqu'à présent et que nous avons une gestion rigoureuse et nous faisons des choix. Oui, nous faisons des choix courageux. Il fallait faire cette mairie et un jour, je vous le dis, il faudra faire le centre technique municipal parce qu'en tant qu'employeur, et là aussi je vous rappelle à la loi, Monsieur BOUCHET, j'ai une responsabilité en tant qu'employeur. Je ne peux pas faire travailler mes agents dans des conditions dégradées. Nous avons déjà suffisamment attendu pour la mairie et pour le centre technique municipal, la question se posera également.

Oui, c'est vrai, ce n'est pas très clinquant, ce n'est pas très glamour, ce n'est pas très vendeur sur un programme municipal, mais la réalité est que c'est une nécessité parce qu'il faut que nos agents municipaux puissent travailler dans des conditions correctes pour rendre un service public correct aux Haillanais.

Nous en avons terminé. Monsieur BOUCHET, je pense que vous êtes suffisamment intervenu sur le sujet. Allez-y, mais je vous répondrai après.

Bruno BOUCHET : De toute façon, il faut toujours que vous ayez le dernier mot.

Quand je dis que cette mairie est somptueuse, je ne parle pas des locaux. Je parle du prix. Ce prix est presque prohibitif. Quand on fait des comparatifs avec des communes de 11 à 12 000 habitants, les prix se situent entre 5, 6, 7 Millions d'€. Nous sommes à 10 Millions d'€. C'est un constat.

Qu'elle soit grande, je vous confirme qu'elle est grande. Elle est même très grande. Est-ce qu'on avait besoin de toute cette place ? Est-ce qu'on avait besoin de dépenser une telle somme ? Sûrement pas ! Qu'elle soit faite pour le bien-être des employés, bien évidemment, mais il n'était peut-être pas nécessaire de mettre 10 Millions d'€ pour faire cela. Les autres communes de France y arrivent très bien avec 7 Millions d'€. Au Haillan, il nous faut 10 Millions d'€. C'est votre point de vue. Vous avez fait un choix budgétaire. Terminé, c'est tout.

Jean-Michel BOUSQUET : Vu que les réponses sont liées au volume financier, je vais me permettre de vous répondre.

Première chose, somptuaire veut dire luxueux. Ce n'est pas luxueux.

Bruno BOUCHET : Elle n'est pas luxueuse, je vous le confirme. Par contre, elle reste toujours aussi chère.

Jean-Michel BOUSQUET : Elle est chère. Ce que vous dites là ne peut signifier que deux choses : soit il y a trop de place, mais quand j'y suis passé, tous les bureaux étaient occupés par les services qui fonctionnent et qui tournent ; soit les agents de la Ville qui ont géré le chantier sont des pipes. Je vous laisserai le leur expliquer. Monsieur BOUCHET, si c'est trop cher, il n'y a que deux solutions : soit on s'est fait escroquer, soit on a fait trop grand. Vous dites qu'elle a coûté trop cher. Qui est-ce qui pilote un chantier ? Ce sont les architectes, mais qui est-ce qui accompagne les architectes ? Il y a des agents de la Ville qui suivent cela. La théorie du complet, cela ne marche pas...

Andrea KISS : Monsieur BOUCHET, est-ce que vous pouvez laisser répondre Monsieur BOUSQUET, s'il vous plaît ?

Jean-Michel BOUSQUET : Chaque fois que je vous ai coupé, vous me l'avez fait remarquer et cela ne s'est pas produit souvent. Je voudrais arriver à finir parce que je ne sais pas si je vais y arriver.

Sur la question de la sécurité, je suis désolé, mais le sujet était clos. C'est vous qui êtes revenu sur le sujet de la mairie et je vous réponds. Ne m'imputez pas le fait de changer de sujet alors que je réponds à votre question. Madame le Maire vous a donné la parole. Vous avez posé votre question et je vous réponds. Ne m'accusez pas le noyer le poisson. Je ne fais que vous répondre. Acceptez-le. Pour être tout à fait complet, ce n'est pas Madame le Maire qui va conclure, ce sera moi. Ainsi, il n'y aura pas de débat de savoir qui aura le dernier mot. Fin du sujet.

Sur la mairie, vous avez votre point de vue, je vous ai donné les arguments qui sont les miens. Nous ne serons pas d'accord. Dont acte.

Andrea KISS : Donc, nous prenons acte de ce débat d'orientations riche et nous allons pouvoir passer à la délibération suivante.

Le Conseil Municipal prend acte.

Délibération n° D2025_11_91

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025 – AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Dans le cadre de la gestion du budget communal, il apparaît nécessaire d'apporter certains ajustements budgétaires afin de tenir compte de l'exécution réelle des dépenses et des recettes constatées depuis les votes du (BP) Budget primitif et du Budget Supplémentaire (BS) du budget principal 2025.

La Décision Modificative n°1 (DM n°1) du budget principal permet ainsi de procéder à des mouvements de crédits entre sections et chapitres, sans modifier l'équilibre global du budget, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Ces ajustements peuvent concerner :

- Des réajustements sur les dépenses de fonctionnement ;
- La prise en compte de recettes nouvelles ;
- Et la mise à jour des crédits d'investissement en lien avec l'avancement de certains projets communaux.

Le détail des modifications figure dans le document joint en annexe à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

VU la délibération n°D2024_12_129 en date du 20 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal de l'exercice 2025 ;

VU la délibération n°D2025_06_45 en date du 24 juin 2025 relative à l'adoption du budget

supplémentaire du budget principal de l'exercice 2025 ;

VU la Décision Modificative n°1 annexée ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2025, telle que présentée et dont le détail figure en annexe.

Jean-Michel BOUSQUET : Celle-ci se rapporte au budget de l'exercice 2025. Il s'agit de la décision modificative n° 1 de ce budget dont les grands équilibres sont modifiés à zéro, à savoir qu'il n'y a pas de modification, ni sur la section d'investissement, ni sur la section de fonctionnement. L'objectif de la décision modificative est exclusivement technique, visant à des virements de crédit en section d'investissement et de fonctionnement à hauteur de 790 € en section de fonctionnement, et sur la section d'investissement à hauteur de 340 000 € en négatif sur le chapitre 20, études, à hauteur de +903 000 € sur le chapitre 21, travaux sur l'année, à hauteur de -563 000 € sur le chapitre 23, travaux, l'ensemble s'équilibrant à zéro. Il s'agit d'une décision modificative exclusivement technique sur le budget 2025.

S'il y a des questions, je rentrerai dans le détail avec plaisir.

Andrea KISS : Y a-t-il des questions ? Manifestement non.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 27**
- **CONTRE : 2 Erika VASQUEZ (Élue communiste de l'opposition), Bruno BOUCHET (Ambition pour Le Haillan)**
- **ABSTENTION : 4 Eric VENTRE (Elu de l'opposition), Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY, Aurélie DUFRAIX (Le Haillan réuni)**

La délibération est adoptée.

Délibération n° D2025_11_92

BUDGET ANNEXE – LICENCES D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE VIVANT – RENOUVELLEMENT

Rapporteur : Martine GALES

Le Rapporteur expose :

L'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est soumis à l'obligation de détention de licences d'entrepreneur de spectacles.

Il existe trois catégories de licences :

- 1ère catégorie : exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, par les personnes qui les exploitent, en assumant l'entretien et l'aménagement pour les louer à un diffuseur. Il s'agit, pour la ville, de la salle de l'Entrepôt.
- 2ème catégorie : producteur et entrepreneur de spectacles (choix, montage des spectacles, coordination et responsabilité des moyens).
- 3ème catégorie : entrepreneur et diffuseur de spectacles (fournir au producteur un lieu de spectacle en ordre de marche, organiser les représentations et leur promotion).

Les licences sont attribuées à titre personnel à une personne physique et, lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles est exercée par une personne morale, elles sont attribuées à un représentant mandaté par celle-ci.

Dans le cadre de la reprise en régie de la salle de L'Entrepôt par la Ville depuis 2015, la détention de la licence d'entrepreneur de spectacles est une formalité nécessaire et obligatoire.

Pour rappel, l'article L7122-4 du Code du Travail prévoit que :

« Lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est exercée par une personne physique, celle-ci est tenue de remplir des conditions de compétence ou d'expérience professionnelle.

Lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est exercée par une personne morale, le représentant légal ou toute autre personne désignée par la structure est tenu de remplir des conditions de compétence ou d'expérience professionnelle.

En cas de cessation de fonctions, pendant le délai de validité de la déclaration, de la personne tenue de remplir les conditions de compétence ou d'expérience mentionnées au deuxième alinéa, l'entrepreneur de spectacles en informe l'administration, ainsi que des nom et qualités de la personne qui la remplace. L'administration peut alors, si elle estime que les conditions de compétence ou d'expérience ne sont plus remplies, s'opposer à la poursuite de l'activité et mettre fin à la validité de la déclaration dans les conditions et délais fixés par le décret prévu à l'article L. 7122-17. (...) ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°99-198 du 18 mars 1999 portant modification de l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

VU l'article L7122-4 du Code du Travail ;

VU la délibération 77/20 du 18 novembre 2020 désignant Monsieur Manuel CORNEAU comme détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles pour la collectivité, dans les trois catégories ;

CONSIDERANT que ces trois licences arrivant à échéance, il convient de les renouveler afin de poursuivre l'activité de la salle de L'Entrepôt ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : DE DESIGNER Monsieur Manuel CORNEAU, chef du pôle culture, directeur de L'Entrepôt, comme détenteur des licences d'entrepreneur de spectacles pour la collectivité, dans les trois catégories afin de couvrir tout le champ des possibilités de production culturelle,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur Manuel CORNEAU à déposer une demande pour le renouvellement de ces licences auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), pour une durée de cinq ans à compter du mois de novembre 2025.

Andrea KISS : Avez-vous des questions sur ce renouvellement de licences ? En fait, c'est une autorisation administrative qui est obligatoire à partir du moment où on fait plus de six spectacles vivants par an et cela vise à garantir à la fois les conditions d'accueil du public, mais également le respect des droits sociaux de tous ceux qui travaillent dans ce milieu-là.

Donc s'il n'y a pas de questions, je vous propose de le passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Non plus.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_11_93

REGLEMENT DE PARTICIPATION DU CONCOURS D'ECRITURE « BREF » - EDITION 2026 – APPROBATION

Rapporteur : Martine GALES

Le Rapporteur expose :

Le Concours d'écriture « Bref » est organisé par la bibliothèque du Haillan pour valoriser la création d'écrits inédits de formes courtes par des écrivains amateurs. Il s'inscrit dans le cadre des Cogitations, festival des arts moqueurs et récompense des textes sensibles, décalés ou créatifs d'un maximum de 30 lignes environ (1 800 signes).

Le thème proposé pour l'édition 2026 est *Bref, c'est décidé*.

CONSIDERANT la volonté municipale de développer la lecture, l'écriture et les pratiques amateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : PREND ACTE de l'organisation du concours d'écriture « Bref » organisé par la bibliothèque du Haillan.

Article 2 : D'APPROUVER le règlement de participation au concours d'écriture pour l'édition 2026 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 3 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer le règlement de participation.

Andrea KISS : Avez-vous des questions sur ce concours qui est devenu une institution ?

Erika VASQUEZ : Est-ce que vous pourriez nous donner, Madame GALES, quelques précisions sur le règlement ? Je vous explique rapidement. A l'heure de l'intelligence Artificielle où beaucoup de personnes font appel à cette possibilité, dans le cadre de ce concours, puisqu'il s'agit de proposer une trentaine de lignes, est-ce qu'il y a dans le règlement quelque chose qui permettrait de se protéger de ce genre de choses ?

Martine GALES : Non. Nous y avons pensé, mais rien n'est encore organisé. Nous allons peut-être pouvoir le faire.

Andrea KISS : Le seul moyen de contrer l'IA, c'est l'IA. À part passer au crible les textes que l'on reçoit pour vérifier qu'ils n'ont pas été générés par l'IA, nous n'avons pas d'autre solution.

Erika VASQUEZ : Il y aurait peut-être une autre possibilité en permettant aux candidats de venir dans une salle et de leur donner tant de temps pour y plancher, sans téléphone portable. Il y a tellement de débordements dans le cadre de l'IA à tous les niveaux que sur ce concours, qui était une très bonne idée, je me pose des questions. Quand on voit jusqu'où cela peut aller...

Martine GALES : Il y a trois catégories : Spécial Jeunes Haillanais, Adultes Haillanais et le troisième avec trois prix qui est ouvert aux personnes hors le Haillan de partout en France. Il n'est pas possible de faire venir les personnes.

Andrea KISS : Nous avons même des gens qui postulent depuis le Canada, depuis l'Afrique francophone. Ce n'est pas avec le montant du prix que l'on va arriver à les attirer pour qu'ils viennent jusqu'au Haillan pour faire le concours.

Hervé BONNAUD : La question est très pertinente. J'interviens de temps en temps au prix de la meilleure première œuvre en langue française qui se passe à Toulouse et c'est une préoccupation majeure. Je n'ai même pas eu la présence d'esprit de vous poser la question. Comment fait-on pour lutter contre cela parce que cela se propage partout à une vitesse V. Il suffit de mettre le thème et l'autre va rédiger un truc. C'est une préoccupation qu'il faut avoir au niveau du règlement. C'est clair.

Andrea KISS : Je vous propose malgré tout que l'on passe ce règlement au vote.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 33**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_11_94

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AUTORISATION

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 14 septembre 2021, la Ville du Haillan s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la structure des emplois. La présente délibération porte sur la modification de trois postes et la création d'un poste.

Modification des postes :

Dans le cadre de la réorganisation du pôle services à la population, la collectivité a souhaité faire évoluer son organigramme. Cette nouvelle structuration entraîne plusieurs ajustements au tableau des effectifs. Elle prévoit notamment la création de deux services distincts aux périmètres redéfinis, ainsi que la mise en place d'un guichet unique aux familles.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Le poste de « chef du service affaires scolaires » devient « chef du service éducation ». Ce poste est maintenu à temps complet et relève du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- Le poste de « chef du service enfance, jeunesse, vie associative et sport » devient « chef du service sport et vie associative ». Ce poste est également à temps complet et ouvert aux cadres d'emplois des attachés et des animateurs territoriaux.
- Le poste de « coordinatrice administrative du service petite enfance » évolue vers « responsable du guichet familles et référente petite enfance ». Il s'agit d'un poste à temps complet, inscrit sur les cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs.
- Le poste de « responsable de la cellule enfance » devient « responsable de l'enfance et de la Jeunesse », à temps complet, relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux et des rédacteurs territoriaux.

Création d'un poste de référent sport :

Dans la continuité de cette réorganisation, il est proposé de créer un poste de « référent sport » au sein du nouveau service sport et vie associative.

Cette création répond à la volonté de la collectivité, en lien avec le chef de service, de structurer et renforcer ses actions en faveur du développement de la pratique sportive, du soutien au tissu associatif local et du pilotage des manifestations sportives et événementielles. Ce poste, à temps complet, sera inscrit sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

L'ensemble de ces modifications d'emplois permanents prendra effet à compter du 1er janvier 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 110 ;

VU la délibération n°52/20 du Conseil Municipal du 30 septembre 2020 qui donne délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et son alinéa 24" ;

VU la délibération n°79/21 en date du 14 septembre 2021 approuvant le tableau des effectifs ;

VU le tableau modifié des emplois permanents annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : DE DÉCIDER, les modifications des emplois permanents et la création d'un poste, à compter du 1er décembre 2025 :

- **Le poste chef du service éducation à temps complet, sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.**
- **Le poste de chef du service sport et vie associative à temps complet, sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.**
- **Le poste de responsable du guichet famille et référente petite enfance, à temps complet, sur les cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs.**
- **Le poste de responsable de l'enfance et de la Jeunesse, à temps complet sur le cadre d'emplois des animateurs territoriaux et rédacteur.**
- **La création du poste de référent sport, à temps complet, sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs.**
-

Andrea KISS : Avez-vous des questions sur cette réorganisation ?

Éric VENTRE : J'ai des questions. Est-ce que c'est le nom qui change ou bien, des missions supplémentaires ou des redistributions de missions qui sont affectées à ces personnes qui vont occuper ces postes-là ?

Daniel DUCLOS : Ce n'est pas que de la terminologie, sinon nous ne vous aurions pas embêtés avec cela, mais nous avons profité du départ des deux responsables de service pour réfléchir ensemble avec les agents, avec les services, à une meilleure réorganisation, et je voudrais notamment attirer votre attention sur un point important qui est le guichet unique aux familles qui est attendu par de nombreux habitants dans la mesure où elles ne seront plus obligées de passer de l'un à l'autre pour faire l'inscription aux ALSH, l'inscription à la cantine, etc. Voilà le fin mot de l'histoire. Et surtout, le fait que l'on veuille appuyer sur la création d'un service dédié au sport. Je ne sais pas si j'ai bien répondu.

Éric VENTRE : Donc, vous allez refaire les fiches de postes de ces agents ; c'est dans les tuyaux. Comme vous le dites, c'est une réorganisation suite à deux départs, à des mutations de fonctionnaires territoriaux. Globalement, vous leur mettez sans doute plus de missions. Est-ce qu'il y a des compensations financières, par exemple ?

Daniel DUCLOS : C'est l'occasion également de permettre à des agents en place d'évoluer dans leur fonction. Il y en a qui étaient responsables d'une petite activité et qui vont se trouver responsables d'un secteur plus important. Ce n'est pas en donner plus aux autres, mais mieux le répartir. Par exemple, le service affaires scolaires s'occupait des affaires scolaires, mais aussi de l'entretien et des services généraux. Cela ne va plus être le cas. Donc, ce n'est pas surcharger les postes, mais mieux les définir.

Hervé BONNAUD : Quelques éléments complémentaires. Vous avez déjà répondu en partie à Monsieur VENTRE. Nous sommes bien d'accord, il s'agit d'une redéfinition des postes, en raccord avec les codes ROME ms peut-être, non... ? Ils ne connaissent pas.

Andrea KISS : Cela n'existe pas chez nous. Nous sommes dans la fonction publique territoriale.

Hervé BONNAUD : La masse salariale ne bouge pas... ?

Daniel DUCLOS : Elle devrait baisser un petit peu. En fait, nous travaillons avec du personnel déjà en place. Il y aura juste un recrutement et pas pour le poste le plus important.

Hervé BONNAUD : Une dernière question qui me reviendra sûrement.

Andrea KISS : Je vais donner la parole à Madame VASQUEZ et si cela vous revient, je vous la redonnerai.

Erika VASQUEZ : J'ai bien compris qu'il s'agissait d'une redéfinition des postes avec une meilleure organisation. Vous avez parlé d'un guichet unique, c'est-à-dire que l'on revient à ce qui existait précédemment... ?

Daniel DUCLOS : On espère faire mieux que ce qui existait précédemment. Avant, on avait essayé de mettre en place une structure où les agents se remplaçaient pour répondre à des demandes différentes des habitants, mais ils ne parlaient que de leur secteur. Par exemple, celui qui était d'astreinte et qui s'occupait des affaires scolaires ne connaissait que les affaires scolaires, et cela trainait un peu les pieds. Là, on va avoir un service structuré avec un responsable et deux ou trois agents qui vont travailler avec cette personne-là et qui pourront répondre à toutes les questions que vont se poser les familles.

Andrea KISS : En fait, c'est davantage de polyvalence.

Hervé BONNAUD : Merci de votre bienveillance, j'ai retrouvé la question. Qui dit nouvelle mairie dit nouveaux us et coutumes au niveau du personnel. Est-ce qu'il y aura d'autres modifications de postes par la suite ?

Daniel DUCLOS : Je vais vous répondre oui, chaque fois que nous aurons une opportunité. On va à la guerre avec les soldats que l'on a. On ne va pas remplacer et bouger pour le plaisir, mais chaque fois qu'il y aura une opportunité, oui. Les agents sont très volatiles. Ils se déplacent d'une collectivité à une autre en fonction de ce qu'ils pensent être leur carrière. Donc, si on a des opportunités, on les saisira, bien entendu.

Andrea KISS : Et puis, les métiers changent dans la fonction publique comme ailleurs. On s'adapte. Il y a des choses qui peuvent être informatisées. Il y a des outils que l'on peut développer qui permettent de dégager du temps agent que l'on peut consacrer à d'autres missions.

Je vous propose que l'on passe au vote.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 33**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION ORALE

Andrea KISS : Je rappelle la règle. C'est 15 minutes par question. La personne qui a rédigé la question la lit dans la forme sous laquelle elle nous l'a envoyée, un des élus répond. Ensuite, la personne peut demander éventuellement des compléments d'information, puis l'élu peut répondre et ensuite, c'est terminé. C'est 15 minutes maximum et la durée totale des questions ne peut pas dépasser 1 heure.

Je propose à Monsieur VENTRE qu'il pose sa question à laquelle je vais répondre.

Éric VENTRE : Madame Le Maire, qu'avez-vous fait depuis ma question lors du Conseil Municipal du 11 février dernier ?

Que comptez-vous faire pour l'ensemble des graffitis sauvages qui ornent depuis trop longtemps les rues de notre ville ?

Andrea KISS : Vous m'aviez posé la question en février. Je vais vous répondre peu ou prou ce que je vous avais dit en février, c'est-à-dire que l'on ne va rien faire de plus que ce que l'on a fait dans la mesure où, hormis pour le caractère injurieux, pour le reste, nous sommes sur des murs privés.

Pour ce qui était de ces termes injurieux, nous avons contacté le propriétaire qui est un bailleur social pour lui demander d'intervenir et de les faire effacer, ce qu'il a fait.

Pour les autres aujourd'hui, la Ville n'a pas vocation à repeindre les murs des particuliers, ce qui est logique. C'est de l'argent public. Donc, c'est malheureusement aux propriétaires de prendre cela en charge. C'est aussi pour cela que, rappelez-vous, quand nous avons eu déjà précédemment des tags un peu partout, nous avons lancé dans le cadre du CLSPD un atelier pour comment faire pour lutter contre ces tags. C'est ainsi qu'est venu, notamment, le parcours graff sur la commune, notamment sur des murs ou des bâtiments municipaux, mais aussi sur l'ensemble des transformateurs Enedis.

Pour ne rien vous cacher, nous sommes en train de réfléchir à un projet de convention, peut-être avec les particuliers, où nous pourrions avoir peut-être un partage – il faut que l'on regarde les modalités techniques et juridiques - où l'on pourrait éventuellement proposer aux particuliers d'avoir un graff sur le mur. Bien évidemment, cela a un coût et ce ne sera pas gratuit pour le particulier en question. Donc, on est en train de regarder ces questions-là et on espère que cela permettra, notamment sur certains murs qui sont quand même régulièrement tagués, de ne plus avoir ce genre de choses, puisque nous avons bien constaté que chaque fois que nous faisons des graffs, ces graffs étaient, eux, extrêmement bien respectés.

Voilà ce que je peux vous apporter comme réponse à cette étape.

Est-ce que vous souhaitez intervenir ?

Éric VENTRE : Je vous remercie de vos éléments de réponse, Madame le Maire.

Ce qui est dommage, c'est que depuis la question du 11 février, le sujet n'a pas avancé. Il n'y a rien qui a avancé, malheureusement.

Vous dites que ce sont des murs privés, je l'entends, mais ce sont quand même des murs privés qui sont sur l'espace public, qui sont vus de l'espace public. Donc vous, en tant que maire d'une commune, vous êtes quand même en force négociier quelque chose, je dis bien négociier quelque chose avec ces propriétaires-là pour enlever ces tags qui restent quand même relativement désobligeants.

Il n'y en a pas qu'un sur la commune. La question du 11 février concernait celui qui était sur l'avenue Pasteur, à l'angle de l'avenue Pasteur et de la rue Georges Clémenceau, mais il y en a d'autres. Sur l'avenue Pasteur, il y en a d'autres. Sur la rue Hustin, l'allée de Ruet, la rue Los Héros. Ce sont tous des tags différents, mais il n'empêche que ce sont des graffitis sauvages qui n'ont pas lieu d'être.

Ce que je vous demande, Madame le Maire, c'est de faire jouer votre autorité le plus vite possible pour enlever ces tags pour que, comme vous le dites si bien, on se sente dans une ville apaisée.

Andrea KISS : Je vais vous répondre à nouveau, Monsieur VENTRE. Je n'ai pas ce pouvoir-là. Moi, je ne peux pas enjoindre un propriétaire privé de repeindre son mur. Je ne pourrais le faire à l'extrême limite que si les tags en question avaient un caractère injurieux ou si c'était un appel au terrorisme ou au racisme ou au meurtre ou je ne sais pas quoi. Ce n'est pas le cas. Le seul et unique, c'était celui qui était sur cette résidence d'un bailleur social qui a fait son travail.

Pour être totalement complète concernant le tag qui est à l'angle de Pasteur et Clémenceau, nous avons mis en contact, là où effectivement c'est très visible, le propriétaire avec le grapheur, mais il est clair que ce n'est pas la collectivité qui portera cela seule du point de vue financier, parce que je vous le dis, je ne peux pas, je n'ai pas vocation à mettre de l'argent public dans des biens privés. C'est un peu comme si vous me demandiez de combler les trous de l'allée de votre jardin en disant « il y a des trous dans l'allée, Madame le Maire, qu'est-ce que vous faites ? » Je ne peux rien faire de plus aujourd'hui. Je ne peux pas outrepasser mes pouvoirs. Voilà.

Alors, on en a terminé avec ce Conseil. On se donne rendez-vous, pour le vote du budget notamment, le vendredi 19 décembre prochain. Bonne soirée.

La séance est levée à 23h20

La Maire,

La secrétaire de séance,

The image shows the official stamp of the Municipality of Du Haillan in the Gironde department. The stamp is circular with the text "MAIRIE DU HAILLAN" at the top and "(Gironde)" at the bottom. Inside the circle is a coat of arms featuring a castle tower and a sun. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Andrea KISS.

Catherine MOREL